



# Rapport annuel 2019

De la Commission Locale de l'Eau du bassin de l'Oudon

## Préambule

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.). La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

# Sommaire

<b>1. PRÉSENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE</b>	<b>5</b>
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE	5
1.2. DATES ESSENTIELLES	7
1.3. ENJEUX IDENTIFIÉS DANS LE S.A.G.E. RÉVISÉ	8
1.4. CONSTITUTION DE LA C.L.E.	8
1.5. PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION	9
1.5.1. STRUCTURE PORTEUSE	9
1.5.2. COMMISSION LOCALE DE L'EAU	10
1.5.3. CELLULE D'ANIMATION	11
<b>2. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DE LA C.L.E.</b>	<b>12</b>
2.1. LES RÉUNIONS ORGANISÉES PAR LA C.L.E.	12
2.2. DOSSIERS EXAMINÉS POUR AVIS	12
2.3. ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	12
2.4. RÈGLE DE GESTION DES OUVRAGES DE VANNAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	12
2.5. PROJET RÉGIONAL LIFE REVERS'EAU	13
2.6. MISE EN ŒUVRE DE LA DISPOSITION DU S.A.G.E. CONCERNANT LES ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DU BOCAGE POUR LA GESTION DE L'EAU	13
2.7. VERS UN P.T.G.E. SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	14
2.8. AUTRES ACTIONS OU RÉUNIONS SUIVIES PAR LE PRÉSIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION	14
<b>3. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.</b>	<b>15</b>
3.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE LISTANT L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.	15
3.2. POINT SUR LES MASSES D'EAU EN OBJECTIF 2021	15
3.3. CONTRATS DIRECTEMENT LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E. APPROUVÉ	15
3.3.1. CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT DE L'OUDON 2016-2019	16
3.3.2. CONTRAT TERRITORIAL « POLLUTIONS DIFFUSES » 2015-2019	16
3.3.3. CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018	16
3.3.4. PRÉPARATION D'UN CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHÉMATIQUE 2020-2025	17
<b>4. ACTIONS DE COMMUNICATION</b>	<b>17</b>
4.1. SITE INTERNET	17
4.2. NEWSLETTER « INF'EAU OUDON WEB »	17
4.3. JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU FÊTÉE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'OUDON	18
4.4. SOIRÉE SUR L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ	20
<b>5. SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX</b>	<b>20</b>

<b>5.1. ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION DU S.A.G.E.</b>	<b>20</b>
<b>5.2. RÉSEAU DE POINTS DE MESURES, PROTOCOLE DE SUIVI ET RÉSULTATS</b>	<b>21</b>
<b>6. BUDGET ET FINANCEMENT</b>	<b>22</b>
<b>7. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES</b>	<b>23</b>
<b>7.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE</b>	<b>23</b>
<b>7.2. PERSPECTIVES À MOYEN TERME</b>	<b>23</b>

## Liste des annexes :

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2019
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2019
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. 2014
- annexe 5 : Réseau d'analyses et protocoles de suivi
- annexe 6 : état des eaux et évolution des indicateurs de l'aménagement et de la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Oudon
- annexe 7 : synthèse des résultats de la qualité de l'eau en 2019
- annexe 8 : tableaux financiers des contrats territoriaux
- annexe 9 : compte rendu du Comité de pilotage 2019 de suivi de la règle des vannages

# 1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte

## 1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

A partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 70 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale.

Le paysage administratif a fortement évolué depuis 2016 avec la réforme des collectivités territoriales. En conséquence, l'arrêté de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux a été actualisé en 2016, 2017, 2018 et 2019 (cf. chapitre 1.2.).

En 2019, les modifications concernent la création des communes nouvelles de Château-Gontier-sur-Mayenne et de la Roche-Neuville.

Cf. carte page suivante – carte du bassin versant de l'Oudon et communes incluses dans le périmètre.

Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2017.

# SAGE de l'Oudon : Structures administratives au 1er janvier 2019



## Légende

- Limite du bassin versant de l'Oudon
- Affluents principaux
- - - Limites régionales
- L'OUDON
- Domaine public navigable
- - - Limites départementales

Commission locale de l'eau IGH 2004® - BD Carth® - Licences  
2004/CUDX/0702  
Reproduction et diffusion interdites - Ggis - Avril 2019

## 1.2. Dates essentielles

Arrêté DIDD-BPEF-2019 n°216 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 31 juillet 1997 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon	26 juillet 2019
Arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2016 n°107 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau modifié par Arrêté DIDD-BPEF-2018 n°248 du 9 octobre 2018	10 mai 2016
Arrêté préfectoral DIDD/2014 n°2014008-0003 révisant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.	8 janvier 2014
	2010
Arrêté préfectoral D3-2003 n°658 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon.	4 septembre 2003
Arrêté préfectoral D3-97 n°1119 créant la Commission Locale de l'Eau	3 décembre 1997
Arrêté inter-préfectoral D3.97 n°723 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon	31 juillet 1997

Élaboration du SAGE

Révision du S.A.G.E.

Mise en œuvre du S.A.G.E.

### 1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto-alimentation en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires, ...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



### 1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

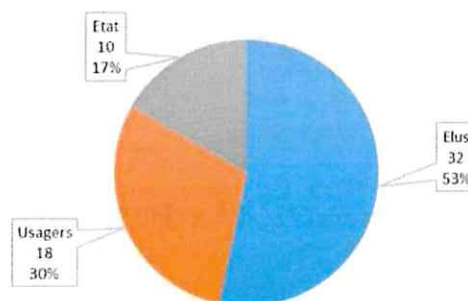
Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'État le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en 1997. Sa composition a été renouvelée par arrêté préfectoral du 10 mai 2016, modifiée par arrêté DIDD-BPEF-2019 n°263 du 26 septembre 2019.

En 2019, elle comprend 60 membres répartis comme suit :

- 32 membres représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux,
- 18 membres représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- 10 membres représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.

nombre de représentants par collège



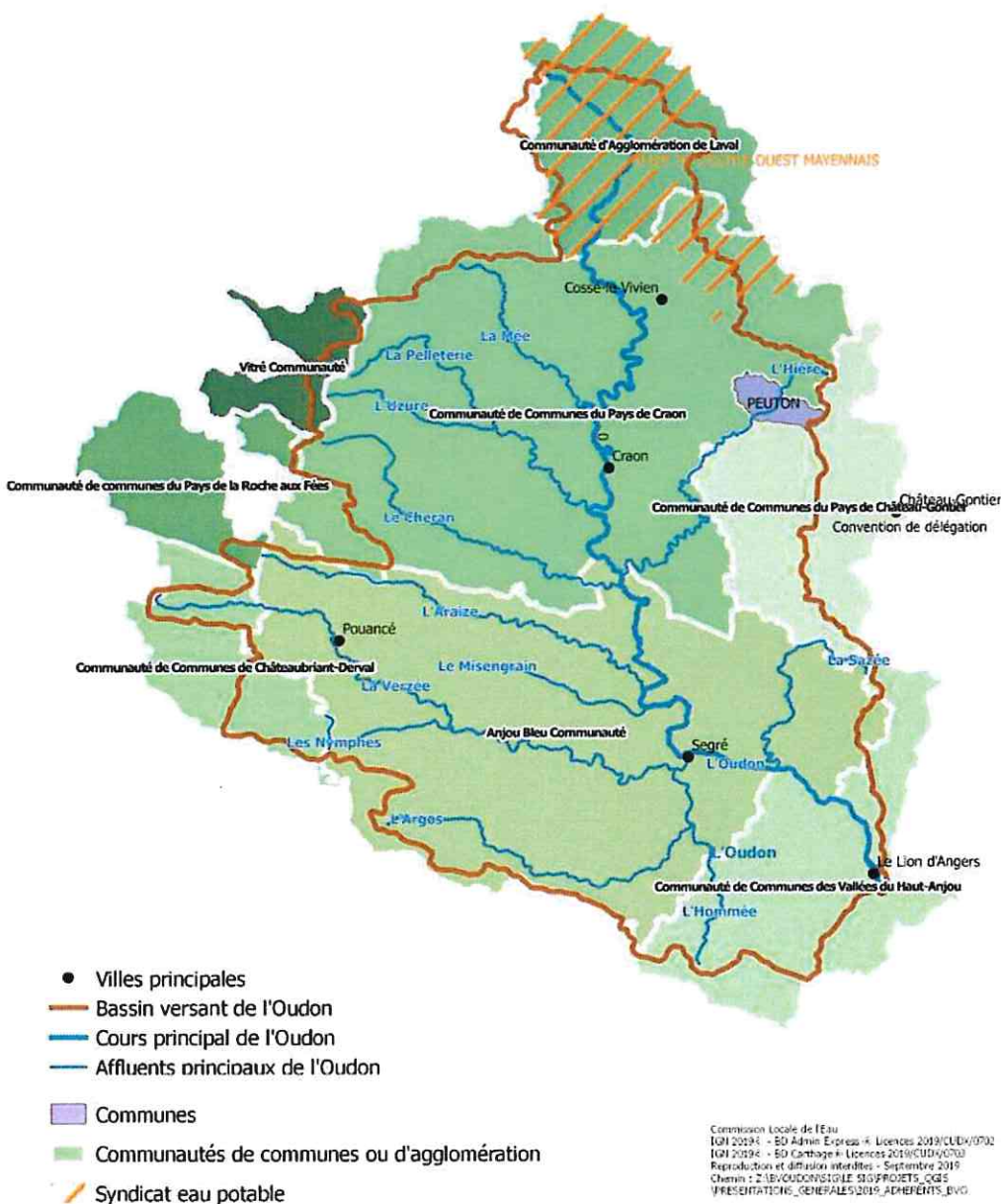


## 1.5. Présentation de l'organisation

### 1.5.1. Structure porteuse

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est devenu le 1<sup>er</sup> janvier 2018 structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau (cf. chapitre 1.1.). Leurs engagements réciproques font l'objet d'une « convention pour la révision et le suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Oudon » signée entre les 2 parties en 2018.

### Syndicat du bassin de l'Oudon Collectivités adhérentes et territoire d'intervention au 1er août 2019



Au 1<sup>er</sup> août 2019, les membres sont :

- .les Communautés de communes du Pays de Craon, de la Roche aux Fées, de Châteaubriant-Derval, de l'Anjou Bleu, des Vallées du Haut Anjou ;
- .les Communautés d'agglomération de Laval et de Vitré ;
- .le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du centre ouest Mayennais ;
- .la commune de Peuton.

Une convention de délégation de compétences est passée avec la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier.

Le Président du Syndicat est Monsieur Gilles GRIMAUD.

### 1.5.2. Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2017.

La C.L.E. est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite au renouvellement de la C.L.E. en 2016, l'installation s'est déroulée le 25 mai 2016.

Ont été élus :

Président Et en charge des milieux aquatiques au nord et de la gestion quantitative	Louis MICHEL	Vice-président du Syndicat du bassin de l'Oudon
1er Vice-président Et en charge des milieux aquatiques au sud, de la qualité de l'eau et des pollutions agricoles	Joël RONCIN	Maire délégué de Montguillon, adjoint au Maire de Segré-en-Anjou Bleu
2 <sup>e</sup> Vice-président Et en charge des pollutions non agricoles	Hervé FOUCHER	Adjoint au Maire de Cossé le Vivien



Commission Locale de l'Eau réunie en séance plénière – avril 2019

### 1.5.3. Cellule d'animation

La cellule d'animation se compose en 2019 de 1,86 équivalents temps plein répartis comme suit :

**Secrétaire** - 0,20 ETP – Adjoint administratif - *secrétariat de la C.L.E., paye et carrière des agents, accueil physique et téléphonique, organisation matérielle des réunions,...*

**Comptable** - 0,20 ETP – Rédacteur territorial - *comptabilité, finances, gestion des subventions, actes décisionnels...*

**Animatrice de la C.L.E.** - 0,70 ETP – Ingénieur principal - *animation de la commission, organisation des réunions, planification et suivi des travaux de la commission, suivi de la mise en œuvre du schéma, organisation de la cellule d'animation, suivi des réflexions, opérations ou travaux extérieurs ,...*

Le départ de 3 agents au cours de l'été mutualisés avec le Syndicat du bassin de l'Oudon ainsi que la réorganisation de l'équipe dans le cadre de la préparation du contrat territorial « eau » multithématique 2020-2025 modifient l'organisation de l'équipe de la C.L.E. comme suit :

- De janvier à août 2019

**Chargé de mission de l'évaluation du S.A.G.E.** - 0,17 ETP – Ingénieur - *création et suivi des indicateurs du S.A.G.E., analyse et aide à la décision, production de rapports ou présentations, ...*

**Administrateur des données du S.A.G.E., du SIG et du site Internet** - 0,26 ETP – Technicien principal – *Assiste l'ingénieur en charge de l'évaluation du S.A.G.E. : récupération des données, traitement et analyse ponctuelle des données. Et administre le site Internet : mises à jour, insertion des nouveaux articles rédigés par les techniciens, création de la newsletter,...*

- De septembre à décembre 2019

**Chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E., des données géographiques et de la communication** – 0,33 ETP - Ingénieur - *création et suivi des indicateurs du S.A.G.E. et du contrat territorial, récupération des données, analyse et aide à la décision, production de rapports ou présentations,.... Administration du site internet et communication.*

Les agents sont titulaires de la fonction publique territoriale ou contractuels et sont mutualisés pour d'autres missions pour le bassin versant de l'Oudon (milieux aquatiques, lutte contre les inondations et les pollutions diffuses).

En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques du syndicat du bassin de l'Oudon pour l'expertise nécessaire à ses missions.

## 2. Présentation des activités de la C.L.E.

### 2.1. Les réunions organisées par la C.L.E.

10 réunions ont été organisées par la C.L.E. en 2019. La liste des réunions et les ordres du jour figurent en annexe 1.

### 2.2. Dossiers examinés pour avis

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.

17 dossiers ont été analysés par la cellule d'animation et le bureau de la C.L.E. en 2019.

### 2.3. Élaboration de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau

L'objectif principal de la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau est, pour l'Agence de l'eau, la C.L.E. et sa structure porteuse, de construire une vision partagée, d'une part, de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du S.A.G.E., et, d'autre part, du programme de travail de la C.L.E. (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi) pour une période de 6 ans.

La feuille de route contribue ainsi à la mise en cohérence des divers dispositifs en œuvre sur le territoire (articulation entre S.A.G.E. et contrat(s) territorial(riaux) (CT) par exemple). Elle est construite par la C.L.E., la structure porteuse et la cellule d'animation, chacun en ce qui les concernent. Elle sert de référence à l'instruction des demandes d'aide financière annuelles et ponctuelles à l'Agence de l'eau.

La feuille de route a été préparée par la cellule d'animation de la C.L.E. et le bureau de la C.L.E. Elle a fait l'objet en 2019 de 2 réunions de préparation et a été validée par les membres de la C.L.E. en réunion plénière du 30 septembre 2019.

### 2.4. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.

Le comité de pilotage s'est réuni le 13 novembre 2019 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2018-2019 et préparer la saison hivernale 2019-2020.



Cf. compte rendu de la réunion en annexe 9. Trois ouvrages n'ont pas été ouverts conformément à la règle et ont fait l'objet d'une procédure.

## 2.5. Projet Régional LIFE REVERS'EAU

La Commission Locale de l'Eau a été associée en 2018 et 2019 à la préparation par la Région des Pays de la Loire d'un projet de financement Européen pour l'environnement et le climat intitulé « LIFE intégré ». La Région a demandé à chaque bassin versant de candidater sur un projet. La C.L.E. s'est naturellement appuyée sur le Syndicat du bassin de l'Oudon, maître d'ouvrage.

Le Syndicat du bassin de l'Oudon a été retenu par la Région pour un projet sur la masse d'eau du Chéran. Cette masse d'eau doit atteindre le bon état écologique en 2021 alors que les pressions sont multiples (qualité physico-chimique, hydrobiologique, hydromorphologique) Il s'agit d'une approche collaborative et multithématique pour faciliter l'appropriation et l'acceptation des changements à conduire pour le retour au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique.



La C.L.E. et le Syndicat du bassin de l'Oudon ont validé ce dossier respectivement lors de leurs séances du 14 novembre et du 12 décembre 2018.

L'Europe a demandé une nouvelle version du dossier, qui sera présenté en 2020. Le projet sera mis en œuvre entre 2021 et 2027 sous réserve de l'accord de l'Europe.

## 2.6. Mise en œuvre de la disposition du S.A.G.E. concernant les éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau



La Commission Locale de l'Eau a pris connaissance lors de sa séance du 30 septembre 2019 du travail réalisé par les Chambres d'agriculture pour le repérage des éléments stratégiques du bocage contre l'écoulement des eaux et l'érosion des sols (disposition n°E-41). La méthode consiste à un croisement de données géographiques, elle avait été testée préalablement sur quelques communes.

Le rendu peut être valorisé auprès des collectivités en charge des documents d'urbanisme ainsi que dans le cadre de la révision du S.A.G.E.

Compte tenu des échanges en Commission Locale de l'Eau, ce travail nécessite de cadrer l'utilisation des données, à conduire en 2020.

## 2.7. Vers un P.T.G.E. sur le bassin versant de l'Oudon

Lors du Comité de l'eau du 8 novembre 2019, le Préfet de la Mayenne a incité à la mise en œuvre d'un « projet de territoire pour la gestion de l'eau », et a demandé à la Commission Locale de l'Eau de proposer un périmètre pertinent.

Dans le courant de l'année 2019, Monsieur Louis MICHEL a reçu également des demandes concernant la gestion quantitative de la ressource en eau :

- De la part des irrigants de la partie nord du bassin versant de l'Oudon, il a alors été proposé de conduire un recensement des prélèvements existants pour l'irrigation,
- De la part de la profession agricole en Mayenne concernant les besoins d'alimentation en eau potable pour les élevages, il a été conclu qu'une meilleure connaissance des prélèvements autorisés et utilisés ou abandonnés est nécessaire pour répondre aux nouveaux besoins.

Le bureau de la Commission Locale de l'Eau a donc proposé au Préfet de la Mayenne l'élaboration d'un P.T.G.E. à l'échelle du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux à partir de 2020. Il sera également procédé en 2020 à l'inventaire des prélèvements existants sur la partie amont du bassin versant de l'Oudon pour compléter plus finement l'étude sur les « volumes prélevables » menée en 2015 par la Commission Locale de l'Eau. Le secteur d'étude proposé se situe sur le bassin versant amont à l'amont de la confluence de l'Oudon avec l'Uzure. Il devra être confirmé dans le cadre d'une concertation entre la C.L.E., le Syndicat du bassin de l'Oudon, l'Etat, la Chambre d'agriculture et les irrigants concernés.

## 2.8. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

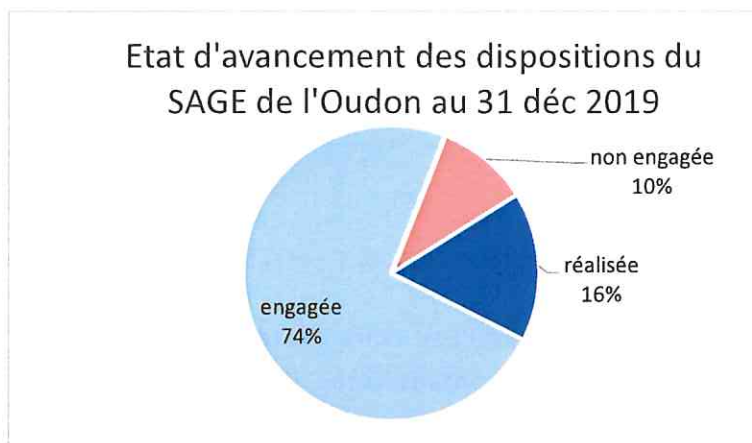
La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

### 3. Mise en œuvre du S.A.G.E.

#### 3.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.

Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. au 31 décembre 2019.



8 dispositions sont réalisées, 36 sont engagées et 5 ne sont pas engagées.

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

#### 3.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2021

Masses d'eau en objectifs global 2021	Etat de la masse d'eau (données Agence de l'Eau 2013)
L'ETANG DE LA BLISIERE (FRGL109), type Plan d'eau	MOYEN

Pour le plan d'eau de la Blisière, étang privé, aucune action spécifique n'a été conduite à notre connaissance.

#### 3.3. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Départements, Syndicat du Bassin de l'Oudon, communes, associations, ...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

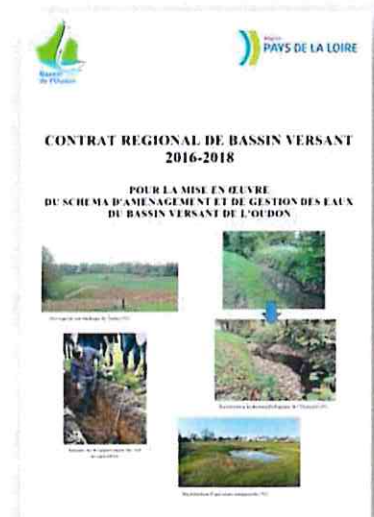
Une synthèse des contrats (tableaux financiers) figure en annexe 8.

### 3.3.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2016-2019

Le contrat 2016-2018 signé le 30 novembre 2016 avec la Région Pays de la Loire est mis en œuvre jusqu'au 29 novembre 2019.

Le contrat contient 29 actions dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et de la gestion quantitative portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage pour un montant total estimé à 2 761 208 millions d'euros dont 786 705 € de participation de la Région des Pays de la Loire.

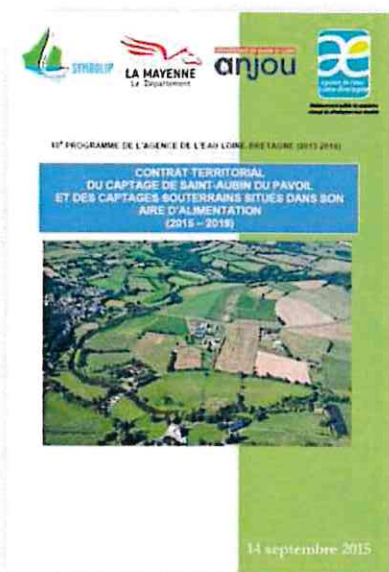
Un avenant a été préparé courant 2018 pour être présenté à la Région en 2019. Les actions complémentaires ont été déposées pour 503 400 € dont 125 270 € d'aide Régionale.



### 3.3.2. Contrat territorial « pollutions diffuses » 2015-2019

Ce contrat, outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a été signé le 14 septembre 2015 pour un montant total d'opérations de 2 467 000 € menées par le SY.M.B.O.L.I.P. (1 758 000 €) et d'autres collectivités (709 000 €) avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 1 279 150 €, du Département de la Mayenne à hauteur de 253 750 € et du département de Maine et Loire à hauteur de 18 600 €.

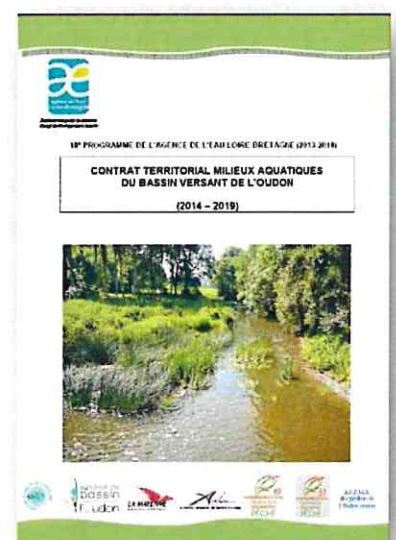
Il permet la mise en œuvre d'un programme d'actions pour réduire significativement les pollutions diffuses agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation en eau potable du captage de Saint Aubin du Pavoil et sur les aires d'alimentation en eau potable des captages souterrains. Un avenant a été signé en 2016 pour réajuster les taux de subventions aux nouvelles modalités d'aides de l'A.E.L.B.



### 3.3.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018

Ce contrat, outil de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a été signé le 24 septembre 2014 pour un montant total de travaux de 4 881 000 € menés par les syndicats de bassin Oudon sud (1 857 000 €) et nord (2 125 000 €), les fédérations et associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (337 500 €), le département du Maine et Loire (561 500 €) avec la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 2 379 750 € et du Département de la Mayenne à hauteur de 377 000 €.

Il permet la mise en œuvre d'un programme pour la reconquête des milieux aquatiques jusqu'en 2018. Un avenant de prolongation a été signé pour l'année 2019. En 2019, la C.L.E. a été associée à la seconde réunion bilan n + 5 de ce contrat.





### 3.3.4. Préparation d'un contrat territorial « eau » multithématique 2020-2025

La Commission Locale de l'Eau est associée au bilan des 2 contrats territoriaux et à la préparation d'un nouveau contrat multithématique (milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative de la ressource) porté par le Syndicat du bassin de l'Oudon. Ce contrat unique entrera dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et remplacera le Contrat Régional de Bassin Versant. Les membres du bureau ont été invités à participer à élaborer la stratégie 2020-2025 et la feuille de route du contrat qui sera signé pour 3 ans. Ils ont validé ces documents lors de leur réunion du 13 novembre 2019. Ces documents ont évolué depuis et l'ensemble du contrat sera présenté à la Commission Locale de l'Eau lors de la séance du 13 mars 2020.

## 4. Actions de communication

### 4.1. Site internet

Le site Internet **www.bvoudon.fr** permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées C.L.E. et Syndicat du bassin de l'Oudon et aux groupes de travail (Accès distincts réservés aux membres de ces instances).

Le site est mis à jour par Géraldine COUSIN puis par Sophie PERCHET, les rédactions sont proposées par les techniciens et validées par Régine TIELEGUINE.

En 2019, il y a eu 9 167 utilisateurs. La fréquentation est en hausse de 21 % par rapport à 2018.

### 4.2. Newsletter « Inf'eau Oudon web »

Le site Internet est complété par l'envoi d'une **newsletter « Inf'eau Oudon web »** pour inciter les abonnés à se rendre sur le site et consulter les dernières informations. Le choix est fait dans cette lettre de communiquer uniquement sur ce qui se passe sur le bassin versant de l'Oudon.

En 2019, 6 newsletters ont été créées par Géraldine COUSIN et Sophie PERCHET et envoyées aux acteurs du bassin et autres personnes inscrites (total de 368).



### 4.3. Journée mondiale de l'eau fêtée sur le bassin versant de l'Oudon

La Journée mondiale de l'eau, dont l'objectif est « d'attirer l'attention sur l'importance de l'eau et de promouvoir la gestion durable des ressources en eau douce », se célèbre le 22 mars de chaque année.

Le Président de la C.L.E. a souhaité que la journée mondiale de l'eau soit fêtée sur le bassin versant de l'Oudon pour exposer au grand public ce qui est fait. 2019 est la troisième édition.

La Commission Locale de l'Eau a invité les structures membres de la C.L.E. et autres (collectivités, associations, chambres consulaires, Etat,...) à organiser des manifestations grand public à l'occasion de cette journée (ou dates proches) sur le bassin versant de l'Oudon.

L'organisation de la manifestation (logistique, communication, prestations, ...) reste à la charge de l'organisateur. La C.L.E. fait une communication globale commune, coordonne cette opération à l'échelle du bassin versant de l'Oudon, et assure le lien avec les instances organisatrices de la journée mondiale de l'eau.



## MANIFESTATIONS OUVERTES AU PUBLIC

### PÊCHE ET DÉCOUVERTE - K'Napêche sur l'étang communal à Montjean avec exposition des enfants

Date : mercredi 20 mars 2019  
Lieu et horaire : À l'étang communal de Montjean (53) de 13h30 à 17h00  
Organisateur : mairie de Montjean avec le centre de loisirs, la bibliothèque, l'association des aînés  
Public : centre de loisirs et familles – entrée libre – matériel fourni  
Pour en savoir plus : mairie de Montjean - 02 43 02 11 08

### ÉCONOMIES D'EAU - Économies d'eau à la maison : exposition et remise de kits

Date : mercredi 20 mars 2019  
Lieu et horaire : A Loiron-Ruillé (53) – Maison de Pays – de 14h à 17h  
Organisateur : Laval Agglomération  
Public : ouvert à tous – entrée libre  
kits économies d'eau et sablier de douche remis gratuitement  
Pour en savoir plus : service environnement nature : 02 53 74 11 05

### MILIEUX AQUATIQUES & BIODIVERSITÉ - IL Y A DE LA VIE DANS NOS RIVIERES

#### Quelles actions de préservation de la biodiversité sur notre territoire ?

Films et présentation des actions menées sur le bassin de l'Oudon

Avec un témoignage sur la lutte contre l'écrevisse de Louisiane invasive sur le Lac de Grand-Lieu

Date : Vendredi 22 mars 2019  
Lieu et horaire : Au Bourg d'Iré (49) – Salle du théâtre rue de la Libération – à 20h30  
Co-Organisateurs : Conseil de développement de l'Anjou Bleu et Commission Locale de l'Eau  
Public : ouvert à tous – entrée libre  
Pour en savoir plus : [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

## AUTRES MANIFESTATIONS (PUBLIC RESERVE)

### AGRICULTURE – Changements climatiques : comment adapter son exploitation ?

Présentation des événements climatiques futurs, conseils de spécialistes, visite et témoignage d'exploitants ayant mis en places des stratégies de résilience.

Date : mardi 19 mars 2019 de 10h à 16h  
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon  
Public : Agriculteurs (sur inscription pour le repas du midi)

### NATURE & BIODIVERSITÉ – Rendez-vous en terrain connu : partage d'expérience sur la restauration d'une zone humide

Date : vendredi 22 mars 2019  
Lieu et horaire : A La Gravelle (53) – de 14h à 16h  
Organisateur : Syndicat du Bassin de l'Oudon avec le CPIE  
Public : Ouvert aux agents et élus de collectivités et d'associations

### EAU ET AGRICULTURE – Découverte de l'organisation de la gestion de l'eau et des acteurs de l'eau

#### Visite de la zone humide de la Gravelle

Date : mardi 2 avril 2019  
Organisateur : Syndicat du bassin de l'Oudon  
Public : élèves de 1<sup>er</sup> du lycée agricole de Laval

### NATURE & BIODIVERSITÉ – Découverte de la faune et de la flore du plan d'eau de Méral et pêche

Date : lundis 20 et 27 mai 2019  
Lieu et horaire : A Méral (53) – sur temps scolaire  
Organisateur : Mairie de Méral  
Public : élèves de l'école

#### 4.4. Soirée sur l'eau et la biodiversité

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, une soirée sur l'eau et la biodiversité intitulée « il y a de la vie dans nos rivières » a été organisée par la Commission Locale de l'Eau avec le Syndicat du bassin de l'Oudon et le Conseil de développement de l'Anjou Bleu.

30 personnes ont participé à cette soirée.



**VENREDI  
22 MARS  
2019**

**20H30**

**LE BOURG D'IRE  
(49)**

**SALLE DU  
THEATRE  
RUE DE LA LIBERATION**

**ENTREE LIBRE  
GRATUITE**

**IL Y A DE LA VIE  
DANS NOS RIVIERES !**

**Quelles actions de biodiversité  
sur notre territoire ?**

- ▶ Films et présentations des actions menées sur le bassin de l'Oudon
- ▶ Avec un témoignage sur la pêche des écrevisses de Louisiane Invasives sur le lac de Grand-Lieu
- ▶ Table ronde et échanges avec la salle
- ▶ Exposition et théâtre d'impro

COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU

DU BASSIN VERSANT  
DE L'OUDON

4, rue de la Roine  
49500 Segré en Anjou  
bleu

www.bvoudon.fr

contact@bvoudon.fr  
tel - 02 41 92 52 84

Soirée organisée par le Conseil de Développement Territorial et la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon à l'occasion de la journée mondiale de l'eau

## 5. Suivi de la qualité des eaux

### 5.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.

Les missions suivantes ont été réalisées en 2019 :

- mise à jour à l'état 2019 des 20 indicateurs-clés du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé.
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource, des milieux aquatiques, de la lutte contre les inondations, de la lutte contre les pollutions ont été renseignées régulièrement.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit l'administration du dispositif de collecte identifié auprès du SANDRE pour le bassin versant de l'Oudon (code : 0400000940).
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.

## 5.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats

Le réseau et les protocoles de suivi sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 6.

Les principales conclusions sur la qualité de l'eau sont (voir graphiques en annexe 7) :

- Concernant les nitrates, il y a eu dépassement de la norme des 50 mg/l à la prise d'eau de Segré pendant 5 jours en 2019. Ce paramètre respecte le Code de la santé publique qui impose de ne pas dépasser plus de 18 jours par an (5% du temps) cette norme, pour autant, le respect de ce paramètre reste fragile. Ces dépassements ont eu lieu au mois de février 2019.
- Concernant les ressources en eau souterraines : 4 captages sur les 10 présents sur le bassin versant de l'Oudon et utilisés pour l'alimentation en eau potable sont chargés en nitrates (teneurs au-delà des 40 mg/l).
- Les cours d'eau présentent toujours une qualité passable en phosphore. La pollution des cours d'eau en 2019 est plus importante qu'en 2018 sûrement dû à des étiages plus sévères des cours d'eau.
- Les cours d'eau présentent toujours une quantité importante de matière organique (après une légère tendance à la baisse, les teneurs tendent à rester stables, mais des variations interannuelles et inter-cours d'eau fortes sont enregistrées).
- Concernant les résidus de produits phytosanitaires : les molécules « historiques » désormais interdites (Atrazine, Diuron, Alachlore) disparaissent des données alors que ce sont leurs molécules de dégradation qui sont retrouvées (Atrazine-2-hydroxy, ESA alachlore, ESA metolachlore, OXA metolachlore).

On observe toujours la présence importante de l'AMPA (molécule de dégradation du Glyphosate) dans les analyses. Cependant il est désormais prouvé que cette molécule provient également de la dégradation des lessives, il est difficile de la relier uniquement à la problématique des produits phytosanitaires. Il est donc plus « fiable » de ne s'intéresser qu'à la présence du Glyphosate. Celui-ci est toujours bien présent au printemps et traduit bien un usage herbicide à cette période. On le retrouve cependant beaucoup moins que par le passé. Sinon, le Métaldéhyde a peu été retrouvé en 2019 (2 fois 12) et dans des proportions bien moindre que les années où il a posé problème (2012, 2013). Au final, le bruit de fond est toujours bien présent sur l'ensemble des cours d'eau, mais l'on n'observe pas de dégradation de la situation. L'eau brute de la prise d'eau de Segré a respecté les normes du Code de la Santé publique pour la production d'eau potable en 2019.

## 6. Budget et financement

Le Syndicat du bassin de l'Oudon, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès des communes ou des communautés de communes.

Le total des participations attendues s'élève à 33 800 € en 2019. Les collectivités ont finalement versé 33 794 €.

Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.), la Région des Pays de la Loire et le département de la Mayenne.

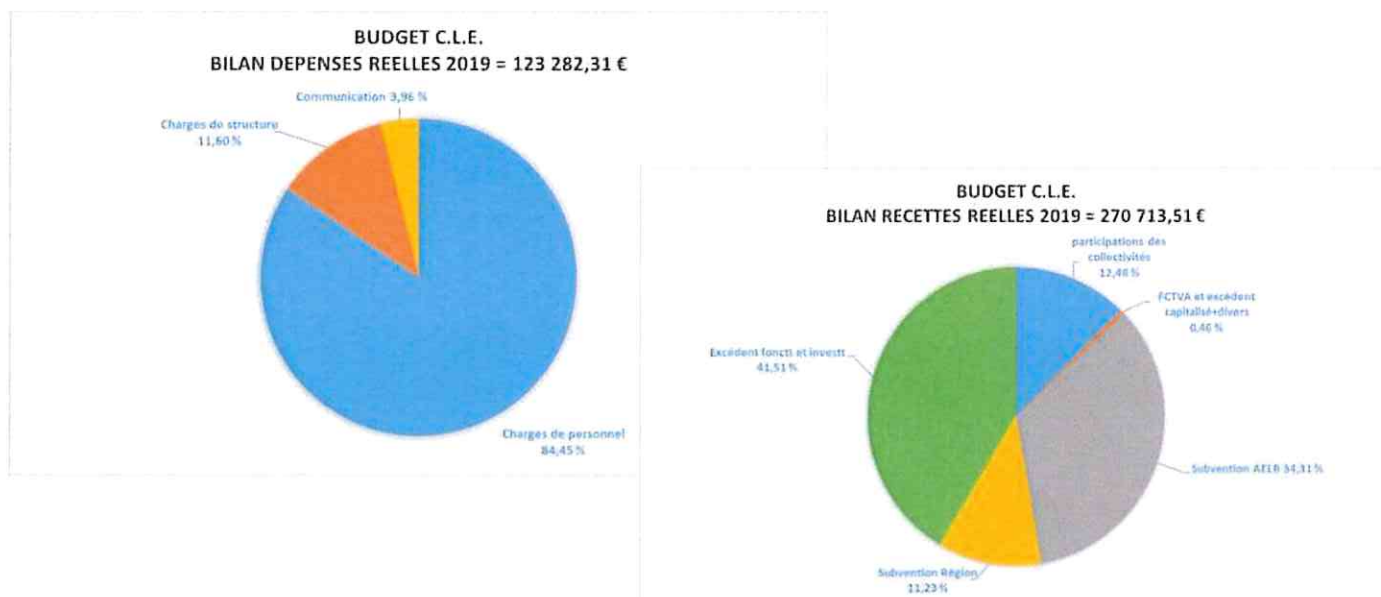
En 2019, les plans de financement par action sont reportés dans le tableau page suivante (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire).

Action	montant total TTC en 2019	aide agence de l'eau attendue		aide Région attendue		aide département 53		aide département 49		A charge de la C.L.E.	
communication	4 876,14 €	40%	1 950,46 €	40%	1 950,46 €		0,00 €		0,00 €	20%	975,23 €
animation de la C.L.E.	116 128,40 €	70%	81 289,88 €	17,22%	20 000,00 €					3,73%	4 331,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>121 004,54 €</b>		<b>83 240,34 €</b>		<b>21 950,46 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>		<b>5 306,82 €</b>

Pour l'année 2019, le **compte administratif** du budget annexe C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 129 244,04 €, le total des recettes s'élève à 276 675,24 €.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DEPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 896,02	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	103 787,24	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	321,28	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 961,73	
22	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
0 13	RBSMT SUR PERSONNEL		
74	PARTICIPATIONS		33 794,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		123 292,40
777	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		
00 2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		100 459,86
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>126 966,27</b>	<b>257 546,26</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>130 579,99</b>	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		1 249,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 277,77	
28	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		5 961,73
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
00 1	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		11 918,25
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 277,77</b>	<b>19 128,98</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>16 851,21</b>	

Les graphiques ci-contre présentent les dépenses et recettes **réelles** du compte administratif 2019 du budget annexe C.L.E.



## 7. Analyse – Bilan – Perspectives

### 7.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par :

- La montée en puissance de l'enjeu de la gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiages,
- La préparation de la stratégie opérationnelle pour les milieux aquatiques, la qualité de l'eau et la gestion quantitative de la ressource en eau,
- Les avis donnés par la C.L.E. sur les questions importantes sur l'eau et les enjeux du programme de mesures dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne,
- La participation de la C.L.E. au projet européen LIFE REVERS'EAU,
- La troisième communication grand public organisée à l'échelle du bassin versant de l'Oudon dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, notamment la soirée sur l'eau et la biodiversité.

### 7.2. Perspectives à moyen terme

La Commission Locale de l'Eau examinera les dossiers de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. La révision du S.A.G.E. sera engagée au 2<sup>e</sup> semestre 2020 lorsque les orientations du S.D.A.G.E. seront connues.

L'année 2020 verra la signature du Contrat territorial « eau » multithématique.

Un dossier de labellisation EPAGE<sup>1</sup> du Syndicat du bassin de l'Oudon va être déposé.  
Enfin, les élections municipales et communautaires modifient le collège des élus de la C.L.E. en 2020. 2020 devrait être l'année du renouvellement du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, sous réserve de l'accord des membres du 2<sup>e</sup> collège. Ce renouvellement coïncidera désormais avec les élections locales.

*Adopté en réunion plénière de la C.L.E., le 13 mars 2020,*

*Signé Monsieur Louis MICHEL,  
Président de la C.L.E.*

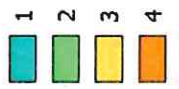
---

<sup>1</sup> Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau



## Oudon Etat 2017 et risques des masses d'eau cours d'eau

Etat 2017



Risques à l'échelle  
des masses d'eau

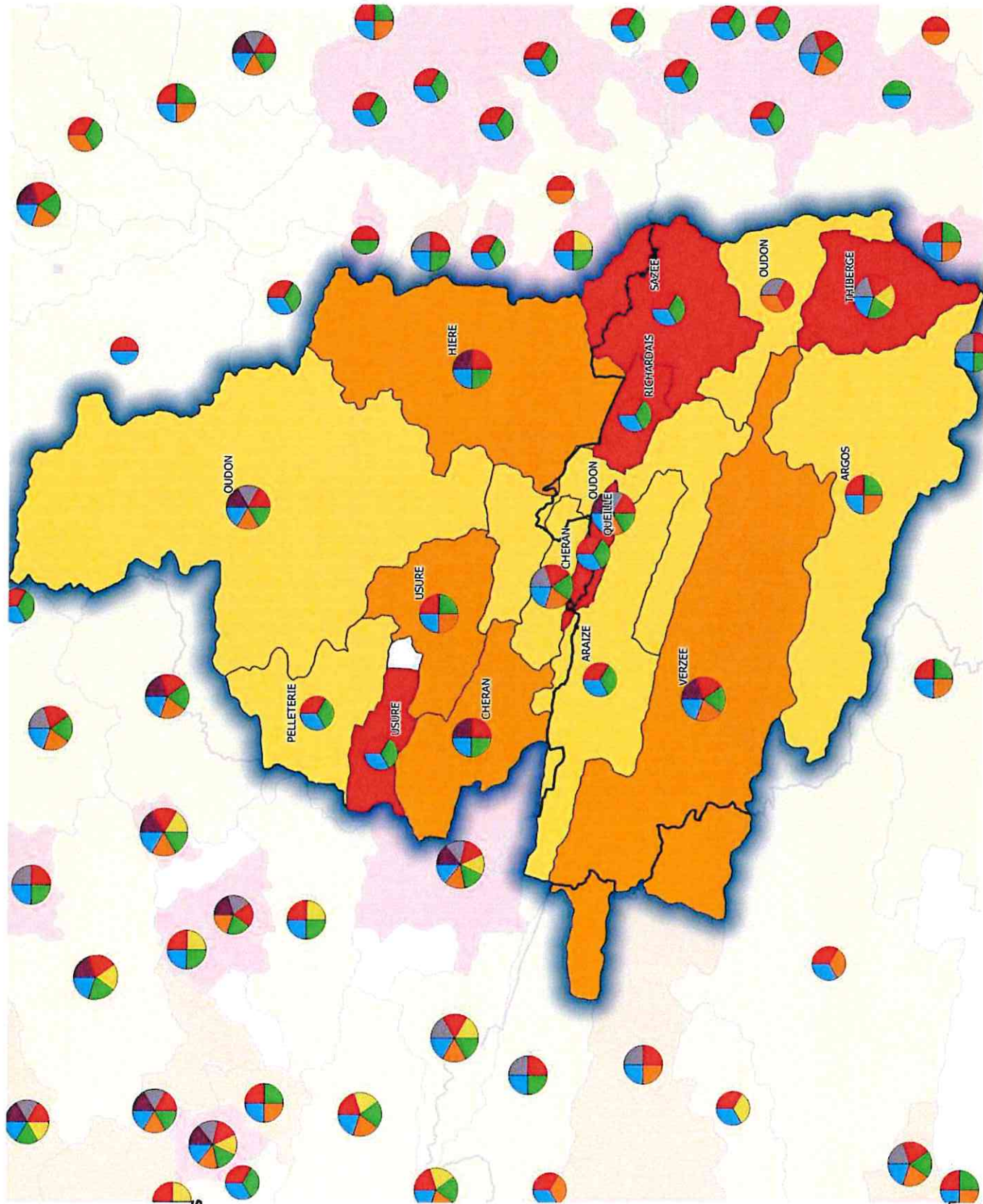
- hydrologie
- continuité
- morphologie
- nitrates
- pesticides
- macropolluants  
ponctuels
- macropolluants  
diffus



Sources : AELB

BDCarto IGN - AELB - MLO  
 29/11/2019 -  
 sage\_edf2019\_risque\_etat.qgz

0 5 10 km



# Annexe 1

## Récapitulatif des réunions C.L.E. - Année 2019

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
01/03	Bureau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avis sur dossier CELJA – Laiterie de Craon – 3<sup>e</sup> dossier</li> <li>2. Préparation de la rencontre avec les irrigants (2<sup>e</sup> partie de réunion)</li> </ol>	<p>Collège élus : 3/8 Collège usagers : 3/5 Collège état : 2/3</p>	Avis sur dossiers
01/03	Bureau Avec représentants des irrigants 53	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation du cadre réglementaire</li> <li>2. Présentation des résultats de l'étude sur les volumes prélevables</li> <li>3. Présentation d'un exemple de gestion collective de l'eau sur le bassin de la Chau</li> </ol>	<p>Collège élus : 3/8 Collège usagers : 3/5 Collège état : 2/3</p>	
01/03	C.L.E. plénière	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 14 novembre 2018</li> <li>2. Avis sur les questions importantes du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) et du Plan de Gestion du Risque Inondations (P.G.R.I.) du bassin Loire-Bretagne</li> <li>3. Actualisation de la Charte des préconisateurs sur les pratiques agricoles permettant d'améliorer la qualité de l'eau du Bassin versant de l'Oudon et la gestion quantitative</li> <li>4. Questions diverses</li> </ol>	<p>Collège élus : 11/31 Collège usagers : 7/18 Collège état : 6/10</p>	<p>Avis questions importantes S.D.A.G.E. Autorisation signer charte des préconisateurs agricoles</p>
20/03	Bureau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Dossiers examinés pour avis               <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1. Projet de P.L.U.i. du Pays de Loiron                   <ol style="list-style-type: none"> <li>1.1.1. Avis sur le projet</li> <li>1.1.2. Validation de l'inventaire des zones humides pour intégration au S.A.G.E.</li> </ol> </li> <li>1.2. Projet d'arrêté préfectoral de restriction de la ressource en eau 49</li> </ol> </li> <li>2. Gestion quantitative de la ressource : suites de la réunion avec les irrigants 53</li> <li>3. Préparation du rapport annuel 2018               <ol style="list-style-type: none"> <li>3.1. Contenu du rapport et annexes</li> <li>3.2. Etat des eaux</li> <li>3.3. Compte administratif 2018 et reprise des résultats</li> </ol> </li> <li>4. Préparation de la feuille de route de la C.L.E. pour 3 ans – calendrier prévisionnel</li> </ol>	<p>Collège élus : 5/8 Collège usagers : 2/5 Collège état : 2/3</p>	Avis sur dossiers

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
24/04	C.L.E. plénière	<p>5. Programme de la journée mondiale de l'eau fêtée sur le Bassin versant de l'Oudon</p> <p>6. Validation de l'ordre du jour de la C.L.E. plénière</p> <p>7. Questions diverses</p> <p>1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 1<sup>er</sup> mars 2019</p> <p>2. Présentation de l'état des eaux et évolution des indicateurs de l'aménagement et de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon</p> <p>3. <b>1998-2018 – 20 ans de la C.L.E. Oudon</b> – La place des Commissions Locales de l'Eau dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et dans le 1<sup>ère</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne – Intervention de M. Thierry BURLLOT, Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne</p> <p>4. Présentation du 1<sup>ère</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la feuille de route pour les C.L.E.</p> <p>5. Validation du rapport annuel 2018</p> <p>6. Questions diverses</p>	<p>Collège élus : 9/31</p> <p>Collège usagers : 9/18</p> <p>Collège état : 7/10</p>	Rapport annuel et état des eaux
07/05	Bureau	<p>1. Dossiers examinés pour avis</p> <p>1.1. Projets d'arrêtés préfectoraux 49 et 53 de restriction de la ressource en eau</p> <p>1.2. Projet de P.L.U. de Quelaines Saint Gault</p> <p>1.3. Demande d'autorisation I.C.P.E. NEGOVAL – commerce de bestiaux – à Pommerieux</p> <p>2. Préparation de la feuille de route de la C.L.E. pour 3 ans</p> <p>3. Dates des prochaines réunions</p> <p>4. Questions diverses</p>	<p>Collège élus : 3/8</p> <p>Collège usagers : 2/5</p> <p>Collège état : 3/3</p>	Avis sur dossiers
05/07	Bureau	<p>1. Dossiers examinés pour avis</p> <p>1.1. Retour sur avis Sté HERVE – Terrils de Misengrain</p> <p>1.2. Projet de PLU de Cossé le Vivien</p> <p>2. Programmation des activités de la C.L.E. 2020-2022 dans le cadre la feuille de route de la C.L.E.</p> <p>3. Dates des prochaines réunions</p> <p>4. Questions diverses</p>	<p>Collège élus : 2/8</p> <p>Collège usagers : 4/5</p> <p>Collège état : 1/3</p>	Avis sur dossiers
04/09	Bureau	<p>1. Avis sur le dossier d'autorisation de la SAS OUDON BIOGAZ</p>	<p>Collège élus : 4/8</p> <p>Collège usagers : 3/5</p> <p>Collège état : 1/3</p>	Avis sur dossiers

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
30/09	C.L.E. plénière	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 24 avril 2019</li> <li>2. Modification de la composition de la C.L.E. : installation des nouveaux membres et désignation au bureau (siège vacant)</li> <li>3. Validation de la feuille de route pour la C.L.E.</li> <li>4. Association des C.L.E. à la mise à jour du programme de mesures : débat sur les grands enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon</li> <li>5. Présentation de l'inventaire des éléments stratégiques du bocage pour la gestion de l'eau</li> <li>6. Validation des derniers inventaires de zones humides pour intégration au S.A.G.E. et au réseau « SIG-ZH »</li> <li>7. Questions diverses</li> </ol>	Collège élus : 8/31 Collège usagers : 11/18 Collège état : 7/10	Validation de la feuille de route de la C.L.E. Avis sur enjeux du bassin versant de l'Oudon pour le programme de mesures
13/11	Bureau	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avis de la C.L.E. sur le contrat unique multithématique du bassin versant de l'Oudon</li> <li>2. Autres dossiers examinés pour avis               <ol style="list-style-type: none"> <li>2.1. Plan Local d'Urbanisme du Lion d'Angers</li> <li>2.2. Schéma régional des carrières Pays de la Loire</li> <li>2.3. PAPI (plan d'actions de prévention des inondations) des basses vallées angevines</li> <li>2.4. Avis rendu sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable 49</li> </ol> </li> <li>3. Suite à donner à l'inventaire des haies stratégiques pour la gestion de l'eau (travail présenté en C.L.E. plénière du 30 septembre)</li> <li>4. Dates des prochaines réunions</li> <li>5. Ordre du jour de la prochaine C.L.E. plénière</li> </ol> <p><b>Point ajouté à l'ordre du jour : P.T.G.E.</b></p>	Collège élus : 2 Collège usagers : 3 Collège état : 3	Avis sur dossiers
13/11	COFIL Vannages	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bilan de la mise en œuvre de la règle de gestion des vannages 2018-2019</li> <li>2. Perspectives d'application de la règle pour la période 2019-2020</li> <li>3. Concertation au titre de la continuité écologique, dite continuité « apaisée »</li> <li>4. Questions diverses</li> </ol>	17 personnes	

## Annexe 2

### Récapitulatif des réunions auxquelles la C.L.E. est invitée à participer - Année 2019

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>
10/01	D.R.E.A.L./ A.E.L.B.	Réunion des animateurs S.A.G.E.
15/01	D.R.E.A.L./ A.E.L.B.	Réunion sur la révision du S.D.A.G.E. – masses d'eaux souterraines
15/01	Département 49	Réunion sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable
18/01	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU
29/01	Département 44	Réunion sur la mise en œuvre du programme de mesures – PAOT
27/02	Pays de l'Anjou Bleu	Atelier sur le PCAET
07/03	DDT 49	Comité technique de l'eau
12/03	GAL sud Mayenne	Préparation du CTE
19/03	CNFPT	Journée d'actualité sur la GE.M.A.P.I.
25/03	Département 53	Réunion phyt'eau propre et Infiltr'eau
28/03	A.E.L.B.	Présentation du 11 <sup>e</sup> programme
02/04	A.E.L.B.	Journée sur suivi des subventions
03/04	Commune du Lion d'Angers	Réunion des PPA sur le PLU
05/04	DDT53	Réunion sur la continuité écologique
09/04	GAL sud Mayenne	Préparation du CTE
17/04	GAL sud Mayenne	Préparation du CTE
23/04	DDT49	Comité de l'eau
24/04	Département 49	Réunion OSUR
25/04	Pays de l'Anjou Bleu	réunion sur le PCAET
29/04	DDT53	Comité sécheresse
30/04	Région Pays de la Loire	Comité ligérien de l'eau
30/04	Etat	Comité régional éco-phyto
02/05	DDTM35	Comité de l'eau
13/05	GEOPAL	Comité de pilotage
14/05	Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou	Réunion sur la démarche RSO (responsabilité sociétale des organisations)
15/05	Comité de bassin Loire-Bretagne	Réunion des Présidents de C.L.E.
16/05	Syndicat du bassin de l'Oudon	Comité de pilotage contrat territorial
21/05	GAL sud Mayenne	Préparation du CTE
04/06	Pays de l'Anjou Bleu	réunion sur le PCAET
06/06	ALM	Réunion interCLE PAPI BVA
07/06	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU
20/06	Chambre d'agriculture 53	Journée animateurs captages et S.A.G.E.
2&3/07	A.E.L.B.	Réunion des animateurs S.A.G.E.
04/07	DDTM35	Comité de l'eau
05/07	Pays de l'Anjou Bleu	Réunion sur le PCAET
12/07	DDT49	Comité de l'eau
29/08	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU
03/09	Syndicat du bassin de l'Oudon	Comité de pilotage CT

<b>Date</b>	<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>
10/09	Région Pays de la Loire	Comité ligérien de l'eau
13/09	DDT53	Comité de l'eau
16/09	Comité de bassin	Commission territoriale MSL
23/09	ALM	Comité de pilotage PAPI BVA
24/09	Syndicat du bassin de l'Oudon	Signature de la charte avec les préconisateurs agricoles pour la qualité de l'eau et la gestion quantitative
02/10	Pays de l'Anjou Bleu	Réunion sur le PCAET
03/10	Département 53	Comité de pilotage infiltr'eau
08/10	DDT49	Comité de l'eau
10/10	A.E.L.B. – DREAL	Réunion des animateurs S.A.G.E.
10/10	Département 49	Comité de pilotage schéma directeur d'alimentation en eau potable
14/10	Département 49	Réunion S.A.G.E. sur le schéma directeur d'alimentation en eau potable
14/10	DDT53	Réunion sur la continuité écologique
15/10	IGN	Réunion sur la BDTOPAGE
17/10	DREAL	Groupe de travail sur la valorisation des données sur l'eau
18/10	Région des Pays de la Loire	Réunion LIFE REVERS'EAU
24/10	DDT49	Comité de l'eau
24/10	Gal sud Mayenne	Signature du contrat de transition écologique
05/11	Syndicat du bassin de l'Oudon	Comité de pilotage CT
08/11	DDT53	Comité de l'eau
08/11	CRATEAS	Sources du goût
13/11	Syndicat du bassin de l'Oudon	Comité de pilotage du CTMA
13/11	Commune de Cossé le Vivien	Réunion sur le PLU
18/11	DDT53	Démarrage étude BRGM sur piézo de référence
21/11	DREAL	Atelier ERC
22/11		Réunion du réseau URBA 53
25/11	C.L.E. Mayenne	Journée technique plans d'eau
26/11	DDT49	Comité de l'eau
28/11	Commune de Méral	Réunion sur le PLU
05/12	CC Pays de Craon/Ch.Gontier	Prépa réunion sur SIG commun
09/12	Département 53	Rencontre Infiltr'eau à Pommerieux
12/12	CC Pays de Craon/Ch.Gontier	Réunion sur SIG commun
13/12	DREAL	Réunion technique programme de mesure
17/12	Comité de bassin	Rencontre sur le S.D.A.G.E.

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est également invité à participer aux réunions de bureau, de comités de pilotages techniques et de Comité syndical du Syndicat du bassin de l'Oudon.

## Annexe 3

### Liste des dossiers soumis pour avis à la C.L.E. – année 2019

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date de la demande	Avis	Date arrêté ou décision
Préfet de Maine et Loire	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique – ICPE plan d'épandage de la Sté Métabio-énergie à Ombrée d'Anjou	12 décembre 2018	<p><b>Réserves suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter l'analyse de compatibilité avec les dispositions et les règles du S.A.G.E.,</li> <li>- Rectifier la rédaction dans le dossier et l'analyse qui est faite, car le fait que les épandages soient réalisés entre mars et septembre n'écarte pas le risque de lessivage, et il reste nécessaire que les agriculteurs raisonnent leurs épandages en fonction des conditions climatiques (exemple de la crue du mois de juin 2018).</li> </ul>	
Président de la CC du Pays de Loiron	C.L.E.	avis	Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Loiron	28 décembre 2018	<p>L'avis des membres du bureau est favorable à l'unanimité assorti des réserves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents graphiques ne présentent pas de trame pour les zones inondables. Celles-ci sont pourtant connues grâce à l'atlas des zones inondables. Il est expliqué que les zones inondables ont été classées en zones naturelles, ce qui exclut leur prise en compte dans les zones urbaines.</li> </ul> <p>Il est demandé que la trame des zones inondables figure aux documents graphiques en zone naturelle et en zone urbaine afin d'assurer a minima l'information des habitants et des futurs acquéreurs.</p> <p>Il est également demandé que des prescriptions soient associées à la trame. Compte tenu de l'absence de P.P.R.i. (Plan de prévention du risque inondations), des efforts de réduction de la vulnérabilité faits sur la commune de Monjéan, de l'évènement du mois de juin 2018 impactant la commune de Loiron-Ruillé, des prescriptions de type P.P.R.i. sur l'habitat existant et futur pourraient figurer utilement au document d'urbanisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents protègent les zones humides situées en zone à urbaniser, hormis quelques cas particuliers proposés à la compensation.</li> </ul> <p>Il est demandé que les zones humides préservées en zones à urbaniser soient rendues fonctionnelles si elles ne le sont pas actuellement. Sinon, il n'y a pas de valeur ajoutée à leur conservation par rapport à la compensation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents protègent les haies. En cas de destruction, il est demandé une replantation à linéaire identique. Cependant la</li> </ul>	

Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique et plan d'épandage Sté Célia-Laiterie de Craon (3 <sup>e</sup> dossier)	1 <sup>er</sup> février 2019	haie nouvellement plantée va mettre quelques années avant d'avoir la même fonctionnalité que la haie en place. Il est demandé, pour une véritable compensation à fonctionnalités équivalentes, que le linéaire de haies replanté soit supérieur au linéaire détruit. <b>Favorable</b> assorti des réserves suivantes : - Le pétitionnaire indique qu'il n'y a pas de réduction possible des consommations en cas de sécheresse. Il est attendu de la C.L.E. une adaptation des activités en période de déficit important de la ressource en eau. La préoccupation devrait apparaître au dossier et des mesures pourraient être proposées pour faire face à une crise de l'approvisionnement en eau. - Un bâtiment est situé en zone inondable, aucune mesure compensatoire à la réduction du champ d'expansion des crues ou mesure d'adaptation du bâtiment ne sont précisées. - Le dossier ne mentionne pas que le site est dans le périmètre éloigné du captage en eau potable de Segré.
Président du Comité de bassin	C.L.E.	avis	Questions importantes du S.D.A.G.E.	Oct-18 à mars-19	Se rapporter au PV de la C.L.E. du 1 <sup>er</sup> mars 2019
Maire	Président C.L.E.	avis	Plan local d'urbanisme de Quelaines Saint Gault	25 mars 2019	<b>Favorable à l'unanimité</b> compte tenu de la prise en compte dans les documents graphiques, dans les orientations d'aménagement et dans le règlement des éléments du paysage favorables à une bonne gestion de l'eau ainsi que des problématiques d'approvisionnement en eau potable, d'épuration, de ruissellement et d'inondations. La Commission Locale de l'Eau a validé le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) en 2014. Dans ce document figure les enjeux pour le bassin versant, les objectifs fixés et dispositions et règles permettant d'atteindre les objectifs. Il convient donc de se référer avant tout à ce document. Aussi, la Commission Locale de l'Eau évalue la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) et vérifie si les objectifs sont atteints grâce au système d'évaluation mis en place. Le suivi des indicateurs est présenté en séance chaque année, ce qui donne l'occasion d'échanges et de débats et de relever des points de vigilance sur l'évolution des enjeux de l'eau. Vous avez pu assister à cette présentation lors de la séance de la C.L.E. au mois d'avril 2019 et avez pu constater la richesse de ces échanges. Globalement, je constate que le S.A.G.E. de 2014 est mis en œuvre et les actions permettent de répondre à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la restauration des milieux aquatiques. Cependant, l'objectif d'auto-approvisionnement en eau potable n'est pas atteint à ce jour, pour des raisons économiques, et ce malgré l'amélioration de la qualité de la ressource.
Président du Comité de bassin	C.L.E.	avis	Enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin versant de l'Oudon dans le cadre du programme de mesure	5 avril 2019	



<p>Préfet de la Mayenne</p>	<p>C.L.E.</p>	<p>avis</p>	<p>Autorisation environnementale unique SAS NEGOVAL centre d'allotement de veaux à Pommerieux</p>	<p>5 avril 2019</p>	<p>Des désaccords profonds sont observés au sein de la Commission Locale de l'Eau sur la question de l'impact des plans d'eau et sur la continuité écologique. Le prochain S.A.G.E. devra aller plus avant sur les enjeux de la gestion quantitative de la ressource en eau et de la biodiversité. Enfin, la feuille de route de la C.L.E. et la concertation en cours sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) et le programme de mesure permettent d'insister sur les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif général A1 : stabiliser le taux d'auto-approvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon</li> </ul> <p>La Commission Locale de l'Eau demande le maintien d'une prise d'eau dans l'Oudon au Lion d'Angers à proximité de l'usine de traitement en eau potable de Chauvon pour la diversification des ressources en eau potable et pour limiter le « tout Loire ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif général E3 : ralentir la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocager efficace</li> </ul> <p>Il convient de mettre en œuvre les dispositions E-41 à E-45 associées afin d'anticiper le changement climatique et l'accélération de l'érosion des sols.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif général E4 : intégrer les plans d'eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux</li> </ul> <p>La Commission Locale de l'Eau doit se saisir de l'inventaire des plans d'eau réalisé en 2018 et 2019 sur l'ensemble du bassin versant par le Syndicat du bassin de l'Oudon et, dans le cadre de la révision du S.A.G.E., trouver un consensus pour leur prise en compte dans la gestion de l'eau et des milieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif général C1 : réduire les consommations d'eau par usages et usagers</li> </ul> <p>La Commission Locale de l'Eau doit se saisir de l'étude sur les volumes prélevables et des préconisations pour la gestion de la ressource dans le cadre de la révision du S.A.G.E. Un consensus doit également être trouvé sur cette thématique de manière à répondre aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.</p>
					<p><b>Défavorable compte tenu :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que le dossier ne présente pas d'analyse de compatibilité avec les dispositions et règles du S.A.G.E.,</li> <li>- que la règle du S.A.G.E. sur l'imperméabilisation des sols n'a pas été étudiée,</li> <li>- que l'inventaire des zones humides réalisé dans le cadre du SCOT du Pays de Craon et validé par la Commission Locale de l'Eau n'est pas mentionné dans le dossier, et que la recherche de zones humides suivant le critère pédologique sur la zone à urbaniser n'a pas été fait.</li> <li>- que le volume d'eau potable utilisé pour le lavage des camions et bâtiments n'est pas précisé (« utilisation ponctuelle ») mais que le</li> </ul>

Maire	Président C.L.E.	avis	Plan local d'urbanisme de Cossé le Vivien	7 mai 2019	volume de rejet semble conséquent (120 m3 au maximum par semaine)
Préfets de Mayenne et du Maine et Loire	Consultation du public	avis	Arrêté cadre relatif à la mise en œuvre de mesures de limitation des usages de l'eau en période d'étiages En Mayenne En Maine et Loire	Mai 2019	<p><b>Favorable à l'unanimité</b> compte tenu la prise en compte dans les documents graphiques, dans les orientations d'aménagement et dans le règlement des éléments du paysage favorables à une bonne gestion de l'eau ainsi que des problématiques d'approvisionnement en eau potable, d'épuration, de ruissellement et d'inondations. Il a juste été regretté l'absence d'une « OAP » sur les zones humides en complément de celles sur le bocage et sur les eaux pluviales.</p> <p><b>Favorable</b> bien que soit attendue la mise en place d'une coordination entre la Mayenne et le Maine et Loire pour avoir un arrêté unique sur le bassin versant de l'Oudon en 2019. Les membres suggèrent aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que le bassin versant d'alerte pour l'eau potable soit celui de la Mayenne plutôt que de la Loire compte tenu que l'approvisionnement en eau potable du bassin versant de l'Oudon se fait en grande majorité à partir de la rivière Mayenne (pour l'arrêté en Maine et Loire).</li> <li>- qu'une seule station de référence figure pour les 2 arrêtés, Segré à la place de Châtellais pour l'arrêté en Mayenne.</li> </ul> <p>Enfin, ils ont relevé la problématique de l'arrosage des champs de courses, usage qui n'est pas expressément cité dans l'arrêté.</p>
Préfet du Maine et Loire	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale unique Sté HERVE SAS exploitation terrils Misengrain	16 mai 2019	<p><b>Favorable</b> avec les remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise d'eau dans l'Oudon en aval du Misengrain n'a pas été signalée par l'A.R.S. Il y a donc une erreur sur la localisation du site « hors périmètre de captage d'eau potable ».</li> <li>- Compléter les analyses d'eau amont/aval du Misengrain par des analyses de métaux lourds (doute sur le risque lié aux produits utilisés pour l'exploitation minière).</li> <li>- Préciser les conditions de remise en état du cours d'eau des Touches situé actuellement sous le Terril.</li> </ul> <p>Les remarques sont les suivantes.</p> <p>Le projet précise consacrer un maximum de 15% de culture principale dans le tonnage brut total des intrants par an. En comptant les déchets de silos et les menues pailles, cela semble un pourcentage assez important. Il faut veiller à ne pas dériver vers des cultures pour alimenter le méthaniseur.</p> <p>Il convient d'être vigilant sur les risques de pollutions ponctuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer les jus et eaux souillées, suivre les rejets au milieu sur le site.</li> <li>- Gérer et suivre le stockage des intrants et des digestats sur le site, dans les exploitations et à proximité des parcelles, faire un bilan annuel des ouvrages de stockage pour vérifier leur étanchéité dans le temps.</li> </ul>
Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale de la SAS Oudon Biogaz à Livré la Touche	25 juillet 2019	

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Clôturer les ouvrages de stockage (poches) pour éviter leur dégradation accidentelle (engin agricole, sanglier...), vérifier que les ouvrages de rétention associés font le même volume que les poches.</li> <li>- Être très précautionneux sur les épandages liquides dans les périmètres de protection rapprochés des captages en eau potable (Chaintres, Haies-les-Friches, Marinière). Il faut également être vigilant sur les risques de pollutions diffuses :</li> <li>- Analyser régulièrement les digestats. Il est proposé de faire trois analyses par an, puis deux, ce qui semble insuffisant au moins les premières années pour étudier les évolutions (ou stabilité) de composition du digestat.</li> <li>- Faire un réseau de parcelles de référence pour suivre les évolutions des indicateurs agronomiques et des éléments présents dans les digestats épandus. Les paramètres à analyser sont les nitrates, le phosphore (déjà très présent sur certaines parcelles), les métaux lourds (écarter le risque d'accumulation pour l'exploitation des générations futures), la matière organique (écarter le risque d'appauvrissement des sols et de déstructuration par manque),....</li> <li>- Préparer les plans d'épandage annuellement en fonction des analyses de digestats et des cultures envisagées, avec les exploitants, et en prenant en compte toute l'exploitation.</li> <li>Le croisement des surfaces retenues pour l'épandage avec la carte pédologique relève des épandages sur parcelles humides de classe 6. Il convient de vérifier ce point.</li> <li>Les eaux pluviales (ruissellement, toitures...) devraient être réutilisées dans le méthaniseur ou être infiltrées à la parcelle plutôt que rejetées au cours d'eau.</li> <li>Il serait intéressant de suivre la diminution réelle de l'engrais minéral substitué par le produit de la méthanisation.</li> <li>Les calculs d'épandage ne sont pas toujours faits avec la bonne grille. La grille COMIFER de 2009 doit être utilisée pour calculer les épandages. Ceux-ci devraient être calculés à la parcelle plutôt qu'à l'exploitation.</li> </ul>	12 décembre 2019				
						17 juin 2019	<p>Plan local d'urbanisme de Méral</p>	avis	Monsieur le Président	Maire de Méral
						18 juin 2019	<p>Plan local d'urbanisme de Cuillé</p>	avis	Monsieur le Président	Maire de Cuillé

Maire du Lion d'Angers	Monsieur le Président	avis	Plan local d'urbanisme du Lion d'Angers	28 août 2019	problématiques d'approvisionnement en eau potable, d'épuration, de ruissellement et d'inondations.
Préfet de la Région des Pays de la Loire	C.L.E.	avis	Schéma régional des carrières des Pays de la Loire	20 septembre 2019	<b>Favorable</b> - prise en compte dans les documents graphiques et dans le règlement des éléments du paysage favorables à une bonne gestion de l'eau ainsi que des problématiques d'approvisionnement en eau potable, d'épuration, de ruissellement et d'inondations. <b>Favorable</b> et il est demandé de compléter la disposition « n°19 - les remises en état avec création de plans d'eau ». En plus des points de vigilance cités, il faut également tenir compte de l'hydrologie du cours d'eau et de la vulnérabilité du sous-bassin versant, en particulier en tête de bassin versant. La durée de remplissage du plan d'eau peut être de plusieurs dizaines d'années, ce qui va perturber à long terme la disponibilité de la ressource, l'infiltration de l'eau et les milieux. Il faut donc ajouter au maintien de la qualité de l'eau, le maintien du milieu aquatique et le maintien de la disponibilité de la ressource en eau. Aussi, les usages prévisionnels du futur plan d'eau peuvent être précisés de manière à l'optimiser et à s'assurer de la cohérence avec les enjeux sur le secteur, notamment si le plan d'eau a un rôle de réserve pour prélèvements (pour irrigation, sécurité, soutien d'étiages,...).
Président du Département 49	C.L.E.	avis	Schéma directeur d'alimentation en eau potable du Maine et Loire	Octobre 2019	Vous connaissez les attentes de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon à propos de la préservation de ressources locales pour l'alimentation en eau potable (cf. correspondance du 20 juillet 2018 réf. LM/RT 2018-353 adressée à Monsieur le Préfet du Maine et Loire, en copie à Monsieur le Président du Département du Maine et Loire). C'est pourquoi nous avons suivi attentivement la préparation du schéma directeur d'alimentation en eau potable du Maine et Loire. Je constate le travail conséquent fourni pour faire un état des lieux de l'organisation de la distribution et de l'alimentation en eau potable en Maine et Loire ainsi que des prescriptions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cependant, je regrette d'une part l'absence d'analyse de cohérence ou de compatibilité entre ce schéma et les S.A.G.E. ; d'autre part l'absence de perspectives et d'orientations structurantes à l'échelle départementale et vis-à-vis des départements voisins. L'abandon de la prise d'eau dans l'Oudon à Segré est contraire au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé par arrêté préfectoral DIDD/2014 n°2014008-0003 du 8 janvier 2014. La Commission Locale de l'Eau en a débattu et demande le maintien d'une prise d'eau dans l'Oudon au Lion d'Angers, amenée à l'usine de traitement en eau potable de Chauvon pour la diversification des ressources en eau potable. Il convient d'inscrire au schéma directeur l'étude de la faisabilité de cette proposition. Le chapitre consacré à l'état d'avancement des procédures « protection des captages prioritaires Grenelle contre les pollutions diffuses » et le chapitre consacré au « bilan de la qualité des eaux

					brutes » doit faire part des efforts menés sur le bassin versant de l'Oudon par la profession agricole, les particuliers et les collectivités pour l'amélioration de l'état des eaux en vue de la distribution d'eau potable. Il serait plus juste de préciser que si l'Oudon présente encore des faiblesses sur les nitrates et les pesticides, l'amélioration de la qualité de l'eau ces dernières années est suffisamment significative pour espérer satisfaire les usages et améliorer le bon état des eaux. Contrairement à ce qui est écrit, je constate que la situation de l'Oudon sur les pesticides n'est pas des plus préoccupantes par rapport à d'autres ressources superficielles, notamment par rapport à la Mayenne qui va désormais se substituer à l'Oudon pour l'agglomération de Segré. Le chapitre « bilan besoin-ressources » établit en réalité un bilan besoin-capacités de productions. Il serait intéressant d'analyser la réelle disponibilité de la ressource en eau pour l'usage en eau potable à partir des études menées dans les bassins versants sur les volumes prélevables ainsi qu'à partir de l'analyse des mois déficitaires en eau et des évolutions climatiques attendues. Le chapitre suivant concernant la sécurisation des alimentations est par conséquent biaisé, il faut aussi tenir compte de la disponibilité de la ressource de secours, notamment en période d'étiages sévères. Dans le chapitre consacré au syndicat d'eau de l'Anjou, vous notez que des « actions sont à prévoir dans le cadre de la protection des captages grenelle situés sur le territoire... » et vous citez « ...Saint Aubin du Pavoil à Segré... ». Dans les tableaux suivants, le coût de ces actions n'est pas précisé. Et ce n'est pas cohérent avec l'abandon de cette prise d'eau.
Préfet de la Région des Pays de la Loire	C.L.E.	Avis	Programme d'actions de prévention des inondations des Basses Vallées Angevines	21 octobre 2019	<b>Favorable</b>
Préfet de la Mayenne	C.L.E.	avis	Autorisation environnementale d'un élevage avicole – GAEC PATIN-DESNOE à St Cyr le Gravelais	26 novembre 2019	Il n'y a pas de remarques particulières concernant le plan d'épandage ainsi que les risques de pollutions ponctuelles et diffuses. Pour ce qui est des aspects quantitatifs, le projet prévoit l'alimentation en eau du bâtiment par le puits de l'exploitation. Il y aura donc un prélèvement supplémentaire d'eau, estimé à 2200 m3/an. Cela générera des prélèvements supplémentaires en période d'étiage. Aussi, il convient d'être vigilant car le dossier ne précise pas si le puits a une capacité suffisante pour faire face à ce besoin supplémentaire en eau. Les membres du bureau émettent à la majorité un avis <b>favorable</b> (1 avis défavorable, 1 avis réservé).

## Liste des récépissés de déclaration – année 2019

Objet	Pétitionnaire	Date
Passage à gué sur l'Hière à Chérancé et Saint Quentin les Anges (sur 3,5 mètres)	EARL Poirier	9 janvier 2019
Forage en remplacement d'un puits de surface à Pouancé - Ombrée d'Anjou (à 100 mètres, 4 500 m <sup>3</sup> /an)	Ferme de l'Herberie	14 janvier 2019
Plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Saint Aignan sur Roë	Communauté de communes du Pays de Craon	20 février 2019
Rejets d'eaux pluviales lotissement le Clos Vitalis à Loiron-Ruillé. Création d'un bassin de rétention de 730 m <sup>3</sup> (évènement trentennal).	Proviva Coop production habitation	6 mars 2019
Gestion des eaux pluviales lotissement au lieu-dit Neuville à Cossé le Vivien (1,12 ha collectés, bassin de stockage de 180 m <sup>3</sup> )	Commune de Cossé le Vivien	7 mai 2019
Plan d'épandage des boues des bassins de lagunage de Saint Cyr le Gravelais (226 T de MS / 39,9 ha épandables)	Syndicat intercommunal le Perte-St Cyr le Gravelais	14 août 2019

## Liste des arrêtés – année 2019

LISTE DES ARRÊTES		
Objet	Propriétaire	Date
Arrêté de classement du barrage de l'Etang du Château à Montjean. Abrogation de l'arrêté du 13 février 2013 et prescriptions complémentaires pour la sécurité du barrage.	M et Mme GANDON	18 avril 2019
Arrêté de classement de l'ouvrage de sur-stockage de la Pelleterie à Ballots et la Roë. Modification de l'arrêté du 30 octobre 2013 et prescriptions complémentaires relatives à la sécurité de l'ouvrage.	Syndicat du bassin de l'Oudon	18 avril 2019
Arrêté portant règlement d'eau de l'ouvrage du Haut Parvis à la Selle Craonnaise (Uzure)	M et Mme GENDRY	24 juillet 2019
Arrêté portant règlement d'eau des ouvrages du moulin de Treize Vouges à Bouchamps les Craon et Chérancé (Oudon)	M MARSOLLIER	

Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2019

RENEL	OBJ GAB	N° DISPO	DISPOSITIONS	TR	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2018	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2019	ACTIONS REALISEES
A	A1	A1	Objectif général A.1 - Stabiliser le taux d'auto-provisionnement en eau potable aux 6 bassins de l'Oudon									
A	A1	A1	1) Disposition A-01 (C) - Intégrer l'objectif prioritaire de maintien de taux d'auto-provisionnement dans les secteurs de schémas départementaux d'adduction d'eau potable	MEC	2016	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	
A	A1	A1	2) Disposition A-02 - Définir les axes d'alimentation et engager des programmes de reconquête de la qualité dans les captages souterrains à forte vulnérabilité pour maintenir le potentiel des ressources locales	PA	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	réalisée	une actualisation du SDAEP est en cours et s'opère en lien avec les représentants des SAGEs le SAGE Oudon est représenté par Mr MICHEL 3 captages ont été désignés prioritaires selon le S.D.A.G.E. approuvé le 4 nov 2015 (Eperonnière, Challenge et La Plaine) dans le cadre du Contrat territorial pollutions diffuses porté par le SY.M.B.O.L.L.I.P. (signé le 14 sept 2015) des études sur les axes d'alimentation des captages de La Plaine et des Fauvières ont été réalisées. L'étude sur l'AAOC de Chalange a été réalisée par le SYMEVAL. Le syndicat du bassin de l'Oudon porte la démarche captage prioritaire pour les captages de l'Eperonnière et met en place un programme d'actions sur l'Eperonnière et Chalange.
A	A1	A1	3) Disposition A-03 - Définir l'axe d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (captage prioritaire Grenelle 1)	PA	2015	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	Arrêté inter-préfectoral portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin du Pavoi à Segré signé en juillet 2014. Mise en oeuvre du nouveau programme de lutte contre les pollutions diffuses étendu à l'axe d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavoi (Segré) et des captages souterrains situés sur son axe d'alimentation dans le cadre de la signature du contrat territorial correspondant.
A	A1	A1	4) Disposition A-04 - Maintenir et recouvrer l'axe de production d'eau potable amont à Segré	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	La prise d'eau de Segré est utilisée dans l'attente de la modernisation de l'usine de production d'eau potable de Chazé Henry. Cette dernière est utilisée depuis septembre 2019. L'usine de Segré va être démantelée.
A	A1	A1	5) Disposition A-05 - Optimiser les rendements des réseaux d'adduction d'eau	PA	2020	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	Des efforts sont entrepris par les structures en charge de l'eau potable pour l'optimisation des réseaux.
A	A2	A2	Objectif général A.2 - Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « nitrates »									
A	A2	A2	6) Disposition A-06 (C) - Maintenir certaines dispositions réglementaires sur le bassin de l'Oudon dans les futurs programmes d'actions de la Directive Nitrates	MEC	2014	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition du S.A.G.E. non reprise totalement par l'arrêté régional du 24 juin 2014 (publié après le S.A.G.E.), ni de l'arrêté régional du 16 juillet 2018 : - abreviement direct au cours d'eau interdit à partir de 2017 alors que le S.A.G.E. demandait 2014 - bande enherbée de 6 mètres demandées par le SAGE, fixée à 5 mètres par l'arrêté régional - assouplissement des règles de couverture des sols l'hiver, alors que le SAGE demande l'interdiction de sols nus
A	A2	A2	7) Disposition A-07 - Evaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats	MEC	2014	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. repris par le PAR : - Pression azote organique et totale par ha SAU et SPE - % de couverture CIPAN - Valorisation des effluents organiques (SAMO/SPE) (ne sera pas par SPE, mais par SAU) - Equilibre de la fertilisation (écarts rendements prévisionnels / constatés), par le calcul de la BGA - au choix de l'exploitant
A	A2	A2	8) Disposition A-08 - Instaurer et développer des systèmes d'exploitation plus économes en intrants	CTM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. non repris par le PAR : - Evolution des ventes d'engrais minéraux sur le bassin versant de l'Oudon disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles 82 exploitations engagées dans un diagnostic de changement de système au 31 décembre 2018
A	A3	A3	Objectif général A.3 - Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytosanitaires »									
A	A3	A3	9) Disposition A-09 (C) - Pérenniser un volet « phytosanitaires » dans les actions des pérennitateurs	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions du CTPD mis en œuvre par le SY.M.B.O.L.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
A	A3	A3	10) Disposition A-10 (C) - Concevoir des espaces publics favorables aux techniques d'entretien non chimiques	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2016, 2 dossiers instruits en Mayenne où la mesure a été respectée, une commune a adhéré à une charte d'orientation et d'aménagement durable visant à limiter les intrants chimiques en 2017 un dossier instruit en Mayenne
A	A3	A3	11) Disposition A-11 - Réduire l'usage de produits phytosanitaires par les professionnels, les professionnels non agricoles et les particuliers	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	évaluation précise en cours lancement d'une mission par la C.L.E. pour l'assistance des petites communes à aller vers le "0 phyto" programme d'actions du SY.M.B.O.L.L.I.P. dans ce sens (Chaire Jardiner au naturel...)
B	B1	B1	Objectif général B.1 - Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques									
B	B1	B1	12) Disposition B-12 - Harmoniser les documents de référence des services de l'Etat sur le bassin	CSC	2016	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	Publication de cartes de cours d'eau départementales, méthodes d'élaboration différentes mais démarche de cohérence inter-départementale engagée.
B	B2	B2	Objectif général B.2 - Renforcer la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau									
B	B2	B2	13) Disposition B-13 - Mettre en cohérence les méthodes d'étude et d'intervention des syndicats de bassin Oudon nord et sud	OTD	2014	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	signature d'un CTMA commun pour 5 ans En 2018, évaluation du CTMA et élaboration d'un programme multithématique, disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B2	B2	14) Disposition B-14 - Renforcer la continuité écologique des cours d'eau prioritaires du bassin de l'Oudon	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	En 2019, 10 ouvrages ont été effacés ou aménagés.

Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2019

ENJEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TR	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2018	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2019	ACTIONS REALISEES
B	B2	15	Disposition B-15 (C) : <i>Travaux et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon.</i>	NFC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 : - 6 ateliers instruits en Mayenne ; - 4 entretiens couragés ; - 1 bureau de commandement ; - 2 buses sans danger à taille totale ; - 1 aménagement suite à l'amélioration d'une retenue d'eau (recréation d'un lit mineur)  - 2 dossier instruit en Maine et Loire ; - restauration écologique de berges (Plessis Mace) - restauration MA (Sagré)
B	B2	16	Disposition B-16 : <i>États comprendre les enjeux de la communauté écologique et des travaux différents</i>	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	mise à jour régulière du site internet actions de communication du S.B.O.N. et du S.B.O.S. Publications de l'O.N.E.M.A. et communications de l'A.E.L.B.
B	B3	17	Objectif général B-3 : <i>Poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour établir leurs fonctionnalités biologiques</i>	PA								disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B3	18	Disposition B-18 : <i>Travailler sur les bords de bassin versant et les chercher complémentarément aux travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau pour poursuivre</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	En 2019, des travaux de restauration hydromorphologique ont été réalisés sur l'Argos, le ruisseau des étangs de Chazé, l'Arzais, la Verzée et l'Oudon.
B	B3	19	Disposition B-19 : <i>Évaluer les effets des programmes de restauration des milieux aquatiques sur la qualité chimique et biologique.</i>	CSC	2020	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	les S.B.O.S. et S.B.O.N. réalisent des actions très ponctuelles sur les têtes de bassins versants suivi et évaluation des masses d'eau réalisées, centralisation des données de bassin par la CLE stabilisation des référentiels et indicateurs utilisés pour évaluer l'état des milieux aquatiques NON FAIT compléments apportés aux réseaux de suivi de l'AELB et des CD par les Syndicats de bassin (suivis très locaux pour des opérations de restauration hydromorphologique, suivi de résidus phyto pour mieux connaître la contamination...) pas de travail actuel de la CLE pour améliorer / repenser le système de suivi, constat que les services de l'Etat basent leurs niveaux de suivi et fréquence, ce qui oblige les acteurs locaux à compléter les réseaux pour assurer une évaluation minimum
B	B4	20	Objectif général B-4 : <i>Diminuer les rejets en phosphore pour lutter contre l'eutrophication et établir la qualité des milieux</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2015, 4 com com centralisent les demandes de particuliers pour mobiliser une aide groupée de l'Agence de l'eau (mais ne considère pas cela comme une opération collective)
B	B4	21	Disposition B-21 : <i>Centraliser le traitement de phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalents-habitants</i>	PA	2017	évaluation en cours	engagée	engagée	réalisée	réalisée	réalisée	en 2016, 94% des stations d'épurations collectives concernées étaient équipées pour traiter le phosphore (98% si traduit en équivalent habitant traité)
B	B4	22	Disposition B-22 : <i>Anticiper de manière préventive les risques de transfert du phosphore d'origine agricole dans les cours d'eau.</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition présente dans le programme d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau mis en œuvre par le Syndicat du bassin de l'Oudon avec l'ensemble des acteurs agricoles
B	B5	23	Objectif général B-5 : <i>Surveiller et maîtriser le développement des espèces invasives</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.
B	B5	24	Disposition B-24 : <i>Poursuivre les programmes actuels de lutte contre les espèces invasives.</i>	CSC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours	non engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	surveillance ponctuelle des autres espèces que la jusse par le S.B.O.S. et S.B.O.N., pas de suivi systématique organisé au niveau local. il existe un dispositif régional pour remonter les informations des territoires mais pas de prospection systématique ou de veille spécifique
C	C1	25	Objectif général C-1 : <i>Réduire les consommations d'eau pour usages et usagers</i>									étude terminée et ayant abouti à : - la détermination de débits minimum biologiques par sous-bassins de l'Oudon ; - la détermination du volume prélevable ; - la détermination d'objectifs plausibles de réduction par usage, y compris en eau potable ; - la possibilité de développer de nouveaux usages agricoles par des retenues artificielles, sous conditions de faisabilité et d'impacts sur les milieux ; - la connaissance de l'impact des plans d'eau sur le bilan hydrique du bassin.
C	C1	26	Objectif général C-2 : <i>Optimiser la consommation d'eau d'irrigation agricole en période estivale</i>	CSC	2015	engagée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	
C	C2	27	Disposition C-26 : <i>Développer les techniques et les pratiques agricoles communes en eau</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 : - pas de dossier instruit en Maine et Loire ; pas de dossier instruit
C	C3	28	Objectif général C-3 : <i>Coordonner les stations de pesées de manière cohérente sur les bassins</i>	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	mesure reprise dans les conclusions de l'étude de gestion quantitative
C	C3	28	Disposition C-28 : <i>Avoir une gestion de traitement de premier cordonnement à l'échelle du bassin de l'Oudon</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	Les arrêtés des départements 49 et 53 ne sont pas concordants. Étude en cours sur la faisabilité d'arrêter à l'échelle du bassin.
D	D1	29	Objectif général D-1 : <i>Améliorer les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables</i>	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit
D	D1	30	Disposition D-30 : <i>Compléter les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention du risque d'inondation par la gestion de leur niveau d'eau</i>	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit En 2017 étang de tressé sort du programme.



Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2019

ENREU	OBJ GAI	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2018	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2019	ACTIONS REALISEES
D	D1	31	Disposition D-31 : Inventories, recenser et estimer des zones d'expansion naturelle de crues	PA		engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	En 2015, remobilisation d'un champ d'expansion de crue dans le bourg d'Aviré. En 2016, remobilisation d'un champ d'expansion de crue à Ballots. En 2017, remobilisation d'un champ d'expansion de crue à Ballots. En relation avec l'Etat Public Loire, une étude exploratoire des ZEC a couvert le Bassin de l'Oudon. Elle a confirmé le bon état de connaissance des ZEC mobilisables. En 2018, projet de création de champ d'expansion de crue à Congrier (Tochardières).
D	D1	32	Disposition D-32 (C) : Limiter les surfaces imperméabilisées et gérer les eaux pluviales	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 : 1 dossier instruit en Mayenne où la mesure a été respectée. En Maine et Loire : 1 dossier instruit où la mesure a été respectée
D	D2		Objectif général D2 : Réduire la vulnérabilité aux inondations et entretenir la sécurité de la sécurité de l'habitat									
D	D2	33	Disposition D-33 : Mettre en œuvre des politiques de prévention des inondations dans toutes les communes présentant des risques d'inondation	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	En 2015, 60% des communes concernées et disposant de document d'urbanisme ont pris en compte leurs zones inondables. (données calculées sur les réponses de 92 communes) pas de nouvelle évaluation
D	D2	34	Disposition D-34 : Entretenir la mémoire et la culture du risque inondation auprès des populations	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	5 repères de crues normalisés posés dans des agglomérations couvertes par un PPRI. Evaluation en cours pour l'information systématique par le biais des certificats d'urbanisme. Bancarisation des 5 repères à la banque nationale des repères de crues. En 2017, Porte ouverte Journée Mondiale de l'eau visite d'un site de surstockage. En 2018, échanges et visite d'un site de surstockage avec des étudiants (école d'ingénieur d'Angers) lors de la journée mondiale de l'eau. En 2019, projet artistique d'arbres à crue sur la zone humide de l'Homme à St Gemme d'Andigné servant de repère de crue.
E	E1	E1	Objet E-1 : Reconnaître et gérer les zones humides, les bocages, les plans d'eau et les aménagements forestiers de façon positive pour l'eau									
E	E1	35	Disposition E-35 (C) : Intégrer dans les documents d'urbanisme les zones humides	MEC	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	un cahier des charges (CCTP) d'inventaire des zones humides a été élaboré pour la ComCom de Pouancé-Combrée, il est reproductible pour d'autres docs d'urbanisme Pour la réalisation de son PLU le Pays de L'union démaire l'inventaire des zones humides. J'ai par les syndicats de bassin La C.C.L.E diffuse l'information sur les ZH (via le site internet réseau sig-eh, et la transmission des couches sig sur le signataire d'actes d'engagement) En 2018, aménagement de panneaux pédagogiques sur la zone humide de Chateaufort Une en Mayenne rejetée
E	E1	36	Disposition E-36 : Actualiser l'inventaire 2009 et étudier les zones humides à enjeu pour leurs actions (contraintes)	CSC	2017	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 en Mayenne : aucun projet en Maine et Loire : 7 dossiers de drainage instruits sous les seuls d'entrée en détermination, à partir de données qu'aucun ZH n'avait été défini Le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.E.O.L.L.P. regroupe la lutte contre les pollutions diffuses et le CTEAU 2020-2022. L'objectif est de définir les zones tampons. Il est prévu de les mettre en place d'ici fin 2019. Le 16 PAR du 16 juillet 2018, oblige la mise en place d'une zone tampon en cas de drame pour tout nouveau projet ou restauration, sauf en cas d'impossibilité technique.
E	E1	37	Disposition E-37 : Stabiliser et conseiller sur les opérations de restauration respectant les zones humides	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 en Mayenne : aucun projet en Maine et Loire : 7 dossiers de drainage instruits sous les seuls d'entrée en détermination, à partir de données qu'aucun ZH n'avait été défini Le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.E.O.L.L.P. regroupe la lutte contre les pollutions diffuses et le CTEAU 2020-2022. L'objectif est de définir les zones tampons. Il est prévu de les mettre en place d'ici fin 2019. Le 16 PAR du 16 juillet 2018, oblige la mise en place d'une zone tampon en cas de drame pour tout nouveau projet ou restauration, sauf en cas d'impossibilité technique.
E	E1	38	Disposition E-38 : S'appuyer au pilotage d'eau en zone humide	ODG	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 en Mayenne : aucun projet en Maine et Loire : 7 dossiers de drainage instruits sous les seuls d'entrée en détermination, à partir de données qu'aucun ZH n'avait été défini Le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.E.O.L.L.P. regroupe la lutte contre les pollutions diffuses et le CTEAU 2020-2022. L'objectif est de définir les zones tampons. Il est prévu de les mettre en place d'ici fin 2019. Le 16 PAR du 16 juillet 2018, oblige la mise en place d'une zone tampon en cas de drame pour tout nouveau projet ou restauration, sauf en cas d'impossibilité technique.
E	E2	39	Objet général E-2 : Stabiliser l'inventaire des zones humides et les aménagements forestiers de façon positive pour l'eau									
E	E2	39	Disposition E-39 : Prévenir la non destruction de zones humides lors des travaux de drainage	ODG	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017 en Mayenne : aucun projet en Maine et Loire : 7 dossiers de drainage instruits sous les seuls d'entrée en détermination, à partir de données qu'aucun ZH n'avait été défini Le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le SY.M.E.O.L.L.P. regroupe la lutte contre les pollutions diffuses et le CTEAU 2020-2022. L'objectif est de définir les zones tampons. Il est prévu de les mettre en place d'ici fin 2019. Le 16 PAR du 16 juillet 2018, oblige la mise en place d'une zone tampon en cas de drame pour tout nouveau projet ou restauration, sauf en cas d'impossibilité technique.
E	E2	40	Disposition E-40 : Inciter à des opérations volontaires de restauration de zones tampons pour les terrains délaissés récemment directement dans un cours d'eau	PA	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	Un inventaire des éléments du bocage stratégique pour la gestion de l'eau a été réalisé en 2019 sur le bassin de l'Oudon. Réalisation en cours sur la diffusion de documents stratégiques du bocage auprès des collectivités (Postal cartographique) Le SAGE pas de programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des différents dispositifs (régionaux, départementaux, portés par les communes de communes) incitant à la délaçation de plans bocagers et la replantation de haies 4 exploitants se sont engagés dans un plan bocager individuel via le programme d'actions du SYMBOCLIP En Mayenne, lancement des plans bocagers de Pommerive, Bouchampes-les-Craons et Courbeville. Conseils à la plantation (2 dossiers en 2017) en mayenne Reprise de la compétence par le syndicat sur ABC en 2018, mise en place d'un marché pour faciliter les plantations. Délégation par la CCPC fin 2019.
E	E3		Objet général E-3 : Réduire la vitesse de circulation des eaux et l'invasion des sols grâce à un maillage bocage-écluse									
E	E3	41	Disposition E-41 : Inventorier les éléments stratégiques du bocage (haies, bosquets) contre l'érosion et les sols	PA	2017	non engagée	non engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	Un inventaire des éléments du bocage stratégique pour la gestion de l'eau a été réalisé en 2019 sur le bassin de l'Oudon. Réalisation en cours sur la diffusion de documents stratégiques du bocage auprès des collectivités (Postal cartographique) Le SAGE pas de programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des différents dispositifs (régionaux, départementaux, portés par les communes de communes) incitant à la délaçation de plans bocagers et la replantation de haies 4 exploitants se sont engagés dans un plan bocager individuel via le programme d'actions du SYMBOCLIP En Mayenne, lancement des plans bocagers de Pommerive, Bouchampes-les-Craons et Courbeville. Conseils à la plantation (2 dossiers en 2017) en mayenne Reprise de la compétence par le syndicat sur ABC en 2018, mise en place d'un marché pour faciliter les plantations. Délégation par la CCPC fin 2019.
E	E3	42	Disposition E-42 (C) : Intégrer l'inventaire des éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme	MEC	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	Un inventaire des éléments du bocage stratégique pour la gestion de l'eau a été réalisé en 2019 sur le bassin de l'Oudon. Réalisation en cours sur la diffusion de documents stratégiques du bocage auprès des collectivités (Postal cartographique) Le SAGE pas de programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des différents dispositifs (régionaux, départementaux, portés par les communes de communes) incitant à la délaçation de plans bocagers et la replantation de haies 4 exploitants se sont engagés dans un plan bocager individuel via le programme d'actions du SYMBOCLIP En Mayenne, lancement des plans bocagers de Pommerive, Bouchampes-les-Craons et Courbeville. Conseils à la plantation (2 dossiers en 2017) en mayenne Reprise de la compétence par le syndicat sur ABC en 2018, mise en place d'un marché pour faciliter les plantations. Délégation par la CCPC fin 2019.
E	E3	43	Disposition E-43 (C) : Prévenir et implémenter des haies anti-érosion	MEC	2016	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	Un inventaire des éléments du bocage stratégique pour la gestion de l'eau a été réalisé en 2019 sur le bassin de l'Oudon. Réalisation en cours sur la diffusion de documents stratégiques du bocage auprès des collectivités (Postal cartographique) Le SAGE pas de programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des différents dispositifs (régionaux, départementaux, portés par les communes de communes) incitant à la délaçation de plans bocagers et la replantation de haies 4 exploitants se sont engagés dans un plan bocager individuel via le programme d'actions du SYMBOCLIP En Mayenne, lancement des plans bocagers de Pommerive, Bouchampes-les-Craons et Courbeville. Conseils à la plantation (2 dossiers en 2017) en mayenne Reprise de la compétence par le syndicat sur ABC en 2018, mise en place d'un marché pour faciliter les plantations. Délégation par la CCPC fin 2019.

Annexe 4 : Etat d'avancement des dispositions du SAGE Oudon au 31 décembre 2019

ENUEU	OBJ GAL	N° DISPO	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2015	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2016	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2017	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2018	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2019	ACTIONS REALISEES
E	E3	44	Disposition E-11(C) : Réduire l'érosion des sols en limitant l'avancement direct des amonnes aux cours d'eau	NIEC	2014	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	le même programme de la Directive Nitrates prévoit "A compter du 1er septembre 2017, l'avancement direct des amonnes dans les cours d'eau sera interdit, sauf en présence d'engorgements spécifiques évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les amonnes", repris dans le 6e programme.
E	E4	45	Objectif général E-1 : Intégrer les plans de eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux	CSC	2015	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	révisée	inventaire intégré dans l'étude mais pas encore mis à disposition des communes par la C.L.E. Etude plans d'eau réalisés 2017-2019
E	E1	46	Objectif général E-1 : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon									
F	F1	46	Objectif général E-1 : Mettre en cohérence les organisations liées à l'eau avec les objectifs du S.A.G.E.	ODG								
F	F1	47	Objectif général E-1 : Mettre en cohérence l'organisation territoriale et mettre en cohérence les objectifs de territoire de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	en 2017, des études de faisabilité ont été menées pour les regroupement des structures d'eau potable et des milieux aquatiques suite au évolution réglementaire de l'organisation des collectivités territoriales. Le nombre de collectivités a diminué (Syndicat du bassin de l'Oudon, syndicat d'eau de l'Anjou, reprise de la compétence eau potable ou/et assainissement par les communautés de communes...).
F	F1	47	Objectif général E-1 : Conditionner la politique départementale de manière cohérente pour le bassin versant de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	Les objectifs pour le grand cycle de l'eau sont communs aux acteurs du territoire dans le cadre de la stratégie 2020-2025 du syndicat du bassin de l'Oudon.
F	F2	48	Objectif général E-2 : Développer une stratégie de communication globale pour mobiliser les acteurs	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	non engagée	- gestion des situations de pénuries quantitatives : NON FAIT - mise en place et suivi-évaluation des programmes d'actions Directive Nitrates (arrêté inter-préfectoral de bassin versant) : PAS FAIT EN TOTALITE, ZAR Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35. - concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissements : NON FAIT - modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT
F	F2	49	Disposition E-4 : Mettre en place un site Internet interactif utile à tous les acteurs	COM-CSC	durée du S.A.G.E.	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	réalisée	Lettre aux élus non mise en place En 2017 il y a eu 4 676 utilisateurs. La fréquentation est en hausse de 31 % par rapport à 2016.
F	F2	50	Disposition E-5 : Valider la cohérence de la communication sur le bassin	COM	durée du S.A.G.E.	non engagée	non engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	généralisation progressive de l'usage du logo de la C.L.E. (soit directement, soit proche. cf. Logo S.Y.M.B.O.C.L.L.P. ou programme Agréé Oudon)
F	F2	51	Disposition E-5 : Suivre et évaluer régulièrement et compléter le plan hydrique du bassin de l'Oudon	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	engagée	demande des rapports annuels aux structures AEP tous les ans et calcul des indicateurs clés du S.A.G.E. notamment le taux d'auto-provisionnement





# COMMISSION LOCALE DE L'EAU

## S.A.G.E.

SCHEMA D'AMENAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX  
DU BASSIN DE L'OUDON

Approuvé le 8 janvier 2014

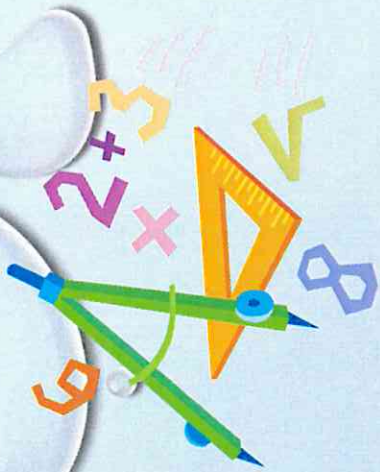
# EVALUATION

# DE LA MISE EN

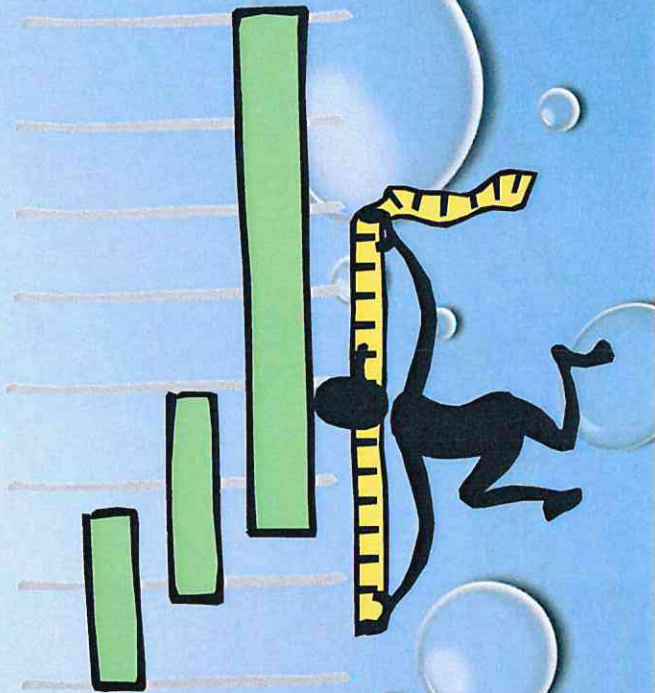
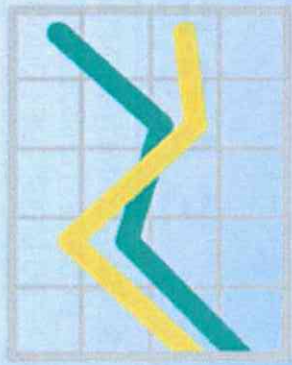
# ŒUVRE DU SAGE

# 13 MARS 2020





# LES INDICATEURS CLES DU S.A.G.E.

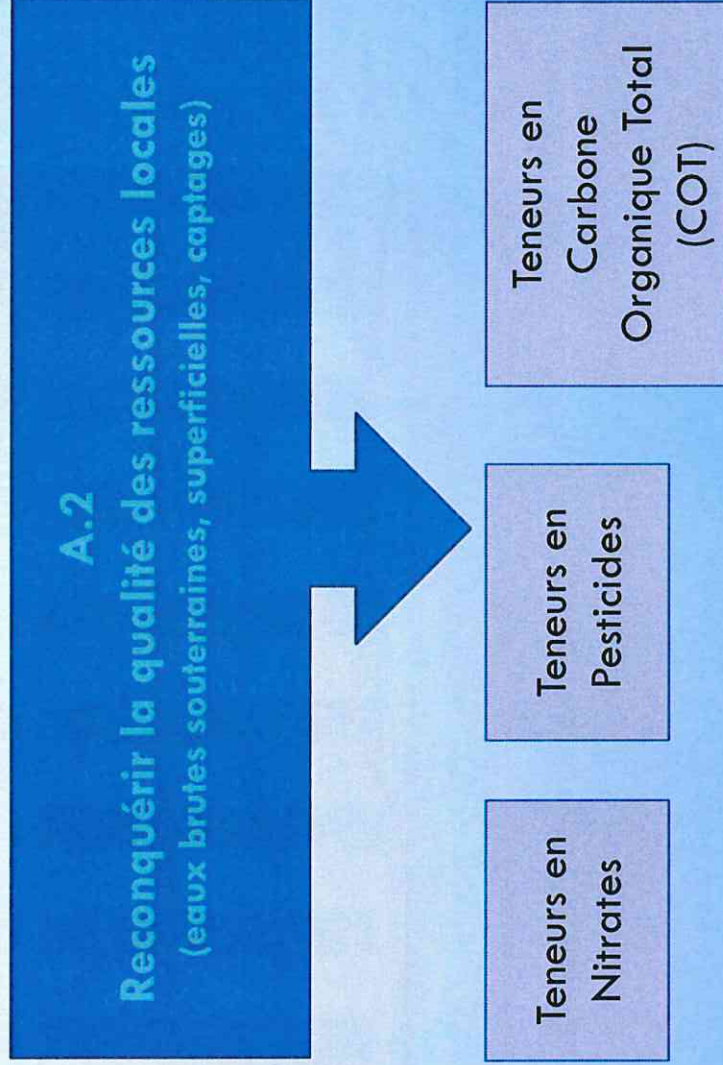
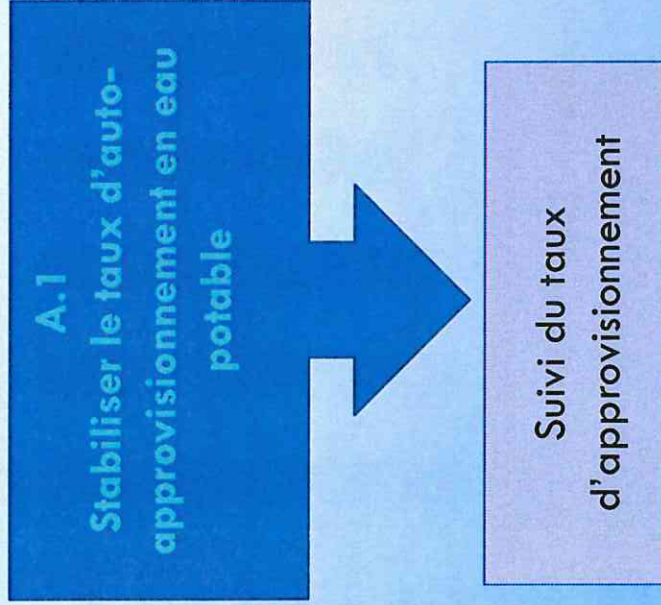




# ENJEU A

STABILISER LE TAUX D'AUTO-APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE  
ET RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES RESSOURCES LOCALES

Objectifs généraux : Indicateurs clés :





## Suivi du taux d'auto-provisionnement

Taux d'auto-provisionnement en eau potable du bassin versant de l'Oudon

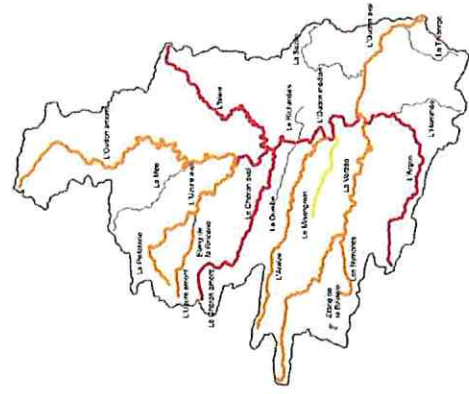




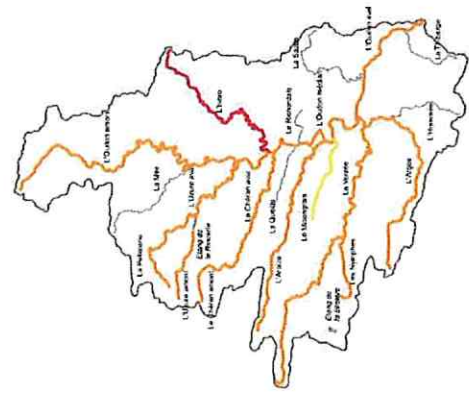
# Teneurs en Nitrates : Eaux superficielles

## EVOLUTION DE LA QUALITE DES COURS D'EAU (SEQ EAU) - NITRATES

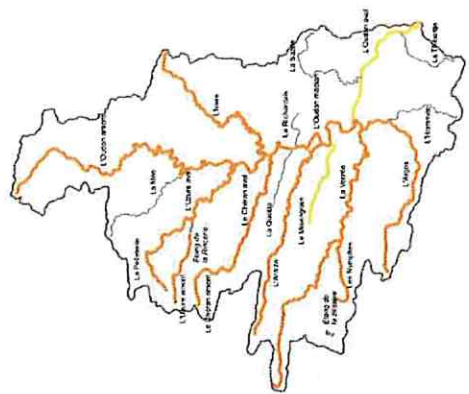
2008-2010



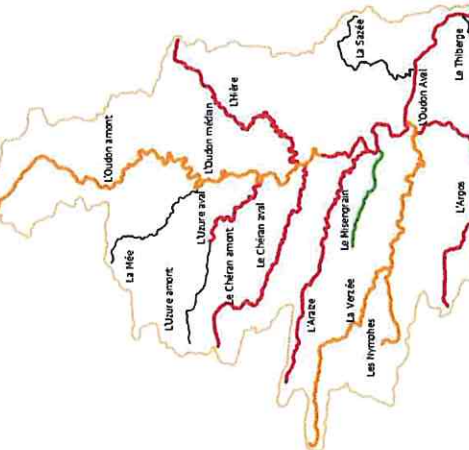
2011-2013



2014-2016



2017 -2019



**Classes de Qualité – NITRATES**  
(concentration en mg/l) :

- Mauvaise (>50)
- Médiocre (25 à 50)
- Moyenne (10 à 25)
- Bonne (2 à 10)
- Très bonne (<2)

← Limite du bon état DCE

Commission Locale de l'Eau  
du 10/01/2004 à 10/01/2019  
L'ensemble des SEQ de l'Oudon  
Population et d'habitants riverains - Juin 2017



## Teneurs en Nitrates : Eaux souterraines

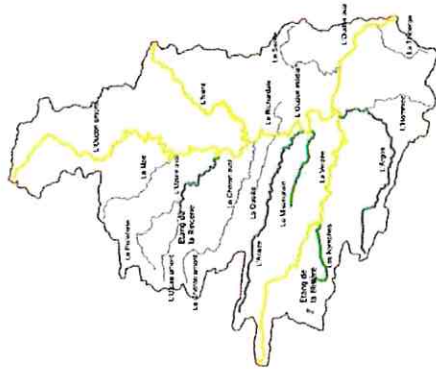
captages	référence 2013	moyenne annuelle (2013)	moyenne annuelle (Année)(Nombre de prélèvements)	objectifs	
				2019	2027
<b>La Jordonnière</b>		0 mg/l	0 mg/l (2019)		
<b>Chaintres</b>		0 mg/l (2012)	<0,5 mg/l (2019)(1)		
<b>Chanteloup</b>		0 mg/l (2012)	0,6 mg/l (2019)(1)		
<b>La Haie-Les Friches</b>		0 mg/l (2012)	1,83 mg/l (2019)(1)		
<b>La Masuraie</b>		0 mg/l	<0,5 mg/l (2019)(1)		
<b>La Marinière</b>	détection à taux faible (<15mg/l)	11,2 mg/l	7,08 mg/l (2019)(2)		maintien
<b>Les Fauvières</b>	détection à taux importants (entre 40 et 50mg/l)	43,2 mg/l	42,52 mg/l (2019)(12)		diminution
<b>Challonge</b>		60,2 mg/l	47,9 mg/l (2018)(3)		
<b>l'Eperonnière</b>	détection à taux élevés de nitrates > 50 mg/l	65,7 mg/l	53,26mg/l (2019)(12)		
<b>La Plaine</b>		68,73 mg/l	68,73 mg/l (2019)(12)	inversion de la tendance (diminution de 5 mg/l)	diminution significative



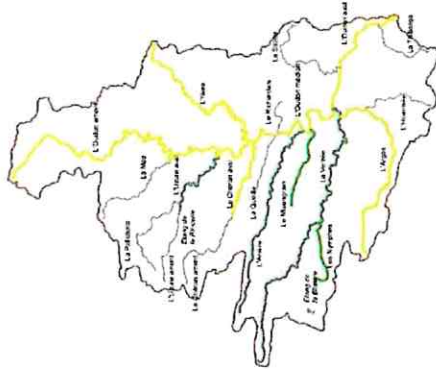
# Teneurs en pesticides : Eaux superficielles

## EVOLUTION DE LA QUALITE DES COURS D'EAU (SEQ EAU) PESTICIDES

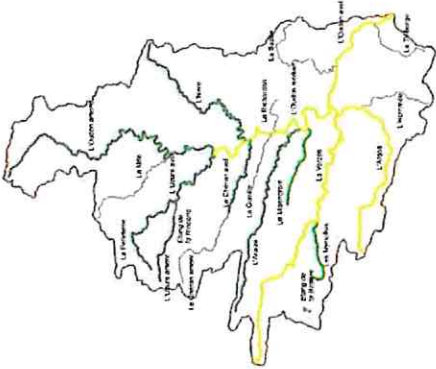
2008-2010



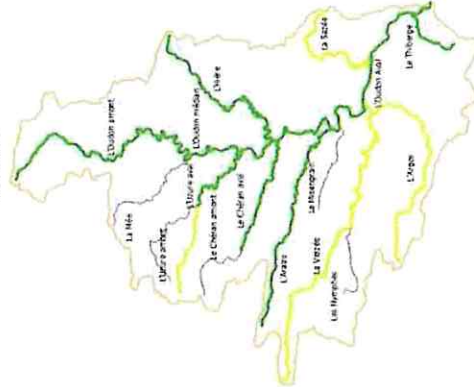
2011-2013



2014-2016



2017-2019



Classes de Qualité  
PESTICIDES TOTAUX  
(concentration en µg/l) :

- Mauvaise (>5 µg/l)
- Moyenne (1.5 à 3 µg/l)
- Bonne (0.5 à 2 µg/l)
- Très bonne (<0.5 µg/l)

0 5 10 15 20 Km

Coordonnées géographiques :  
OUDON : 46° 10' 00" N, 1° 00' 00" O  
Lorient : 47° 45' 00" N, 1° 45' 00" O  
Région Bretagne - Janvier 2017

← Plus de mail DCE



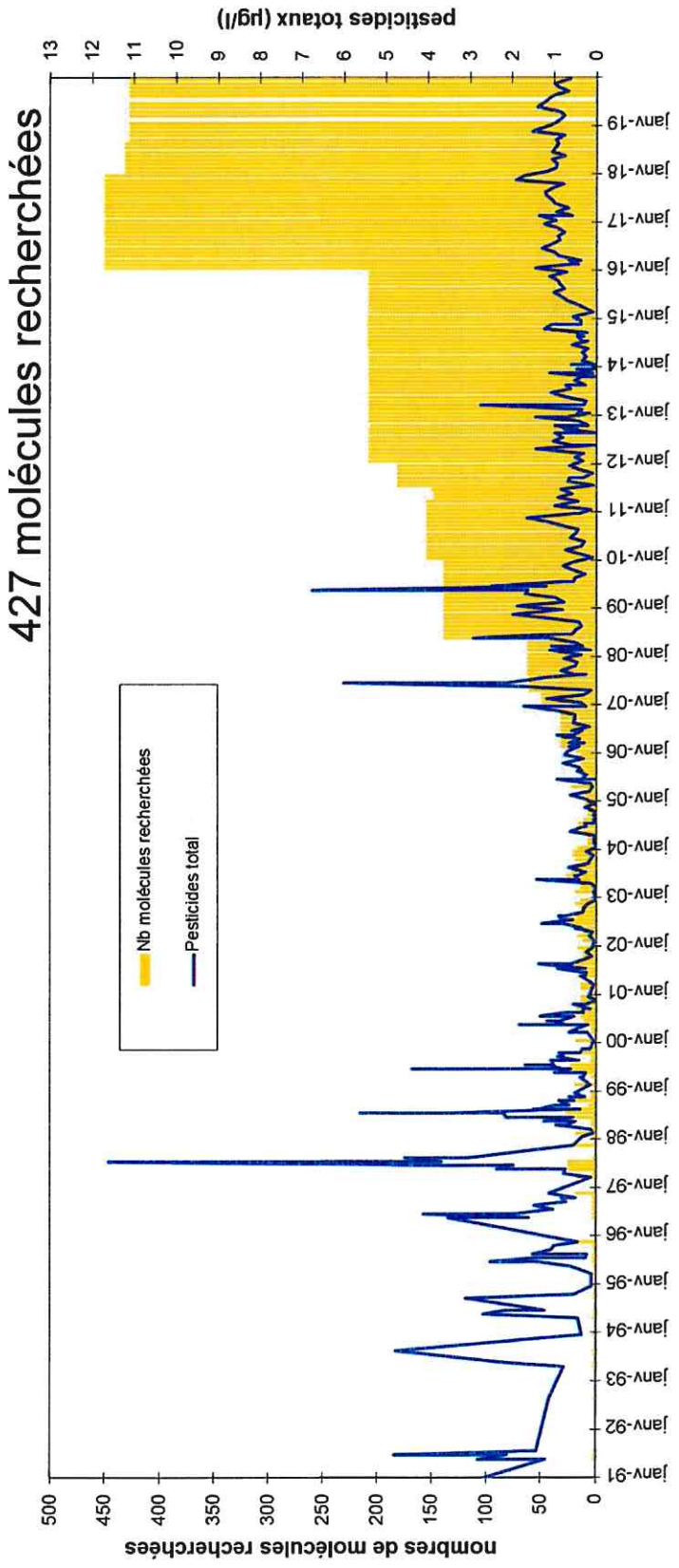
## Teneurs en pesticides : Eaux souterraines

captages	référence 2013	résultat annuel (2013)	résultat annuel (Année)(Nb Molécules)	Objectif 2019
La Jordonnaière		0 µg/l	0µg/l (2019)(1)	
Chanteloup		0 µg/l (2012)	0 µg/l (2019)	
La Masuraie	absence de phyto	0 µg/l (2012)	0,021 µg/l (2018)(1)	<div style="border: 1px solid black; background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">                     ESA Metolachl                 </div>
La Haie-Les Friches		0 µg/l (2012)	0 µg/l (2018)	Maintien
Challonge		0 µg/l (2012)	0 µg/l (2018)	
Chaintres	détection à taux faible < 0,10 µg/l	0 µg/l (2012)	0 µg/l (2018)	
Les Fauvières		0,04 µg/l (2012)	0,25 µg/l (2019)	maintien
l'Eperonnaière		0,09 µg/l (2012)	0 µg/l (2016)	
La Marinaière	détection à taux moyen entre 0,10 et 0,20 µg/l	0,07 µg/l	0,12µg/l (2018)(2)	<div style="border: 1px solid black; background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; display: inline-block;">                     Isopro Metald                 </div>
La Plaine		0,11 µg/l	0,03 µg/l (2019)	diminution

## Teneurs en pesticides : Captage Segré

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (délai du S.D.A.G.E.)
pesticides totaux : régulièrement pics de pollution > 1µg/l	4 dépassements des 1µg/l sur 12 analyses de pesticides totaux (2 valeurs à 0,95µg/L)	pesticides totaux : aucun pics de pollution > 1µg/l

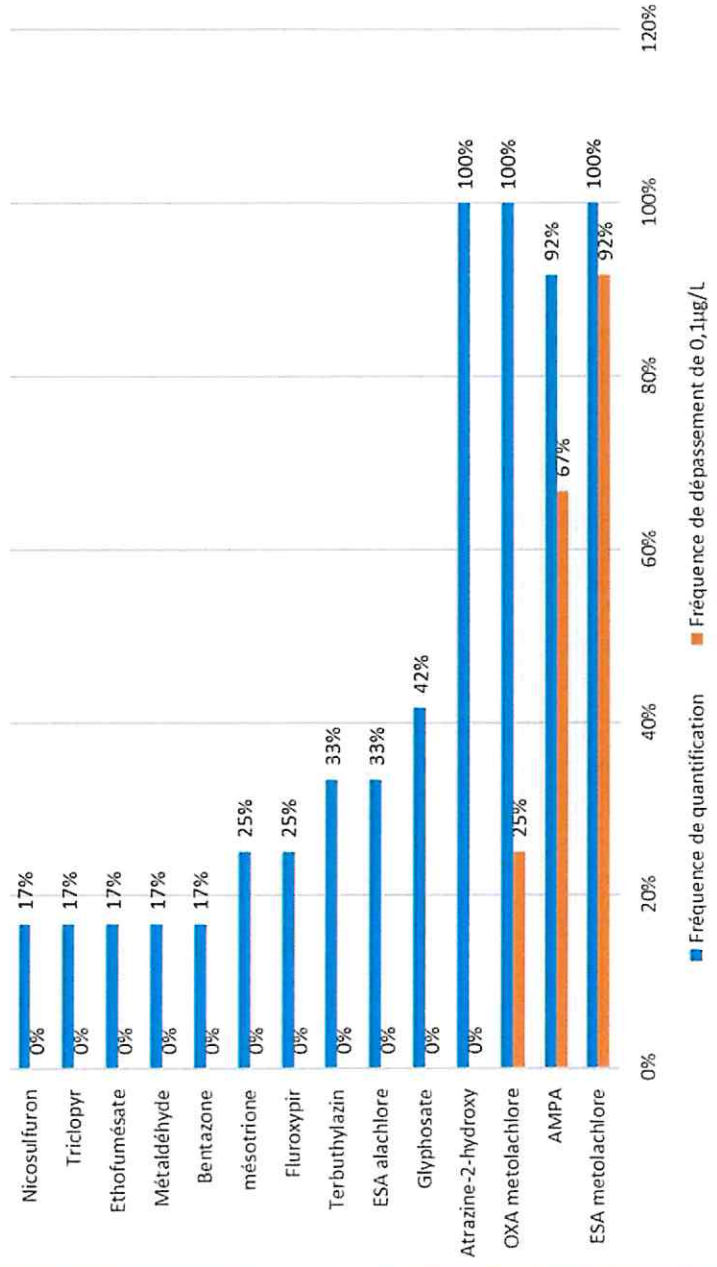
Teneurs en Pesticides total à la prise d'eau de Segré (en µg/l) et nombre de molécules recherchées (1991-2019)



## Teneurs en pesticides : Captage Segré

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (délai du S.D.A.G.E.)
pesticides totaux : régulièrement pics de pollution > 1µg/l	4 dépassements des 1µg/l sur 12 analyses de pesticides totaux (2 valeurs à 0,95µg/L)	pesticides totaux : aucun pics de pollution > 1µg/l

Les molécules les plus fréquemment 2019





# Teneurs en Carbone Organique Total : Eaux superficielles

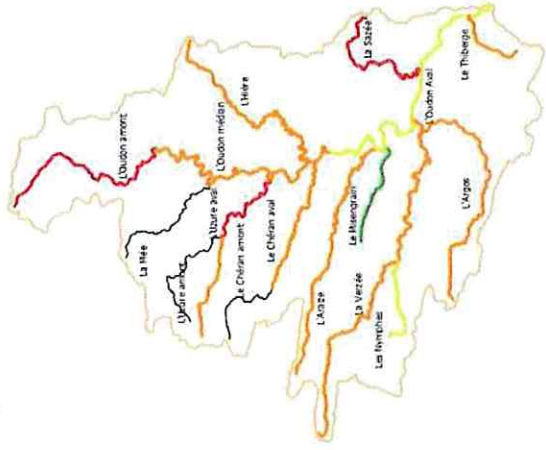
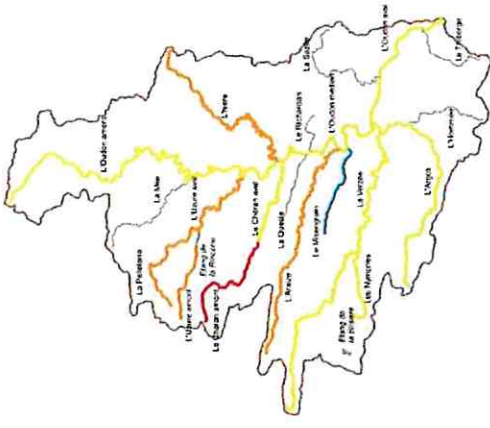
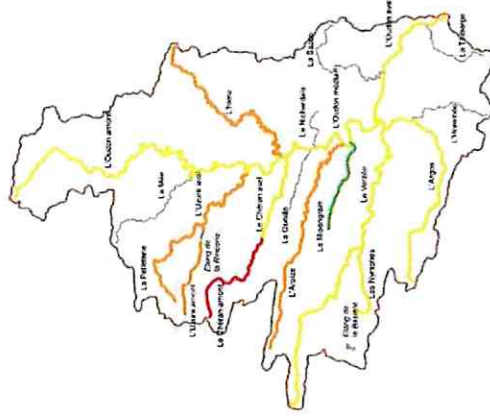
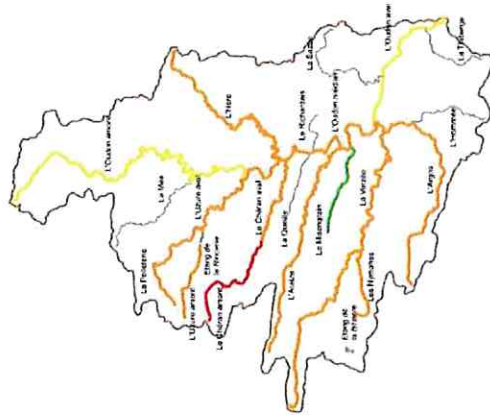
## EVOLUTION DE LA QUALITE DES COURS D'EAU (SEQ EAU) MATIERES ORGANIQUES OXYDABLES

2008-2010

2011-2013

2014-2016

2017-2019



**Classes de Qualité - CARBONE ORGANIQUE DISSOUS**  
(concentration en mg/l) :

- Mauvaise (>15)
- Médioocre (10 à 15)
- Moyenne (7 à 10)
- Bonne (5 à 7)
- Très bonne (<5)

← Limite du bon état DCE



Commission locale de l'eau  
LOE 20045 - RD Carpiquet  
Licence 2004-0200/003  
Régulation et Contrôle Infiltrés - Juin 2017

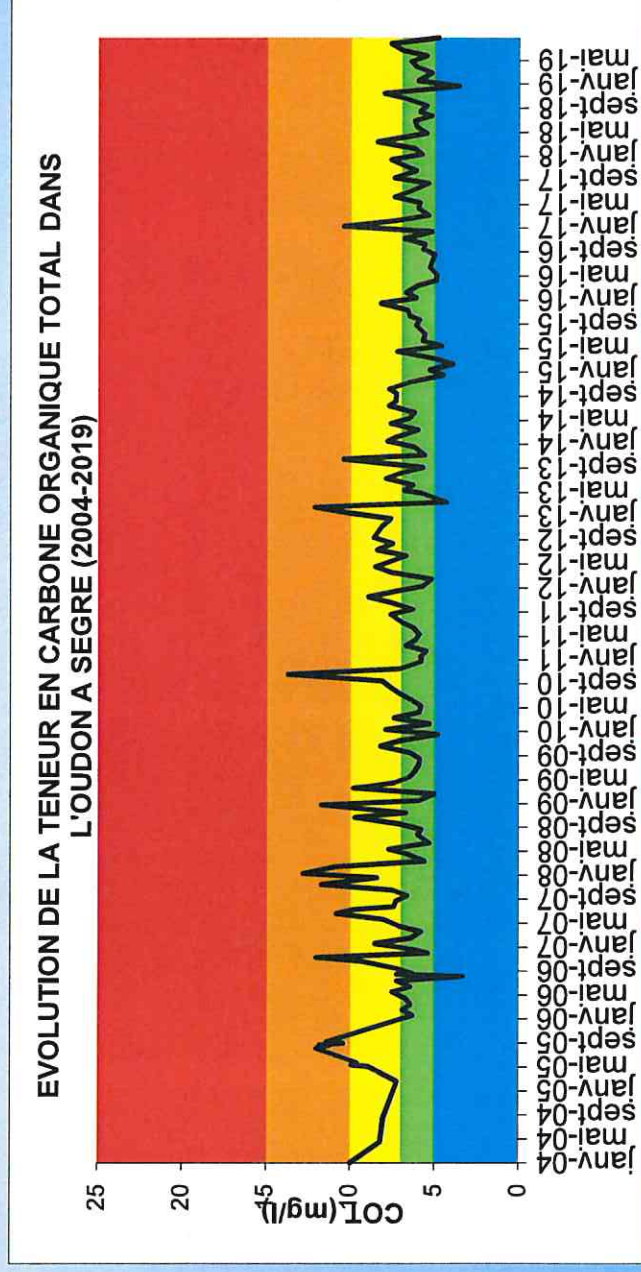


Bassin  
de l'Oudon

## Teneurs en Carbone Organique Total : Captage Segré

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (délai du S.D.A.G.E.)
Quelques pics de dépassement de la référence (10mg/L)	Pas de dépassement en 2019 0 valeur > 8mg/L	Plus de pics au dessus de 10mg/L Etat souhaitable < 8mg/L

Concentration	Classe DCE
C < 5	très bon
5 < C < 7	bon
7 < C < 10	moyen
10 < C < 15	médiocre
C > 15	mauvais

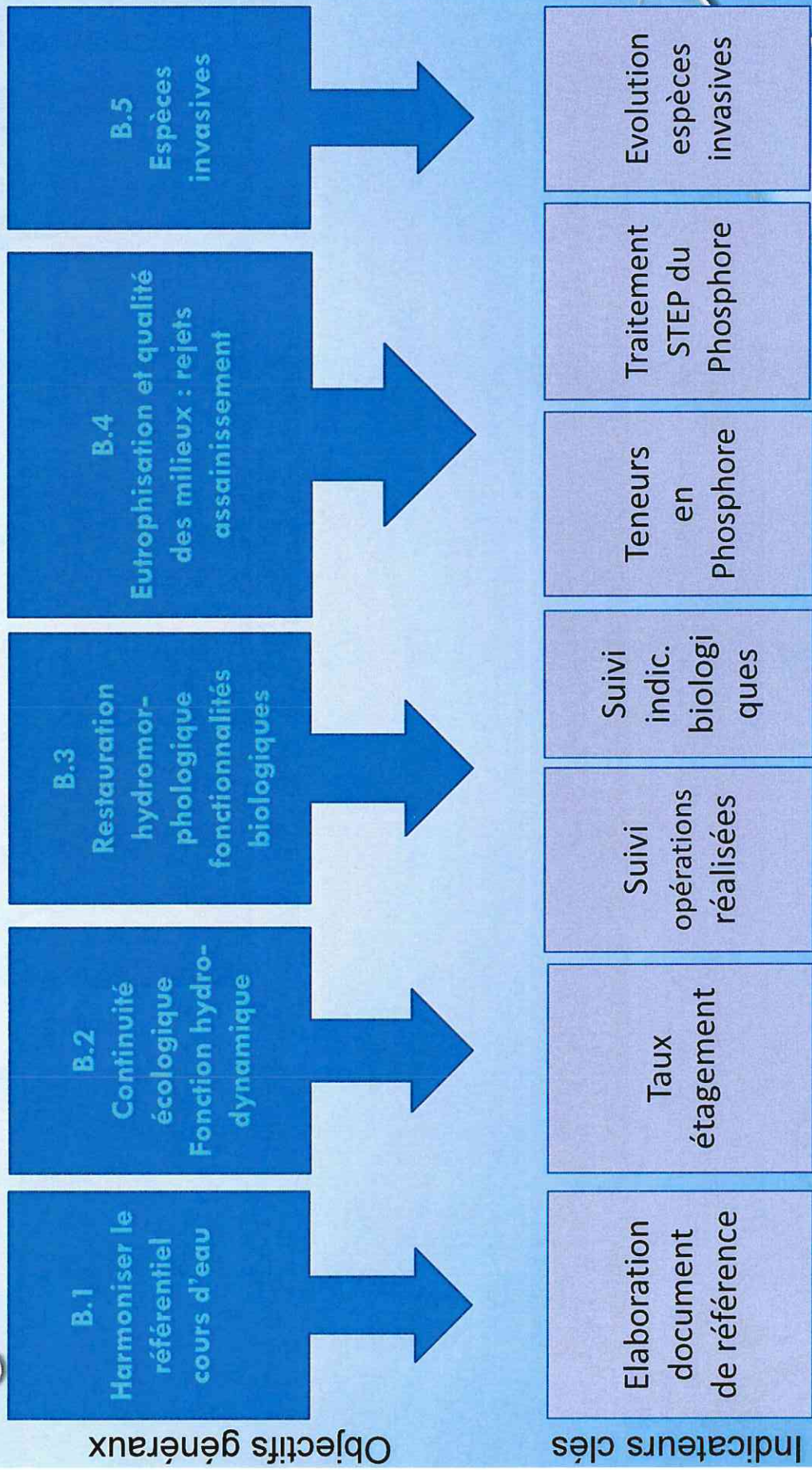






# ENJEU B

RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES



## Taux d'étagement

Etat de référence (2012)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif intermédiaire (2017)	Etat Objectif définitif (délais du S.D.A.G.E.)
de 0 à 1,01 hors MEFM	Les objectifs définitifs sont établis 8 masses d'eau atteignent leurs objectifs sur 13	de 0 à 0.91 hors MEFM	Objectifs définitifs établis Toutes les masses ont atteint l'objectif fixé

Code Masse d'eau	Nom	Taux d'étagement en m / m			
		Etat 2003	Objectif intermédiaire 2017	Etat 2019	Objectif définitif 2027
FRGR1078	LA THIBERGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,00	0,00	0,00	0,00
FRGR1126	LA SAZEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,22	0,15	0,03	0,15
FRGR0521b	LE CHERAN DEPUIS SAINT-MARTIN-DU-LIMET JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,31	0,24	0,24	0,24
FRGR1575	LA PELLETERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'UZURE	0,33	0,33	0,31	0,33
FRGR0520	L'HIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,39	0,15	0,10	0,10
FRGR0521a	LE CHERAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SAINT-MARTIN-DU-LIMET	0,44	0,22	0,24	0,21
FRGR0504	L'OUDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A CRAON	0,53	0,39	0,41	0,39
FRGR0519b	L'UZURE DEPUIS L'ETANG DE LA RINCERIE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,69	0,40	0,32	0,32
FRGR0522	LA VERZEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,85	0,70	0,81	0,70
FRGR0524	L'ARGOS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,95	0,39	0,50	0,39
FRGR0523	L'ARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON	0,97	0,39	0,30	0,39
FRGR0505a	L'OUDON DEPUIS CRAON JUSQU'A SEGRE	1,01	0,91	0,88	0,79
FRGR0505b	L'OUDON DEPUIS SEGRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	1,01	<b>Masse d'eau fortement modifiée</b>		
FRGR1124	LE RICHARDAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON				
FRGR1134	LA QUEILLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDON				
FRGR1574	L'UZURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE LA RINCERIE				

## Taux

### étagement :

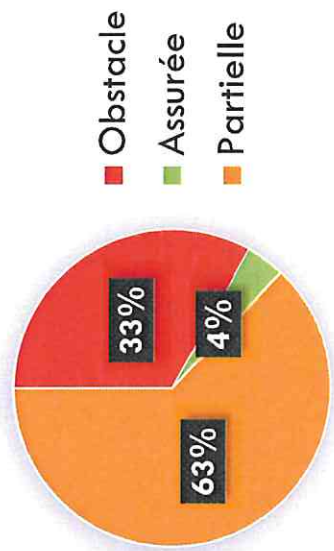
### Calculs et objectifs



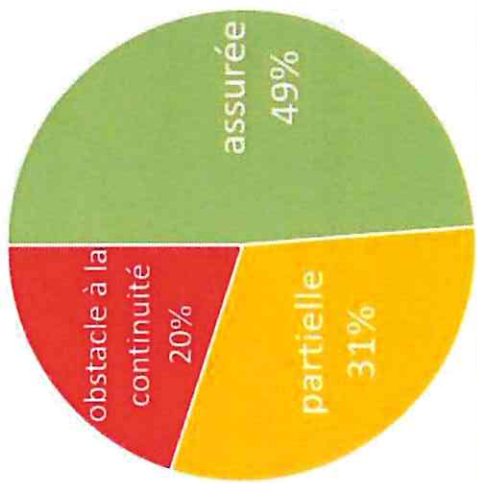


**Continuité écologique sur les ouvrages  
du bassin versant de l'Oudon  
Etat 2019**

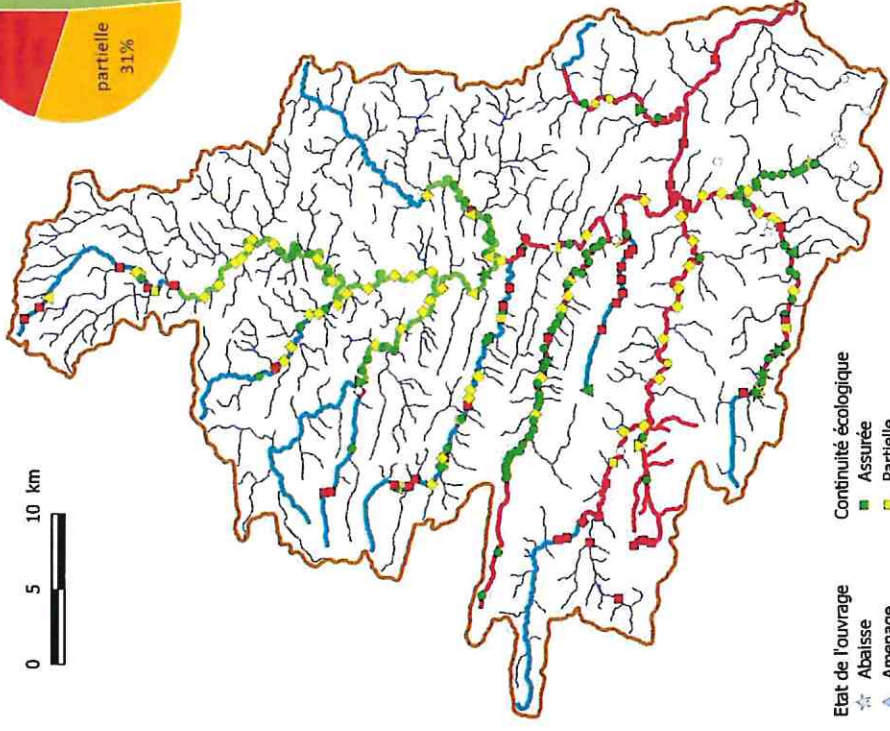
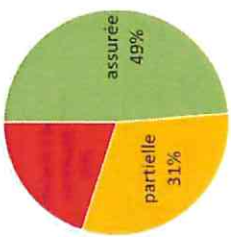
**2003**



**2019**



**2019**



- Etat de l'ouvrage**
- ☆ Abalisse
  - ▲ Aménagement
  - ▽ Arase partiellement
  - Efface
  - ◆ Gère
  - Maintenu
- Continuité écologique**
- Assurée
  - Partielle
  - Obstacle à la continuité écologique
  - Cours d'eau - Listes 1 et 2
  - Cours d'eau - Liste 1
  - Bassin versant de l'Oudon
- Commission locale de l'eau  
Données : ONEMA - Syndicat du Bassin de l'Oudon  
IGN 2004-0 - BD Carthage © Licences 2004/CC-BY/0703  
Reproduction et diffusion interdites - Janvier 2020  
2: \B\OUDON\SIGLE\SIGPROJETS\_OGIS  
TABLEAUX\_DE\_BORD\_005\enfr\l\Obj\_BZ\_continuite\_e  
d'etagement\_ouvrages.apx

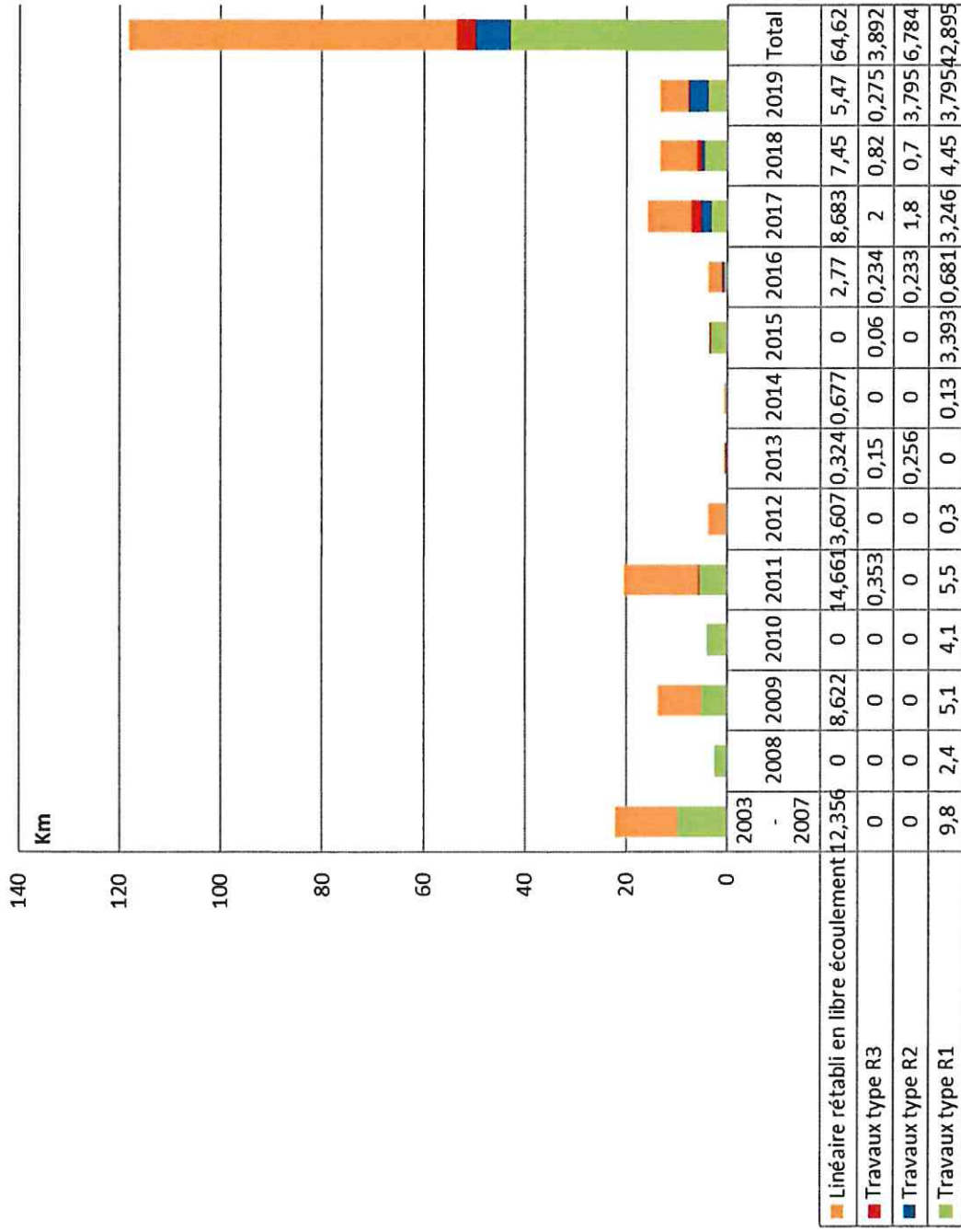
**Taux étagement :**  
**Continuité écologique état 2019**  
**Evolution 2003-2019**



**Suivi opérations  
restaurations  
hydromorphologi-  
ques**

**(Type R1 R2 R3/  
Longueur/ Coûts)**

## Linéaire de rivière restaurée par type de travaux (km)

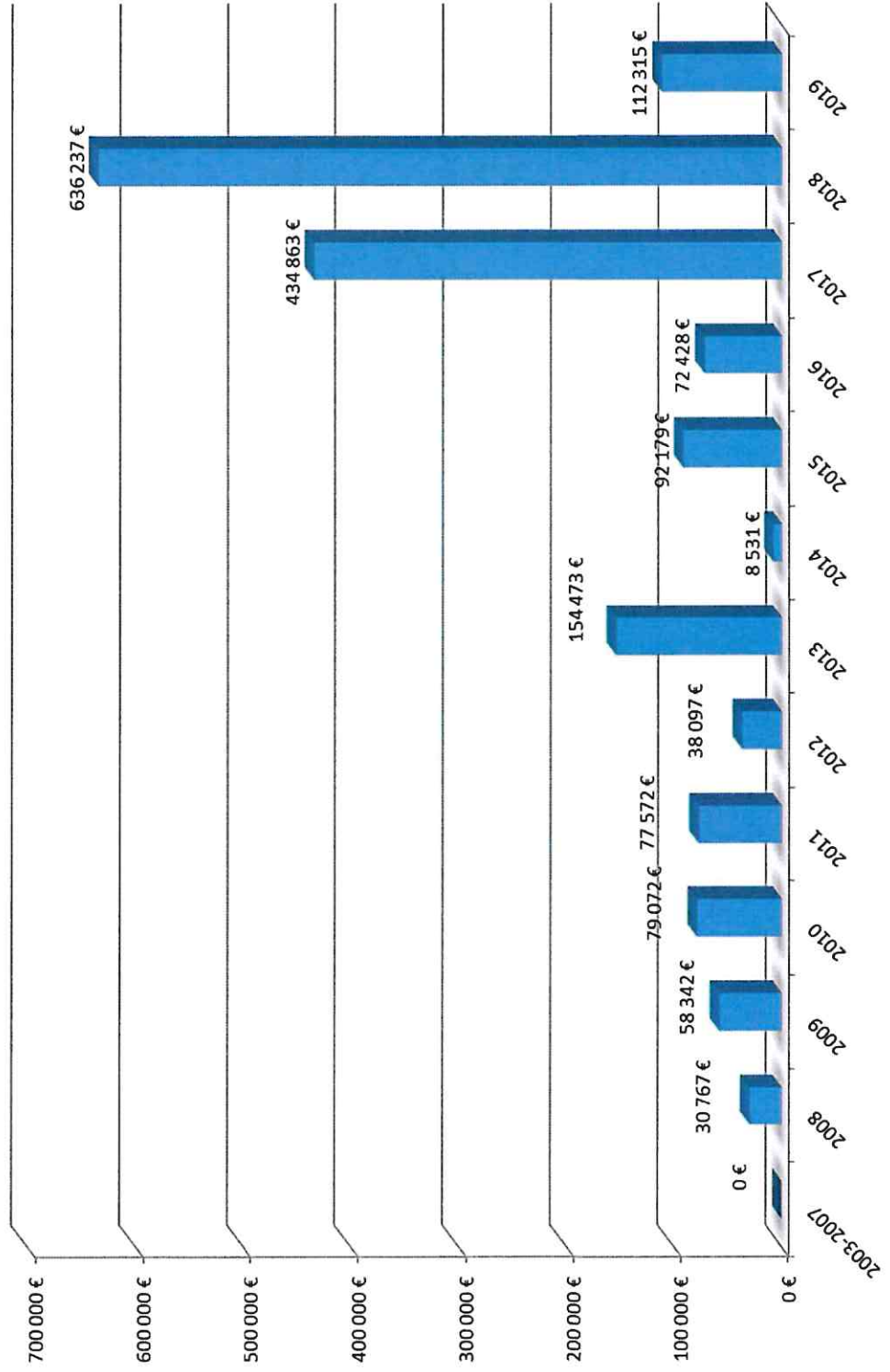




Bassin  
de l'Oudon

## Suivi opérations restaurations hydromorphologiques (Type R1 R2 R3/ Longueur/ Coûts)

Coût de l'ensemble des actions (1 794 875,91€ TTC)







**IBG**

**référence**

**passable à bon**

**objectif**

**bon sur l'Oudon et ses affluents**

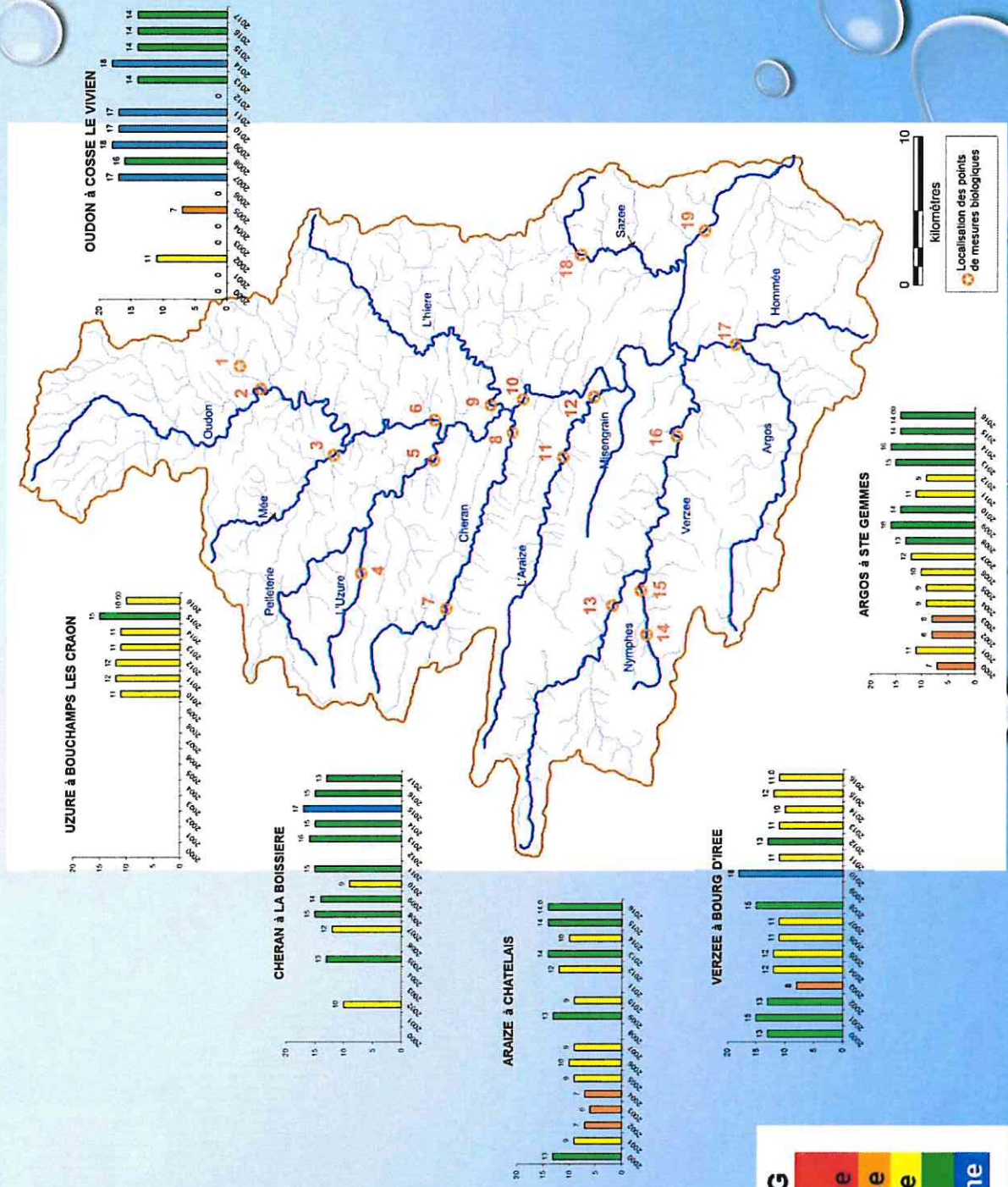
**Suivi indic. Biologiques :**

**IB Général**

**classes de qualité IBG**



- 0 à 4
- 5 à 8
- 9 à 12
- 13 à 16
- 17 à 20





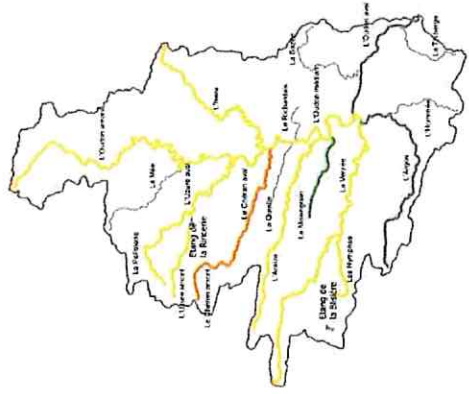




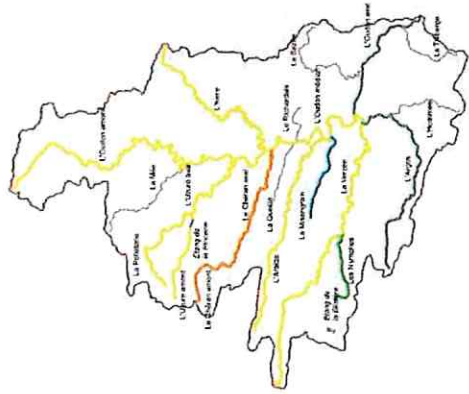
# Teneurs en Phosphore : Eaux superficielles

## EVOLUTION DE LA QUALITE DES COURS D'EAU (SEQ EAU) MATIERES PHOSPOREES

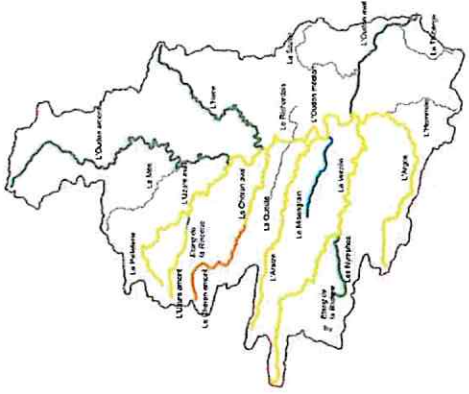
2008-2010



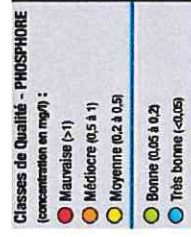
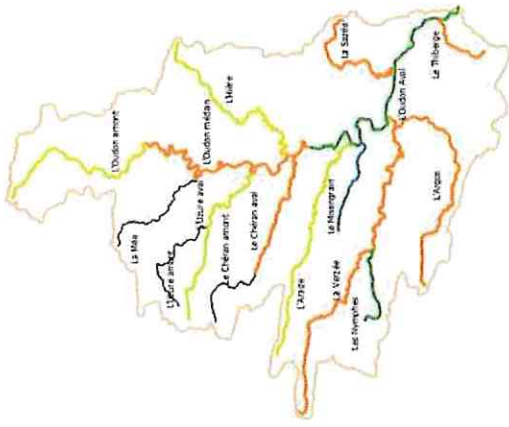
2011-2013



2014-2016



2017 -2019



Commission locale de l'eau  
DDE 50045 - EDC Combray  
Région de l'Oudon  
Région de l'Oudon - Juin 2017

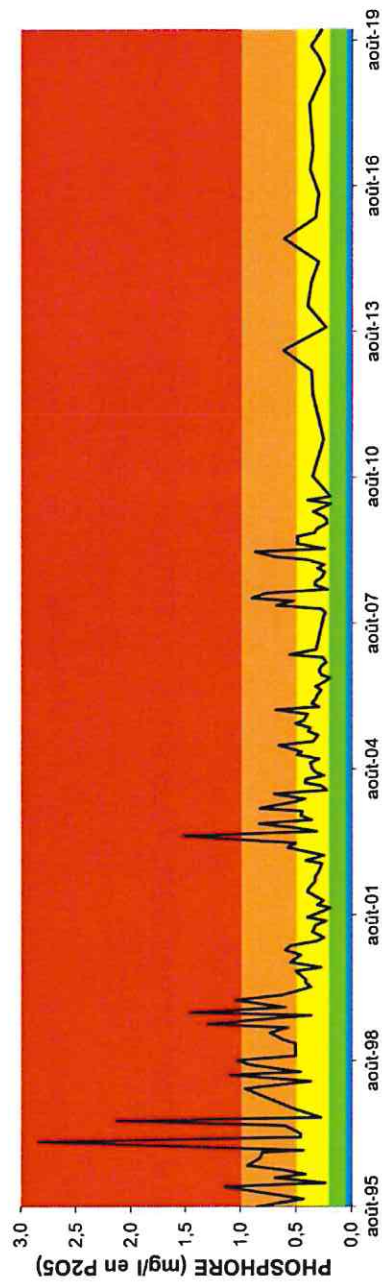


## Teneurs en Phosphore : Prise d'eau de Segré (Oudon)

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (délai du S.D.A.G.E.)
Quelques pics de dépassement de la référence (0,7mg/L)	Pas de dépassement entre 2014 et 2019 (attention 12 valeur)	Plus de pics au dessus de 0,7mg/L

Concentration	Classe DCE
$C < 0,05$	très bon
$0,05 < C < 0,2$	bon
$0,2 < C < 0,5$	moyen
$0,5 < C < 1$	médiocre
$C > 1$	mauvais

EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'OUDON A SEGRE (1995-2019)



# Traitement STEP du phosphore : rejets domestiques et industriels



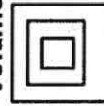
- Bassin versant de l'Oudon
- Réseau Hydrographique
- STEP urbaines
- STEP industrielles

Les STEP industrielles soulignées sont raccordées à une STEP urbaine

## Rendement épuratoire du Phosphore en %

- 0 à 20%
- 20 à 50%
- 50 à 75%
- 75 à 90% (haut rendement)
- 90 à 100% (très haut rendement)

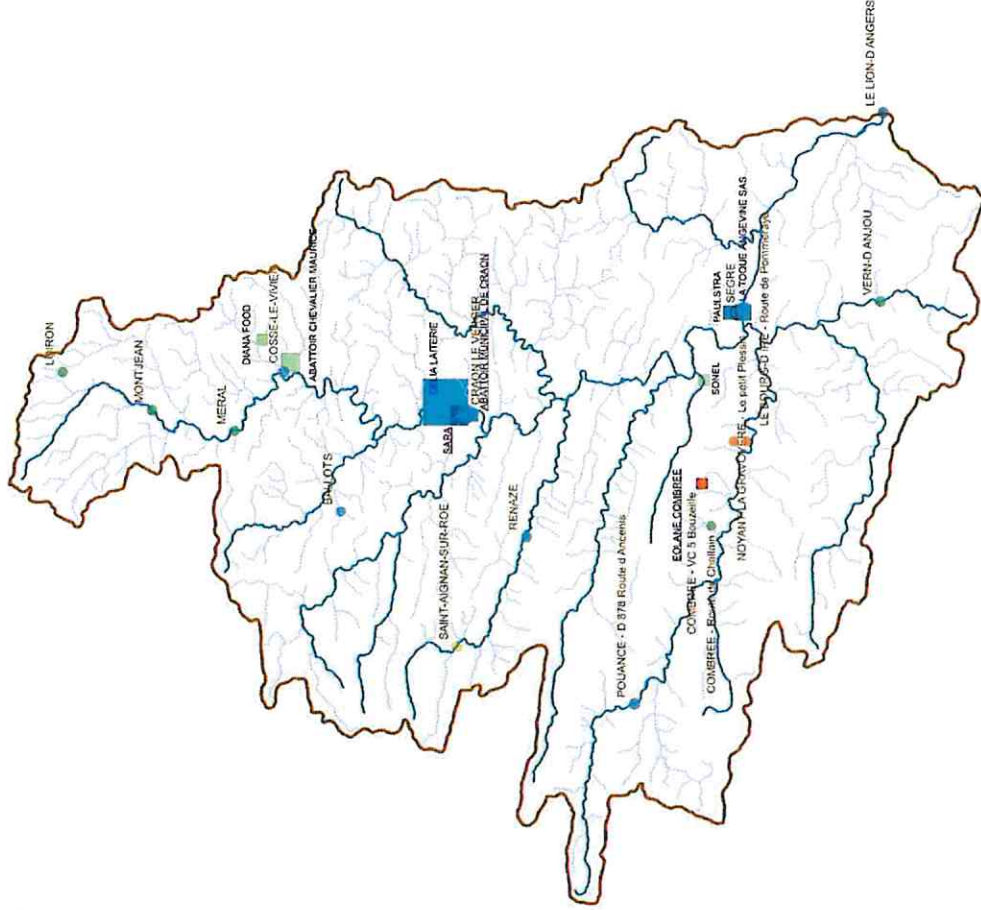
**Volume entrant de Phosphore en kg/an**  
variable de 240 à 25 000 kg/an



Commission locale de l'eau  
IGF 2004 © - BD Carthage © - Licences 2004/CUDX/0703  
Reproduction et diffusion interdites - Avril 2018  
Z:\BOUDON\SIG\LE SIG\PROJETS\_OGIS\TABLEAUX\_DE\_BORD\_QGS\enjeu  
B\Obj\_B4\_ASSAIN\2015\_STEP.qgis

# Etat de la généralisation du traitement du Phosphore des stations d'épuration urbaines et industrielles \* Etat 2017

\* STEP dont le flux entrant de phosphore est >20kg an et raccordées aux STEP urbaines



## Rendement épuratoire du Phosphore en %

- 0 à 20%
- 20 à 50%
- 50 à 75%
- 75 à 90%
- 90 à 100%

- Bassin versant de l'Oudon
- Réseau hydrographique
- STEP urbaines
- STEP industrielles
- Les STEP industrielles soulignées sont raccordées à une station urbaine

## Volume entrant de phosphore en kg/an

variable de 240 à 25 000 kg/an  
Les données indiquées sont les dernières disponibles. Elles peuvent potentiellement être de 2013, 2014, 2015 ou 2016

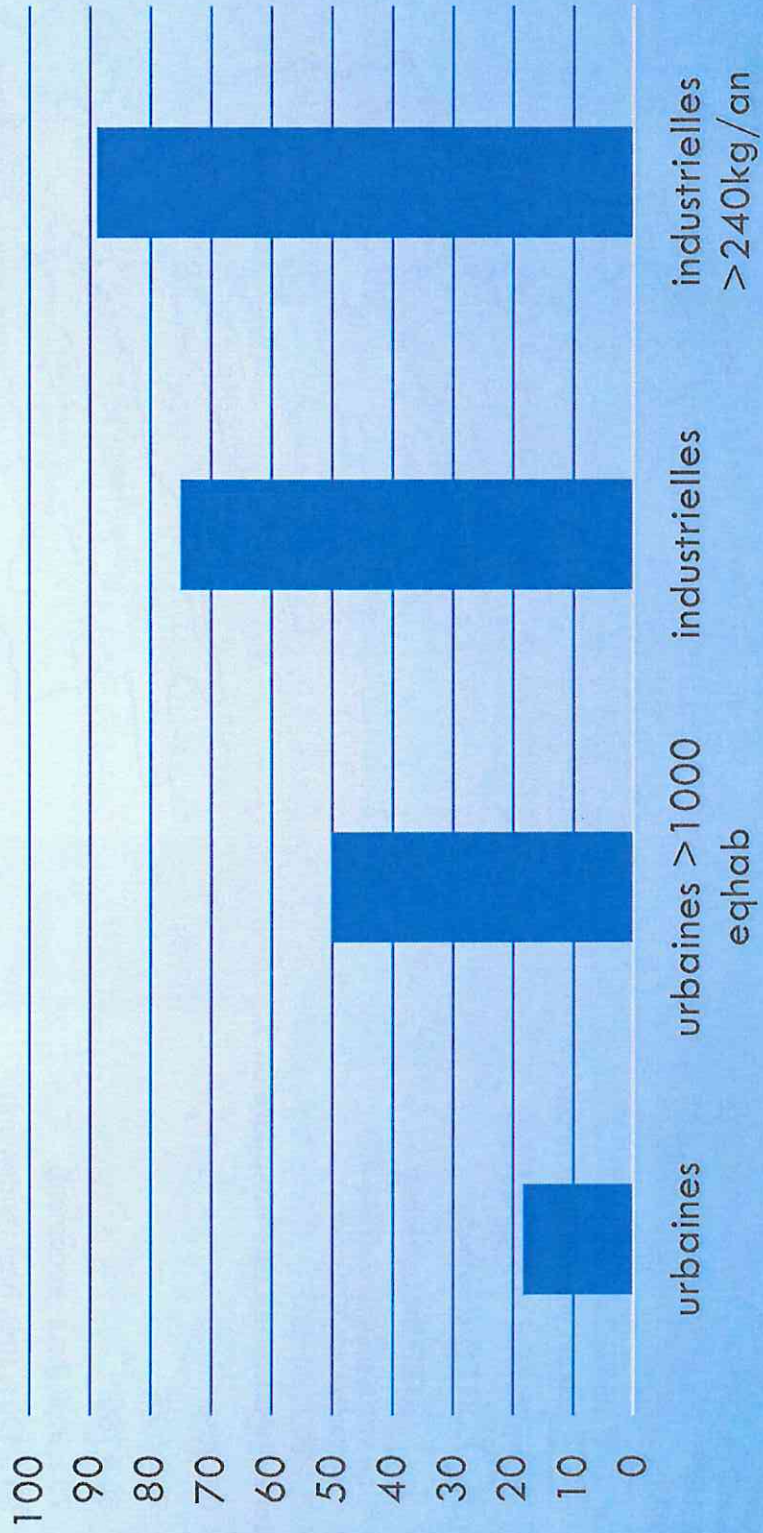


Commission locale de l'eau  
IGF 2004 © - BD Carthage © - Licences 2004/CUDX/0703  
Reproduction et diffusion interdites - Décembre 2019  
Z:\BOUDON\SIG\LE SIG\PROJETS\_OGIS\TABLEAUX\_DE\_BORD\_QGS\enjeu  
B\Obj\_B4\_ASSAIN\2015\_STEP.qgis



Traitement STEP du phosphore : rejets domestiques et industriels

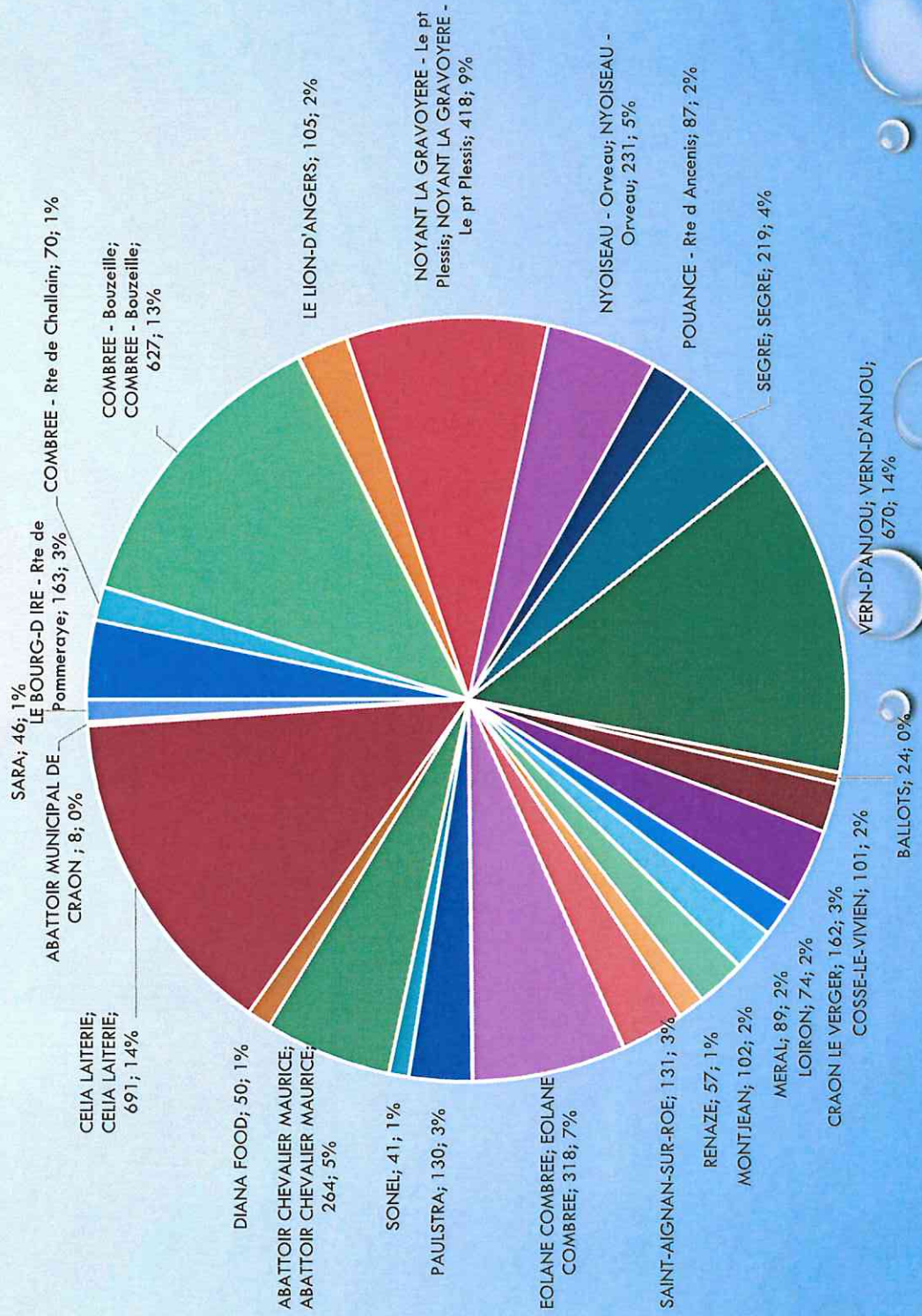
## Pourcentage de Stations avec un rendement épuration du phosphore > 75% en 2017



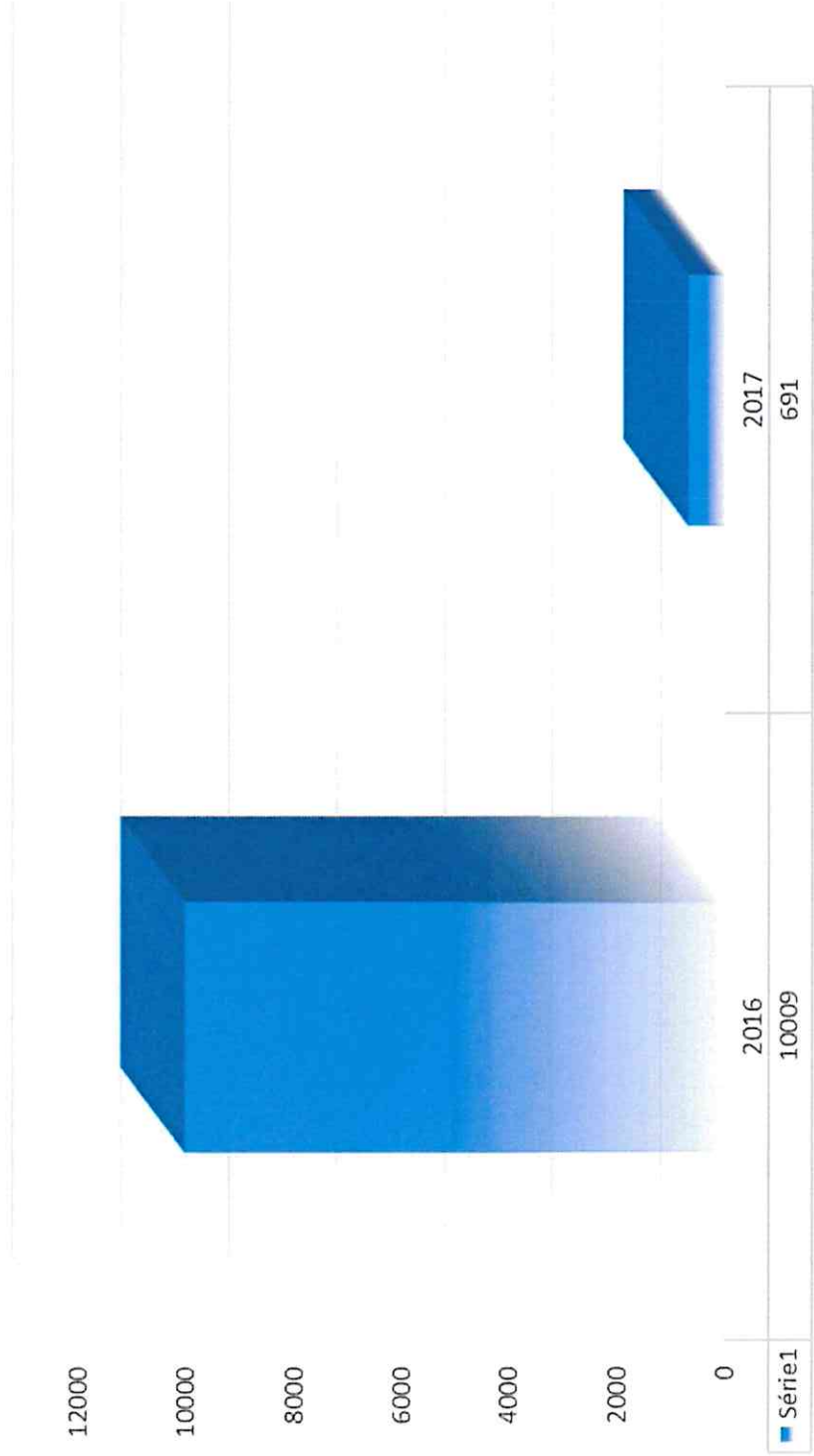


# Flux 2017 = 5 000 kg/an

rejet de phosphore en 2017 en kg/an



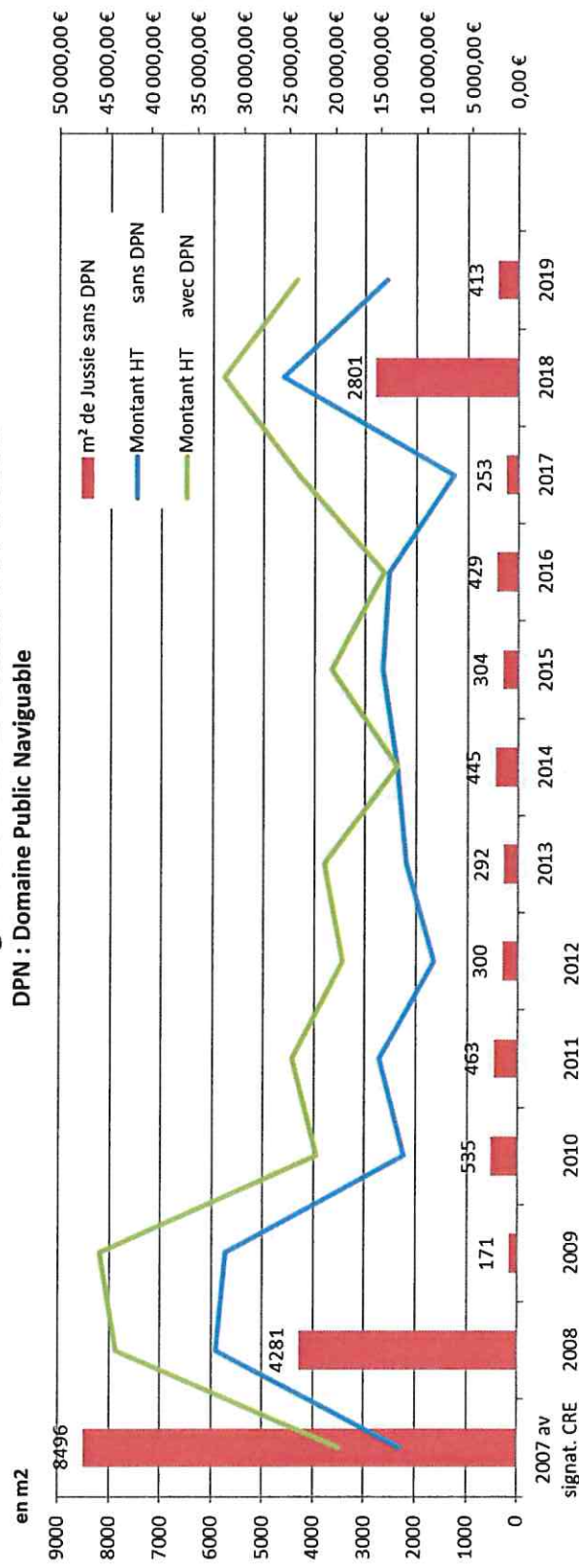
## FLUX DE PHOSPHORE REJETÉ PAR L'ENTREPRISE CELIA EN 2016 ET 2017



## Evolution espèces invasives : Jussie

### Surface d'arrachage Jussie sur le Bassin de l'Oudon

DPN : Domaine Public Navigable



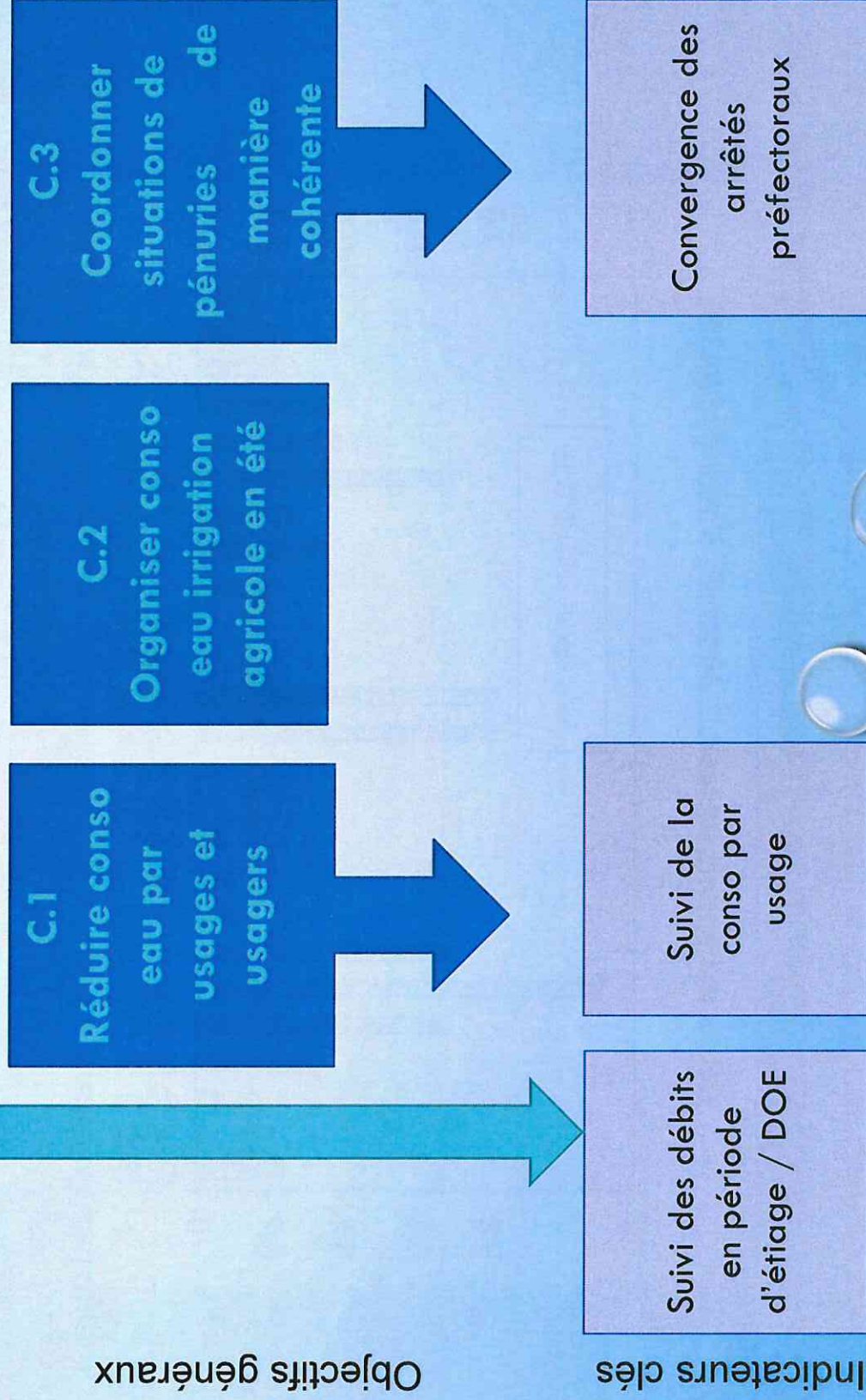
DPN : Domaine Public Navigable





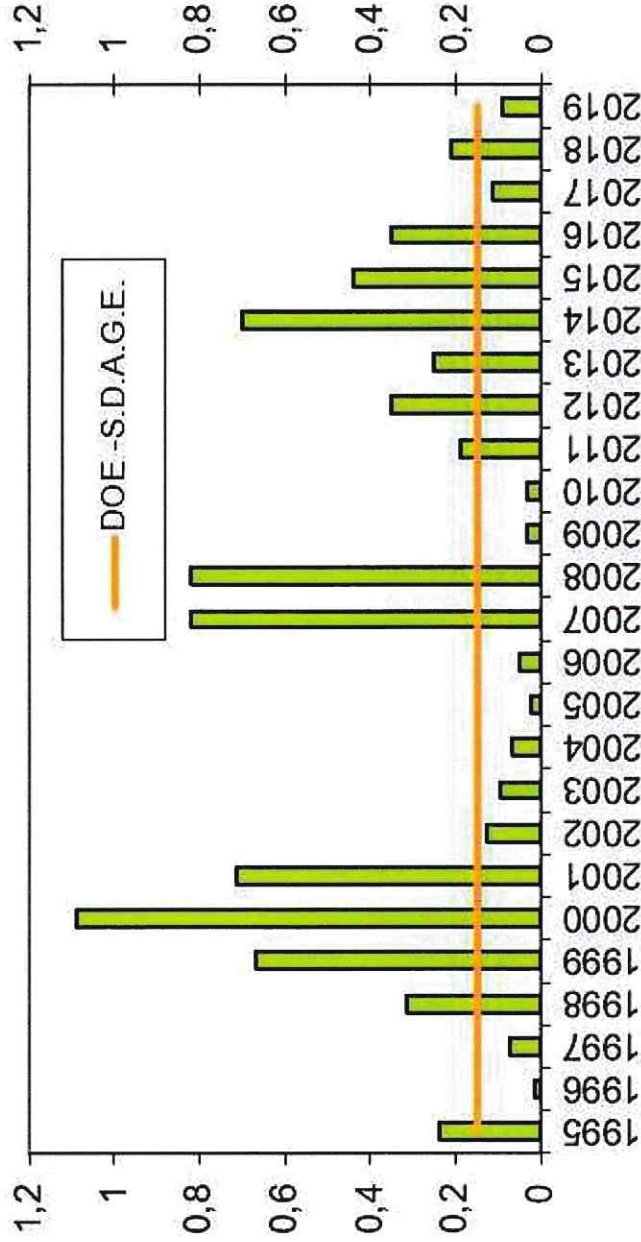
# ENJEU C

## GESTION QUANTITATIVE DES PÉRIODES D'ÉTIAGES



## Suivi des débits en période d'étiage / Débit Objectif Etiage

Débits minimums mensuels observés à Maingué (m<sup>3</sup>/s)



Etat de référence (2000-2013)	Etat évalué (2000 - 2019)	Etat Objectif (délai du S.D.A.G.E.)
<p>QMNA5 &lt; DOE</p> <p>80 jrs en moy &lt; DSA</p> <p>37 jrs en moy &lt; DCR</p> <p>60 jrs en moy &lt; DCR<sub>et ges qttive</sub></p>	<p>QMNA5 &lt; DOE</p> <p>80 jrs en moy &lt; DSA</p> <p>37 jrs en moy &lt; DCR</p> <p>53 jrs en moy &lt; DCR<sub>et ges qttive</sub></p>	<p>QMNA5 ≥ DOE</p> <p>(8 années sur 10)</p>

## Convergence des arrêtés préfectoraux

Etat de référence (2011)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (délai du S.A.G.E.)
Harmonisation en cours	<p>Les arrêtés n'ont pas les mêmes stations de référence (Châtellais en 53 et Maingué en 49)</p> <p>Les niveaux graduels et dénomination des seuils de restriction d'usage ne sont pas harmonisés</p>	Harmonisation totale

	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
m <sup>3</sup> /s				
Mayenne	0,5	0,3	0,15	0,01
Maine et Loire	1	0,6	0,3	0,1



# ENJEU D

LIMITER LES EFFETS DOMMAGEABLES DES INONDATIONS

Objectifs généraux

**D.1**  
Achever travaux et  
aménagement  
prévention en amont des  
zones inondables

**D.2**  
Réduire vulnérabilité aux  
inondations Entretien la  
mémoire du risque

Indicateurs clés

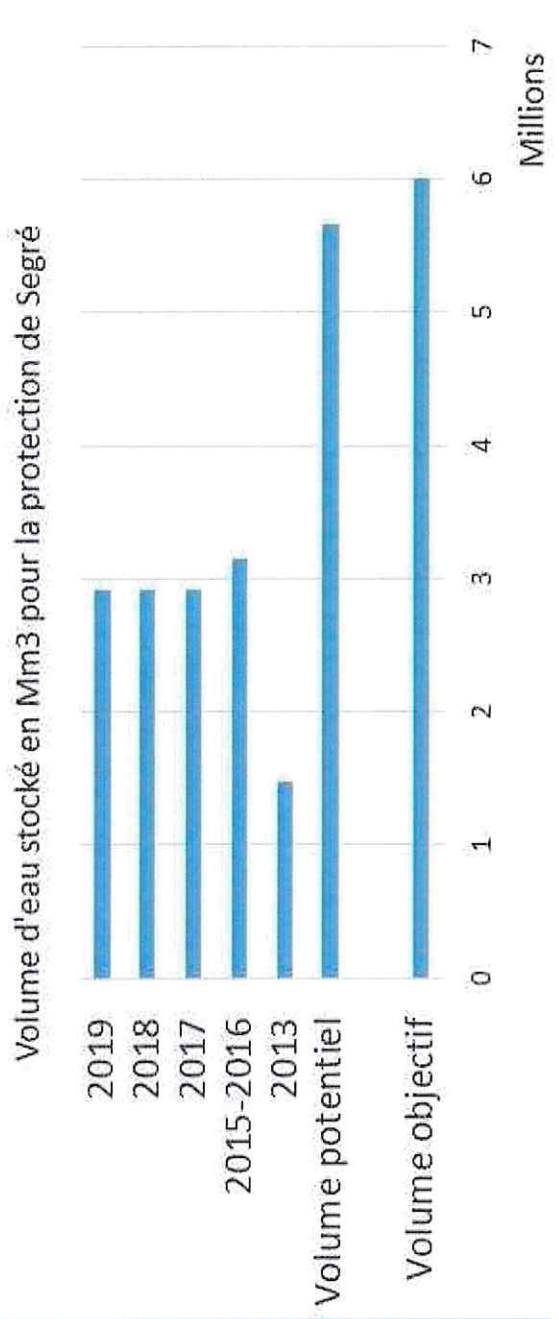
Résultat des modélisations des  
effets des dispositifs de  
prévention sur les hauteurs d'eau  
en cas d'inondation

Vérifier prise en compte des  
PPRI et AZI dans documents  
urbanisme



## Résultat des modélisations des effets des dispositifs de prévention sur les hauteurs d'eau en cas d'inondation

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (2020)
<p>Segré écluse Maingué : un peu plus de 10 cm gagnés par rapport à une crue type 1996, 1 988 000 m<sup>3</sup> stockés</p> <p>Craon : 0 cm gagné, 0 m<sup>3</sup> stocké</p>	<p>Segré écluse Maingué : un peu plus de 18 cm gagnés par rapport à une crue type 1996, 2 923 500 m<sup>3</sup> stockés (perte de la gestion de l'étang de Tressé à Pouancé)</p> <p>Craon : 0 cm gagné, 0 m<sup>3</sup> stocké</p>	<p>Segré écluse Maingué : 50 cm gagnés, 6 millions m<sup>3</sup> stockés</p> <p>Craon : 30 cm gagné, 1,2 millions m<sup>3</sup> stocké dont 605 000 m<sup>3</sup> par sur-stockage</p>

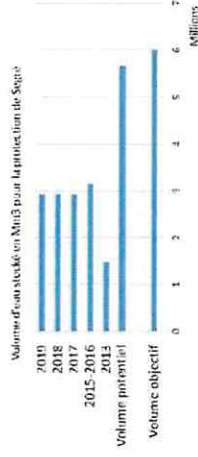


# Etat d'avancement du programme de lutte contre les inondations du bassin versant de l'Oudon

2019

**Résultat des modélisations des effets des dispositifs de prévention sur les hauteurs d'eau en cas d'inondation**

## Etat d'avancement du programme de lutte contre les inondations du bassin versant de l'Oudon Etat 2019



15 Sites en fonctionnement

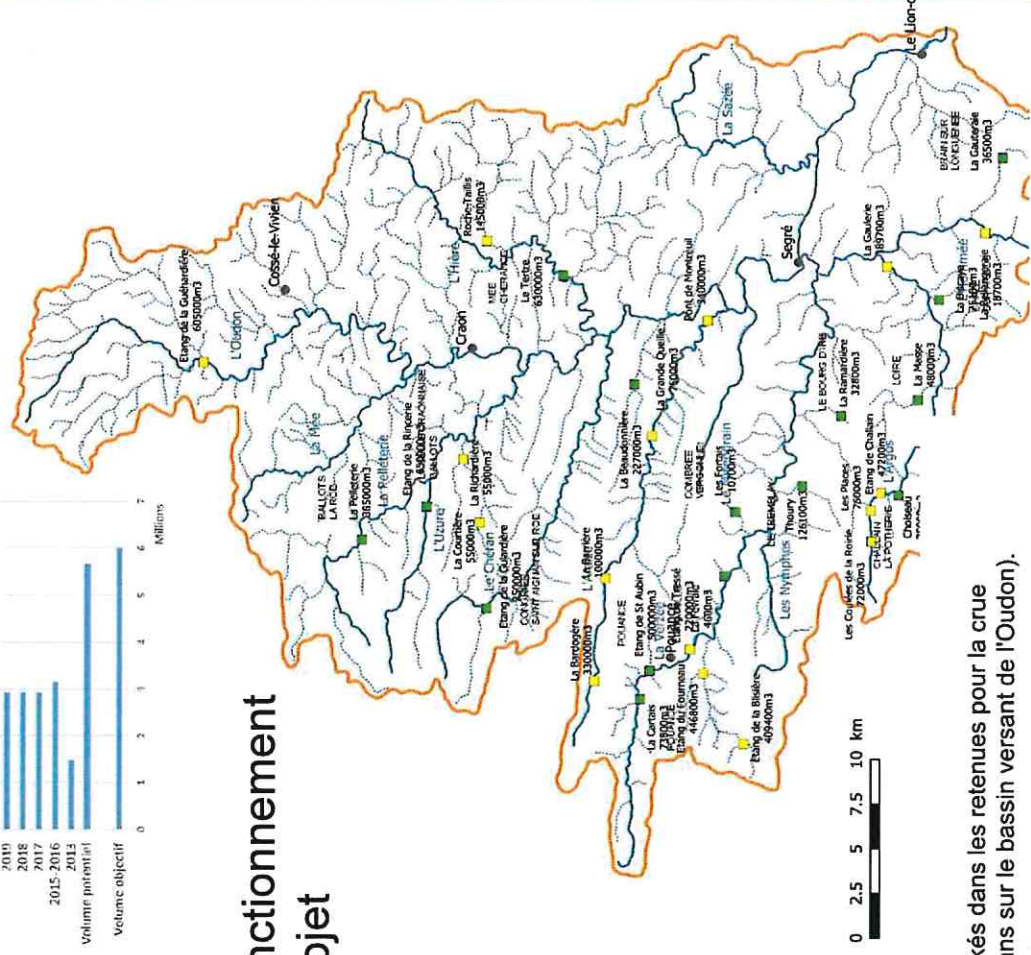
16 Sites en projet

Etat d'avancement des sites

- Sites en fonctionnement
- Sites en projet

### Légende

- Limite du bassin versant de l'Oudon
- Réseau hydrographique principal
- Réseau hydrographique secondaire



Les quantités indiquées en m<sup>3</sup> correspondent aux volumes d'eau stockés dans les retenues pour la crue historique de dimensionnement février 1996 (période de retour de 20 ans sur le bassin versant de l'Oudon).

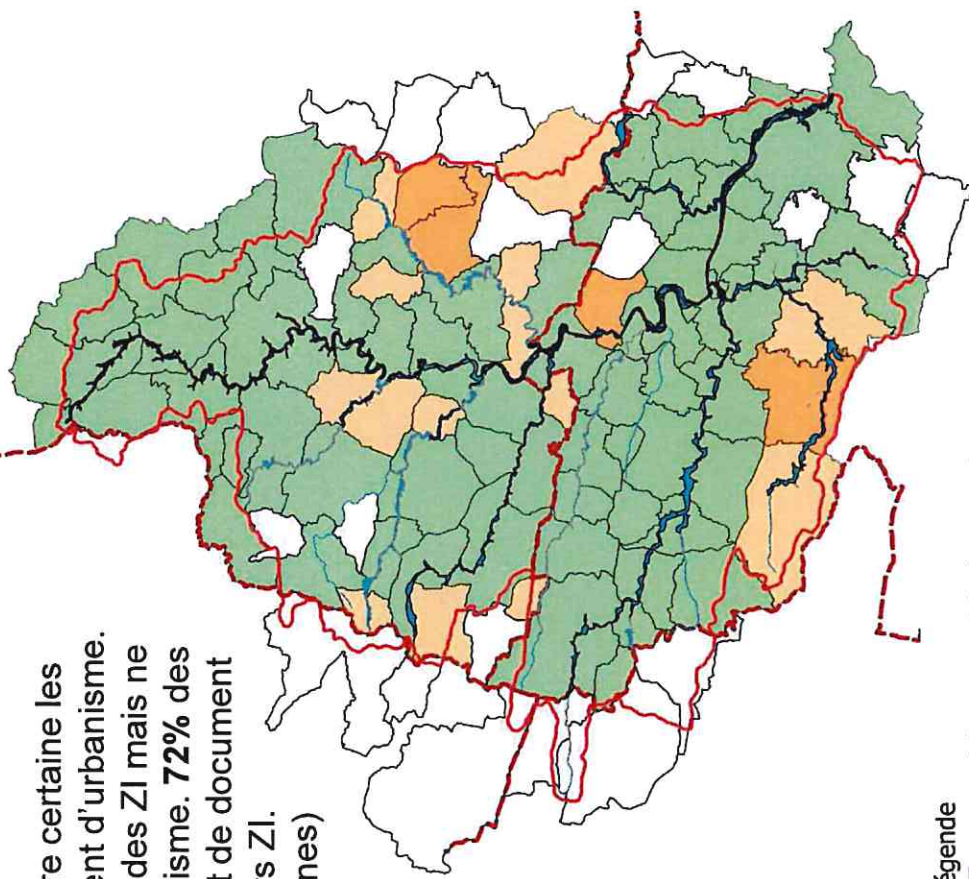




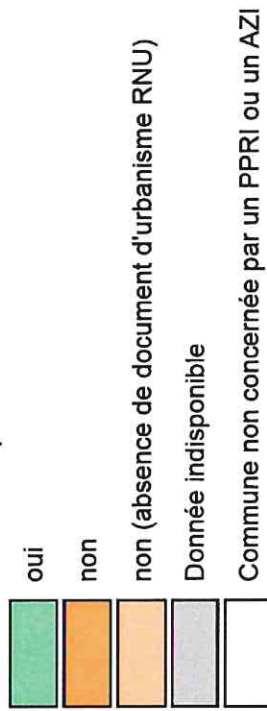
## Vérifier prise en compte des zones inondables

64 communes ont intégré de manière certaine les zones inondables dans leur document d'urbanisme. 13 communes sont concernées par des ZI mais ne disposent pas de documents d'urbanisme. 72% des communes concernées et disposant de document d'urbanisme ont pris en compte leurs ZI. (données calculées sur 101 communes)

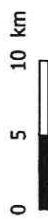
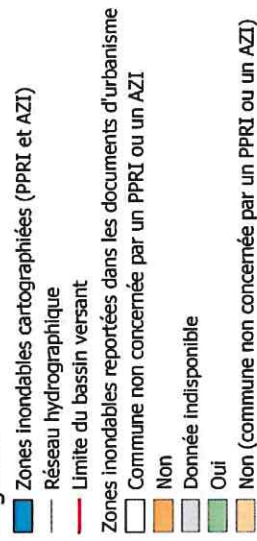
### PRISE EN COMPTE DES ZONES INONDABLES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME SITUATION PREVISIONNELLE EN 2019



#### Zones inondables reportées dans les documents d'urbanisme



#### Légende





# ENJEU E

RECONNAÎTRE ET GÉRER LES ZONES HUMIDES, LE BOCAGE, LES PLANS D'EAU ET LES AMÉNAGEMENTS FONCIERS DE FAÇON POSITIVE POUR L'EAU

Objectifs généraux

**E.1**  
Protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides

**E.2**  
Stabiliser l'impact des drainages sur la réactivités des milieux

**E.3**  
Maillage bocager : Freiner écoulements et érosion sols

**E.4**  
Gestion eau et milieu : Intégration plans d'eau

Indicateurs clés

Vérifier intégration des ZH dans docs d'urbanisme

Evolution des surfaces agricoles drainées

Nb zones tampons aménagées

Inventaire éléments stratégiques du bocage

Suivi de la conso par usage (idem C1)

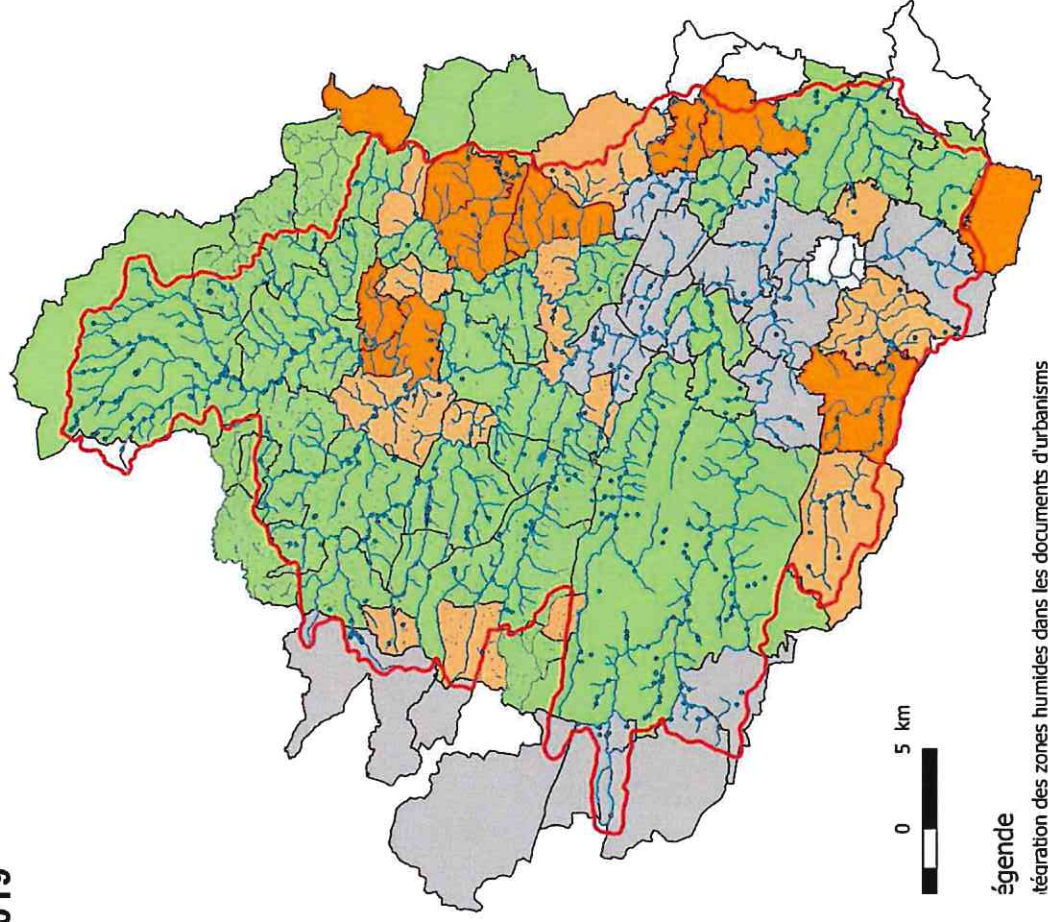







# INTEGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME SITUATION au 31 décembre 2019

INTEGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS  
D'URBANISME SITUATION PREVISIONNELLE EN 2020

Sur 80 communes où la données est disponible, 14 ne dispose pas (plus) de document d'urbanisme, 36 ont intégré les ZH dans leur document d'urbanisme et 16 ne les ont pas intégrées

**Vérifier  
intégration  
des ZH  
dans docs  
d'urbanis  
me**



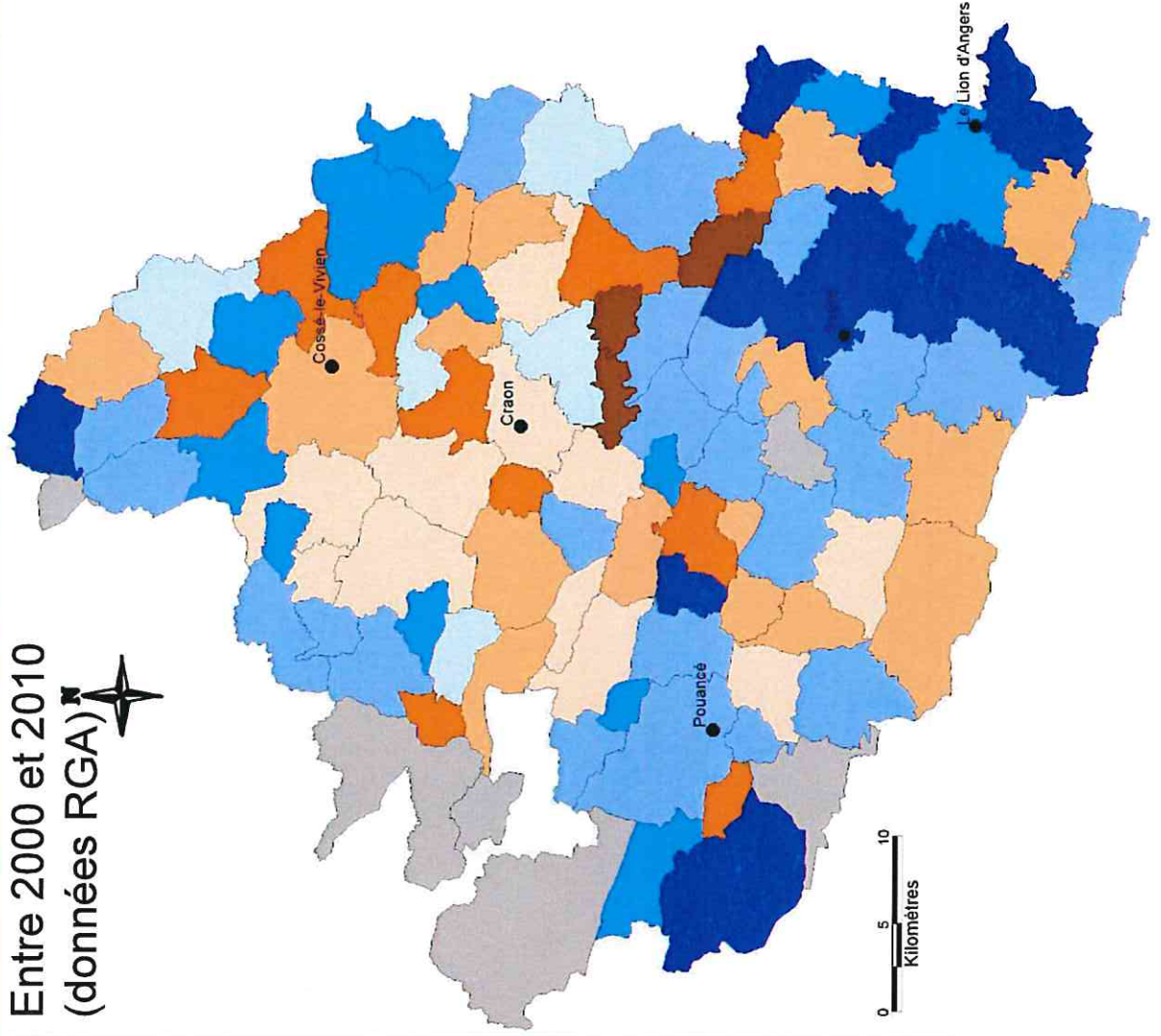
Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme	
 oui	(12)
 non	(17)
 non (commune sans document d'urbanisme RNU)	(32)
 donnée indisponible	(34)
 commune non concernée par des zones humides inventoriées	(6)

égende  
intégration des zones humides dans les documents d'urbanisms  
 Non communiqué







RNU)

## Evolution des surfaces agricoles drainées

Entre 2000 et 2010  
(données RGA) 



### Légende

	Absence de données	(6)
	> 50%	(14)
	Entre 20% et 50%	(12)
	Entre 5% et 20%	(23)
	Entre 0% et 5%	(5)
	Entre -5% et 0%	(11)
	Entre -20% et -5%	(17)
	Entre -20% et -50%	(10)
	< -50%	(3)



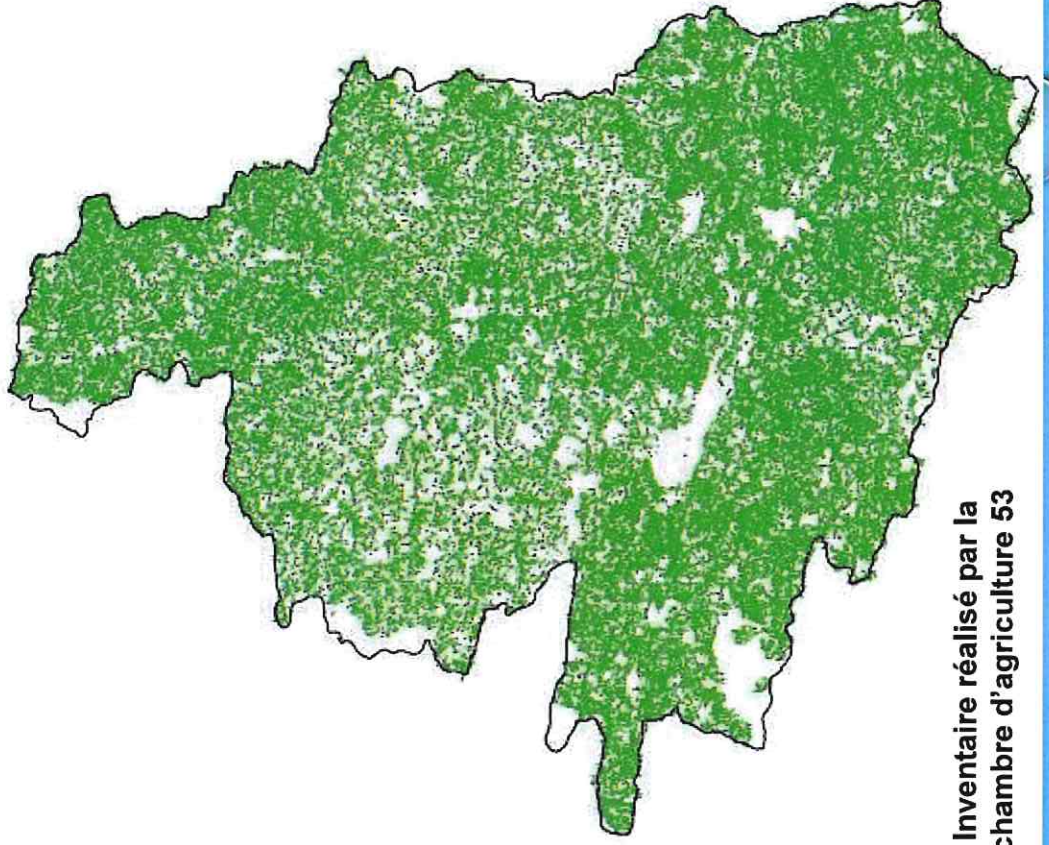
## Nb zones tampons aménagées

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (2020)
1 zone tampon (dont la C.L.E. a connaissance à St Quentin les Anges)	Pas de projet connu en dehors de l'application réglementaire	-

## Inventaire éléments stratégiques du bocage

En 2019 : Inventaire réalisé

Localisation des haies ayant un intérêt pour la ressource en eau



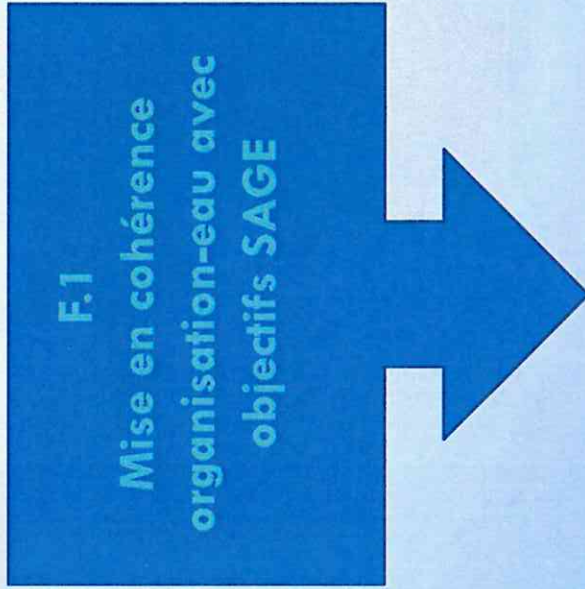
Inventaire réalisé par la  
chambre d'agriculture 53



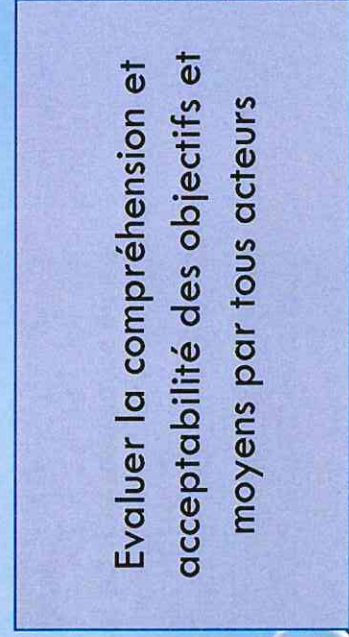
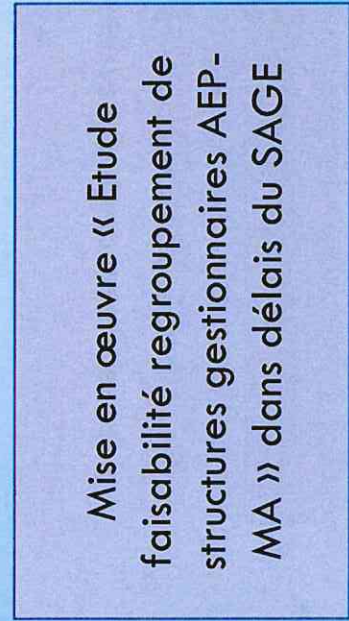
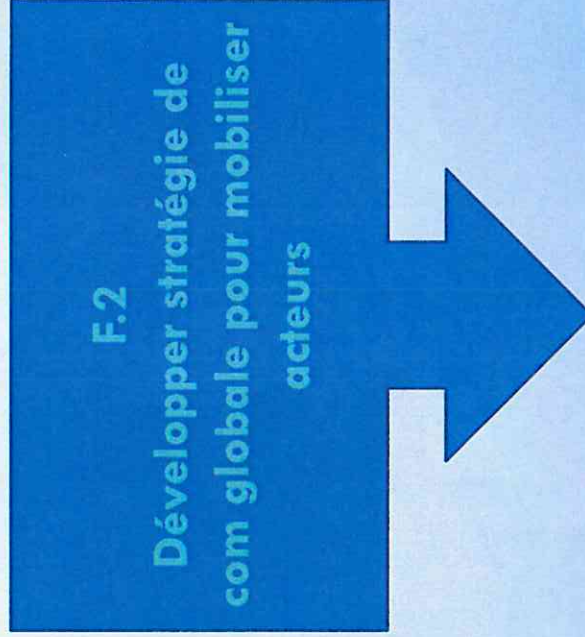
# ENJEU F

METTRE EN COHÉRENCE LA GESTION DE L'EAU ET LES POLITIQUES PUBLIQUES DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON

Objectifs généraux



Indicateurs clés



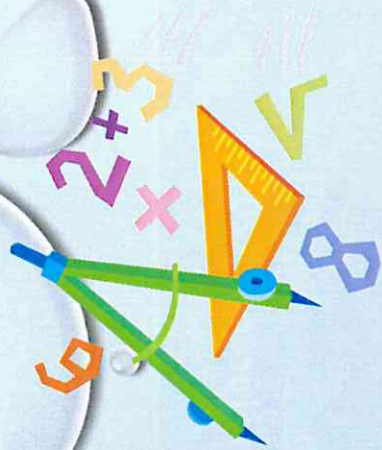
**Mise en œuvre « Etude faisabilité regroupement de structures gestionnaires AEP-MA » dans délais du SAGE**

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (2018 puis)
Etude non réalisée	Organisation du regroupement des structures sur les compétences du « grand cycle de l'eau » suite à l'étude et des structures gérant l'eau potable suite à la réglementation	Etude réalisée  Mise en œuvre des propositions de regroupement

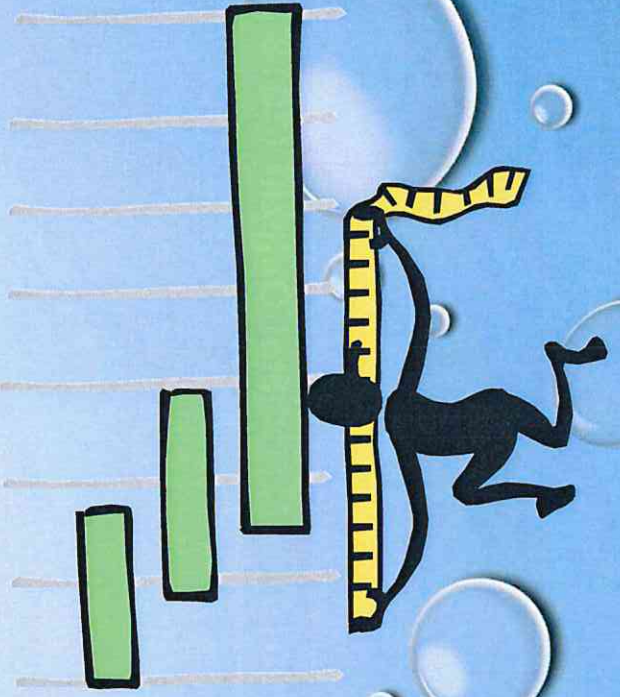
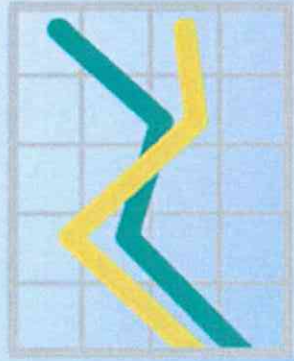
**Evaluer la compréhension et acceptabilité des objectifs et moyens par tous acteurs**

Etat de référence (2013)	Etat évalué (2019)	Etat Objectif (durée du S.A.G.E.)
-	Pas d'enquête menée	Bonne compréhension et acceptabilité des objectifs et des moyens

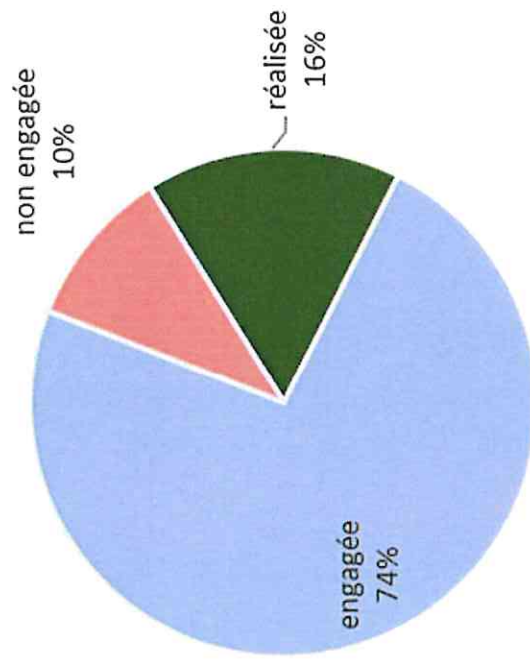




# LES DISPOSITIONS DU S.A.G.E.E.



## Etat d'avancement des dispositions du SAGE de l'Oudon au 31 déc 2019





Merci de votre attention ...

# Annexe 7

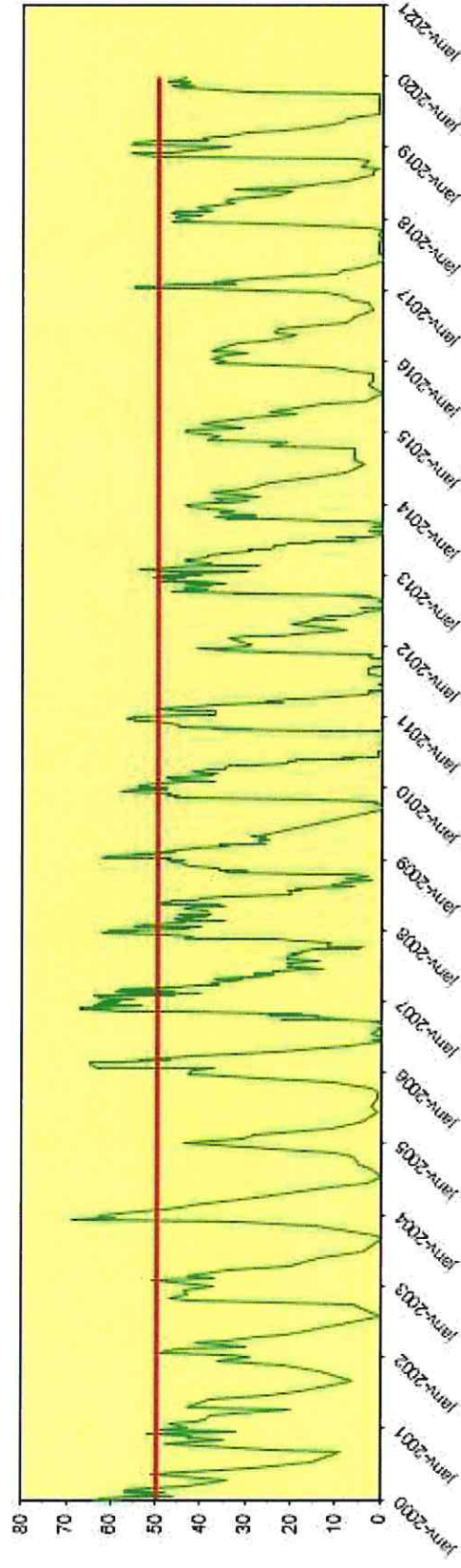
## Point sur la qualité de l'eau du bassin

### Les nitrates versant de l'Oudon

Source : ARS

Evolution des teneurs en nitrates de l'OUUDON à SEGRE (en mg/l) 2000-2019

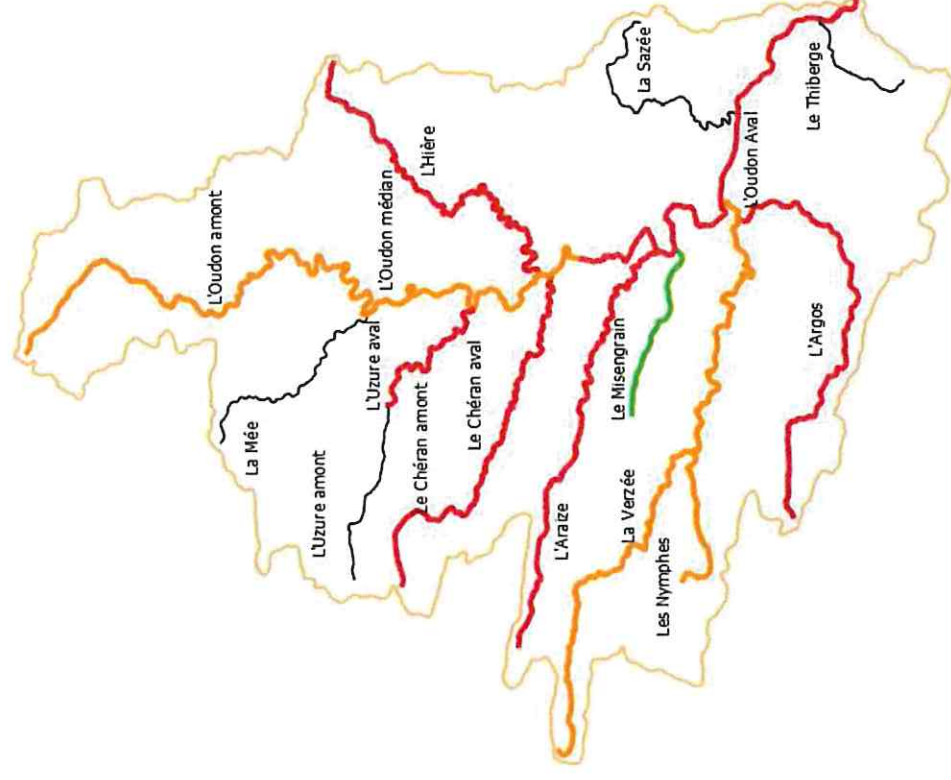
Norme pour production  
d'eau potable = 50mg/l



# Les nitrates

## Qualité Seq-eau Nitrates 2017-2019

Années	Nb jours $\geq 50$ mg/l	limite
2004	41	18
2005	0	18
2006	46	18
2007	91	18
2008	37	18
2009	4	18
2010	15	18
2011	10	18
2012	0	18
2013	21	18
2014	0	18
2015	0	18
2016	0	18
2017	16	18
2018	12	18
2019	5	18



Sources : ARS, OSUR

# Évolution nitrates des eaux souterraines

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
La Masuraie	DANS BV	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
La Marinière	DANS BV	-	8,6	3,6	10	14,3	-	11,2	-	3,8	-	3,62	4,9	7,08
Chanteloup	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	0,6
La Plaine	DANS BV	72,9	67,6	69,3	66,2	66	65,4	68,1	69	67,9	67,69	68,9	69,6	68,73
L'Eperonnière	DANS BV	63,5	60,8	62	62,3	63	64,2	55,8	67,9	58,84	57,41	57,6	54,5	53,26
Chaintres	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
La Haie - Les Friches	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1,9	1,83
Bon enfant	HORS BV	46,7	45,2	45,7	47,6	48	44,3	43,6	41,8	40,61	39,44	43,13	40,4	40,25
La Jordonnière	DANS BV	0	-	0	-	0	-	0	-	-	-	-	-	0
Les Fauvières	DANS BV	45,7	46,1	45,7	43,8	48,8	38,9	43,2	43,1	41,85	46,22	44,7	44,1	42,56
Challonge	DANS BV	43,5	32,6	-	35,5	48,5	45	60,2	54,8	45,8	45,13	37,7	47,9	-

Concentration	Classe
C=0	Aucun
C<20	Faible
20<C<40	Moyen
40<C<70	Fort
C>70	Très fort
-	Pas de données

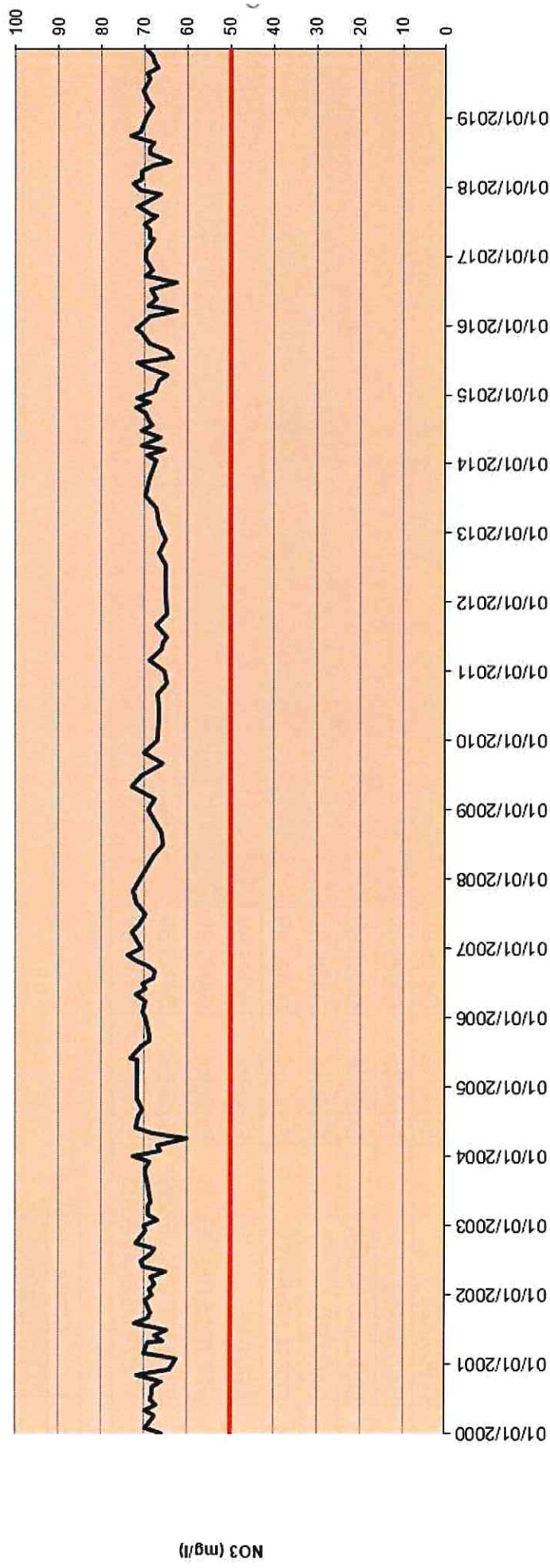
Moyenne des concentrations en nitrates sur 1 an

Source : ARS

# Évolution nitrates captage de la Plaine (Château-Gontier)

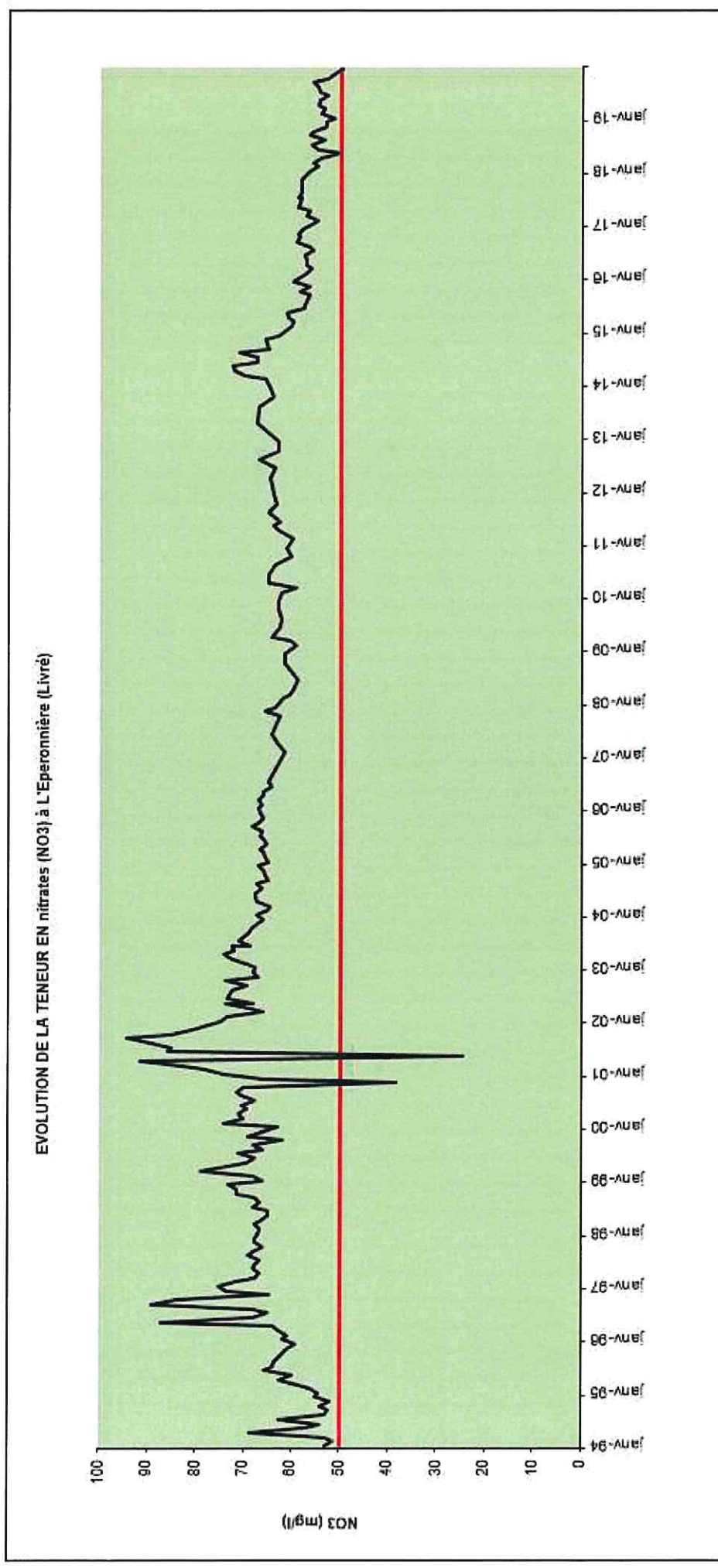
Source : ARS

EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO3) à La Plaine (Château Gontier)



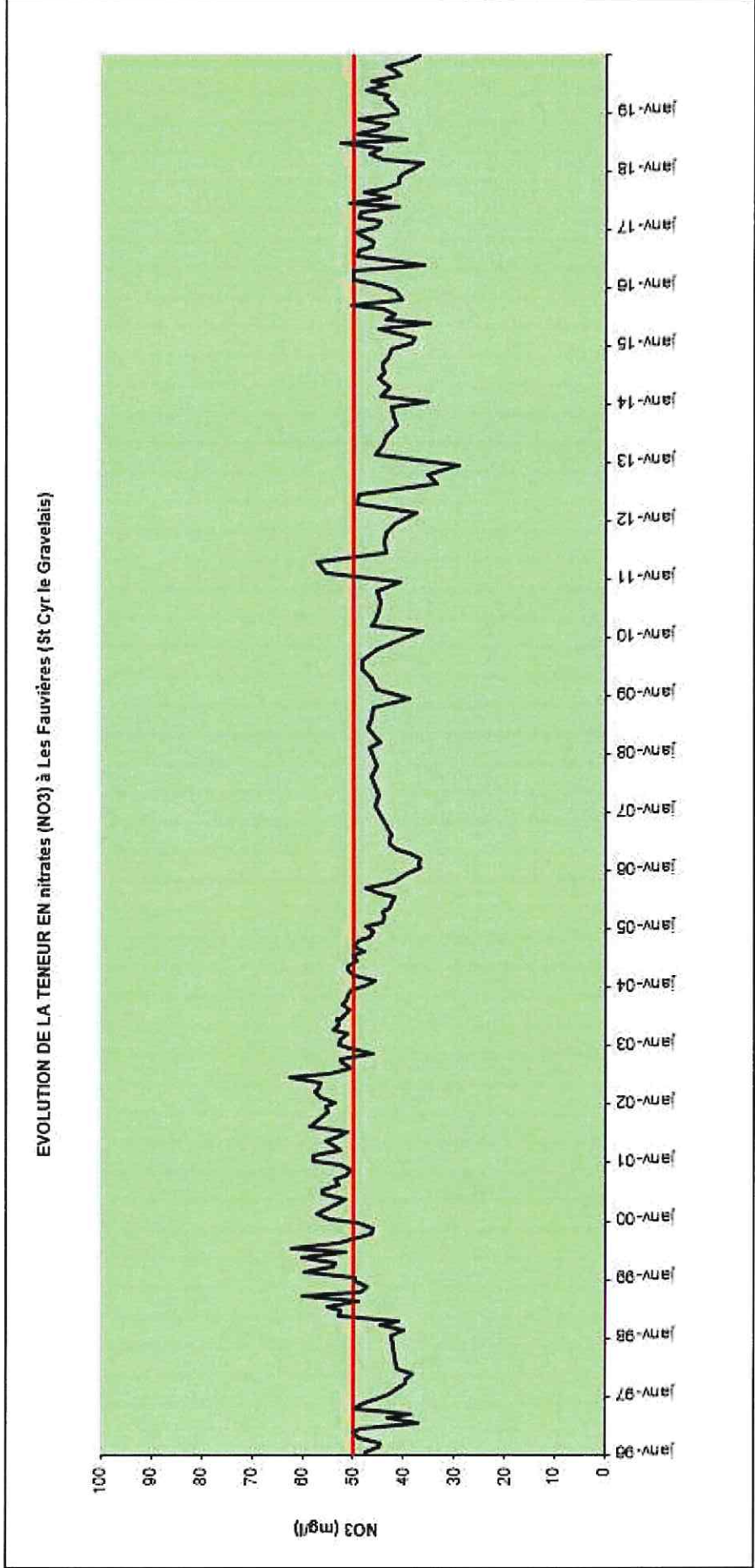
# Évolution nitrates captage de l'Eperonnière (Livré la Touche)

Source : ARS



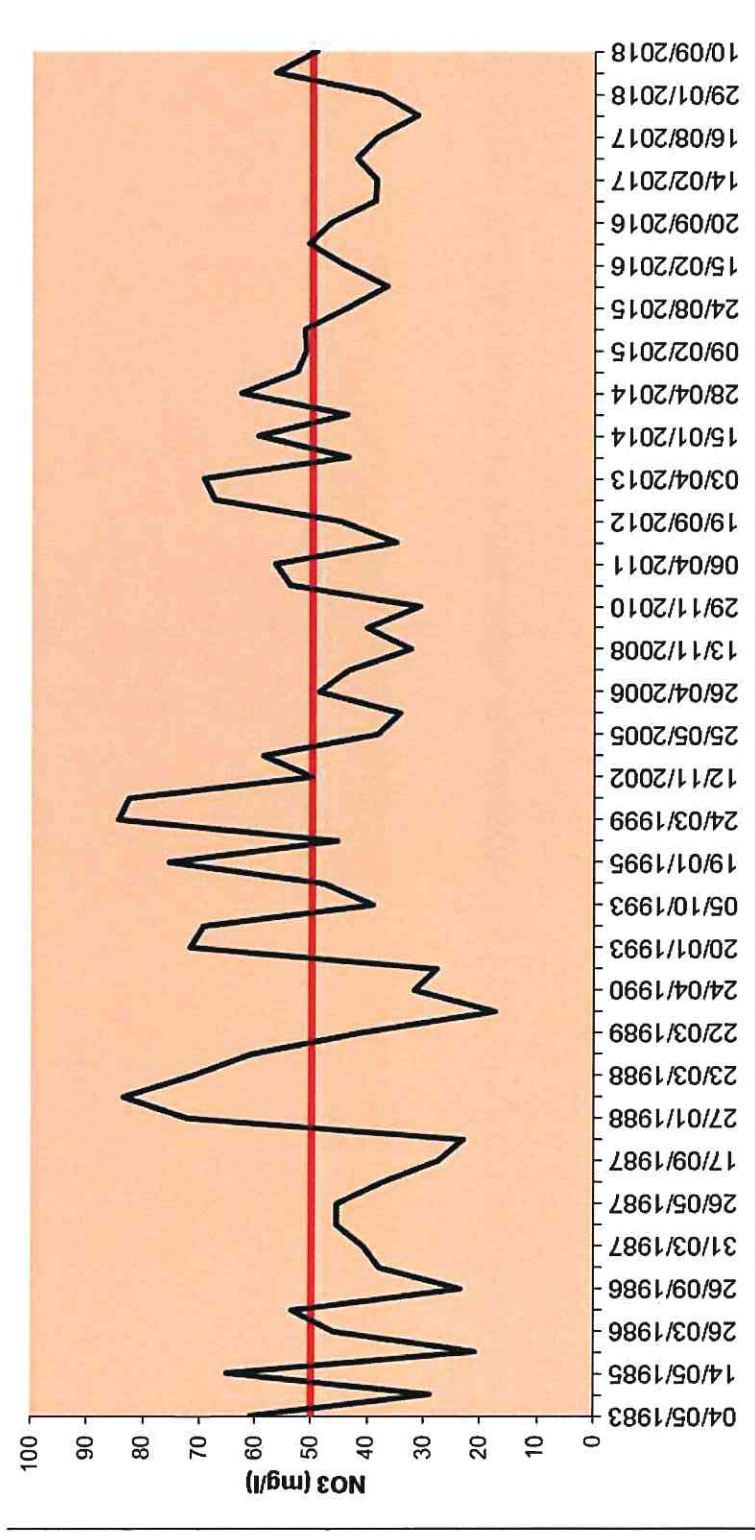


# Source : ARS **Évolution nitrates captage des Fauvières (St Cyr le Gravelais)**



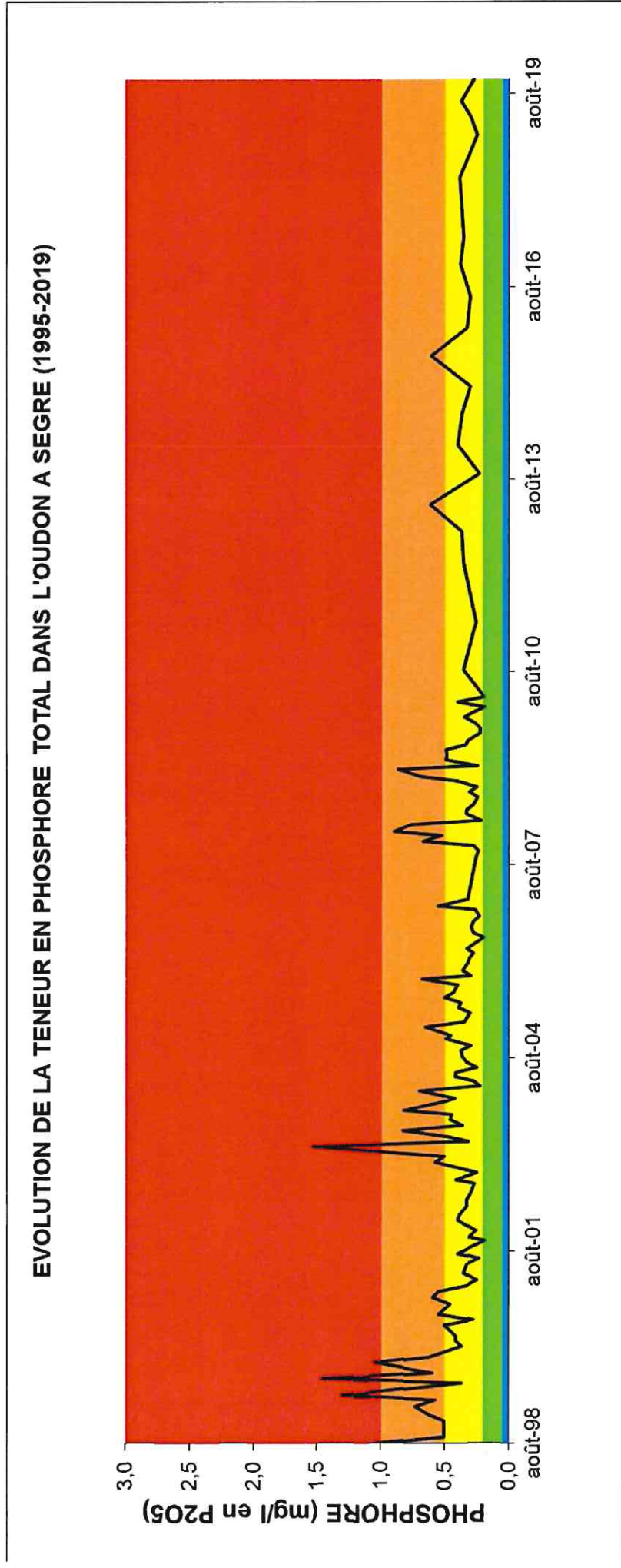
# Évolution nitrates captage des Challonges (St Cyr le Gravelais)

Source : ARS

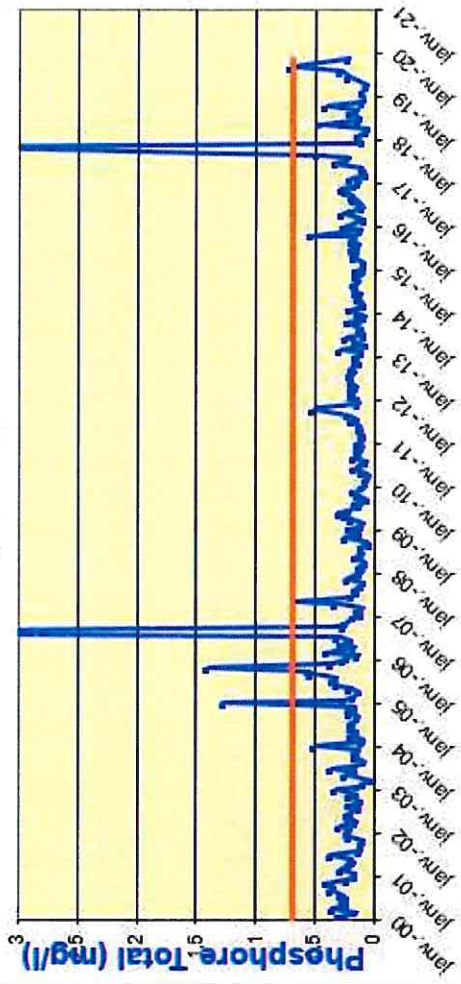


# Le phosphore

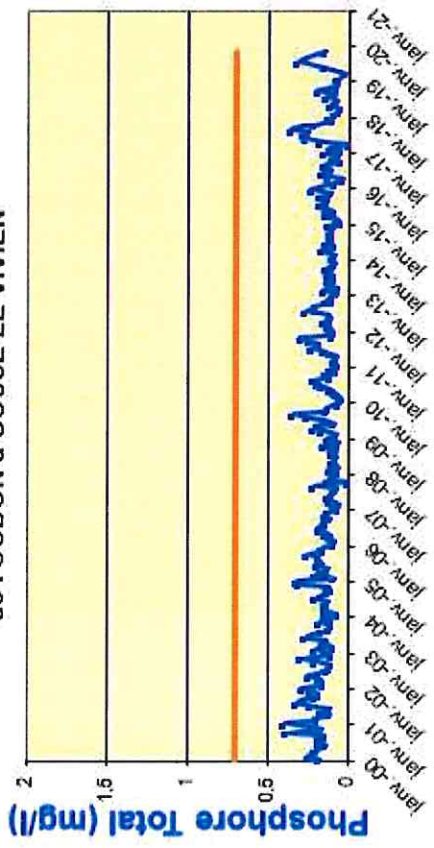
Source : ARS



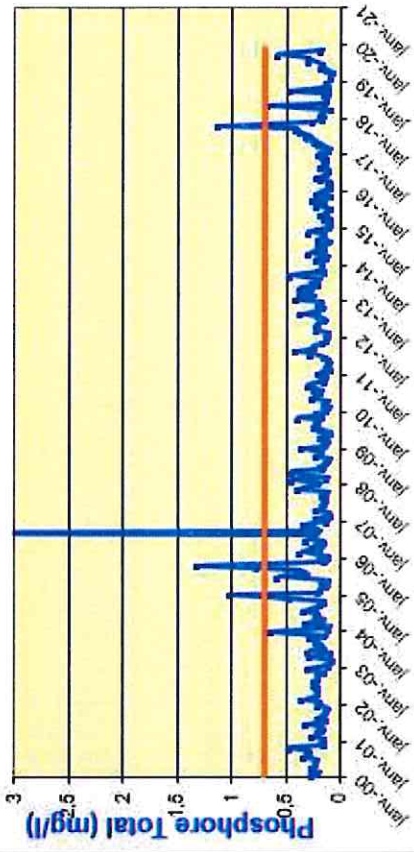
Evolution des teneurs en phosphore de l'HIERE



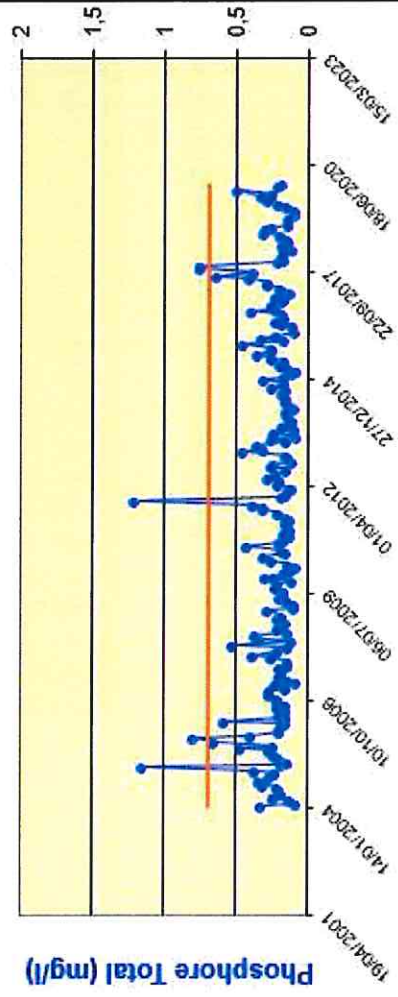
Evolution des teneurs en phosphore de l'LOUDON à COSSE LE VIVIEN



Evolution des teneurs en phosphore de l'UZURE

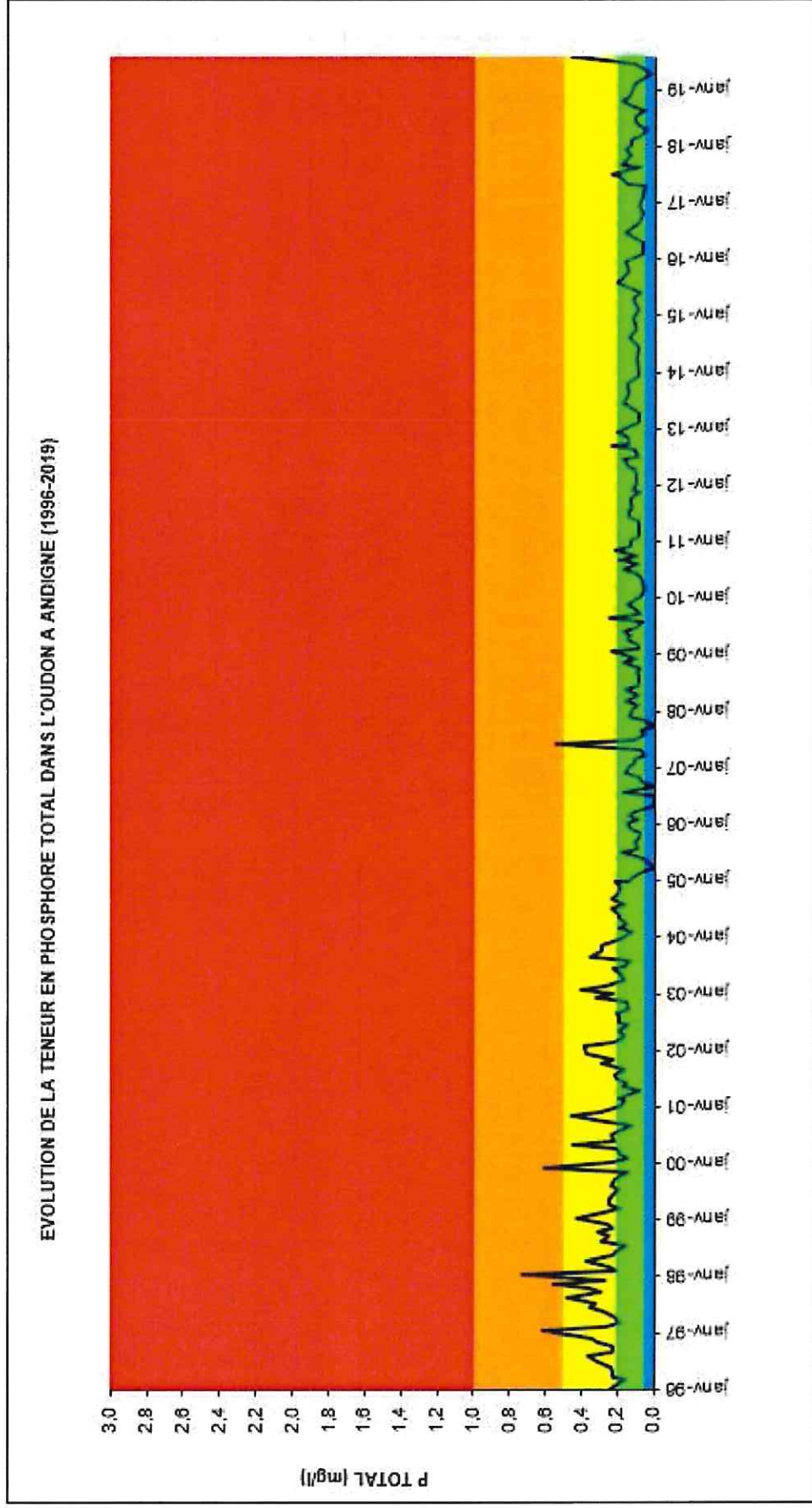


Evolution des teneurs en phosphore de l'LOUDON à CHATELAIS



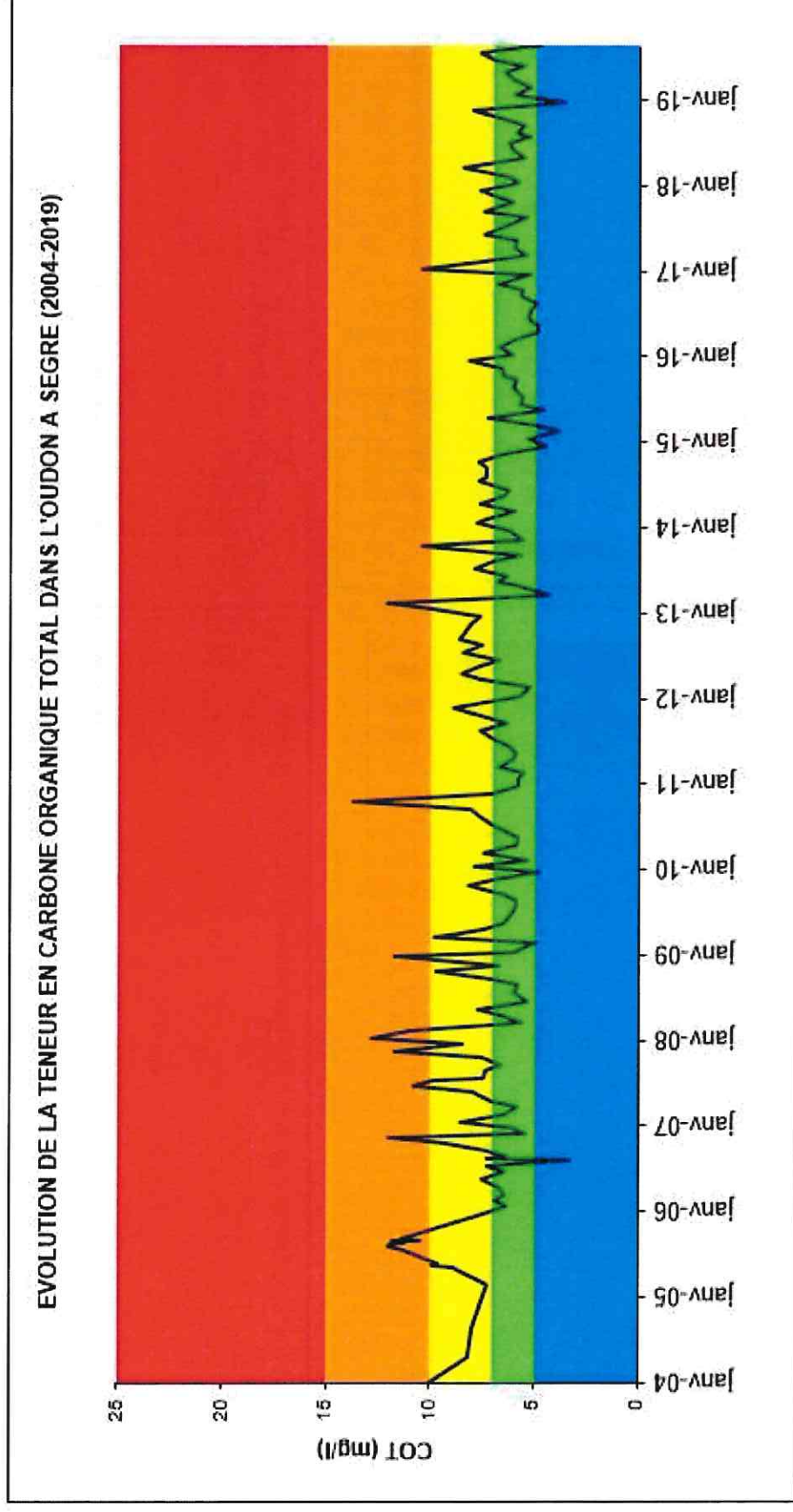
Source : OSUR

Source : OSUR

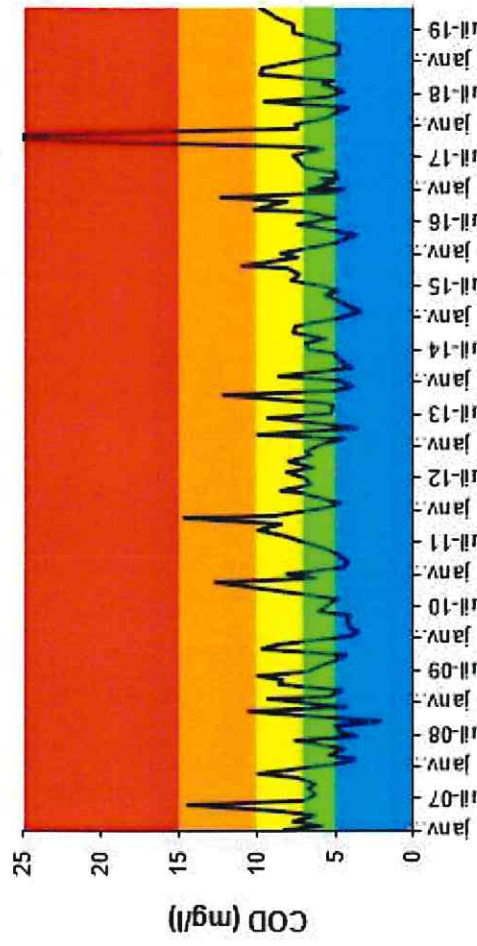


# Les matières organiques et oxydables

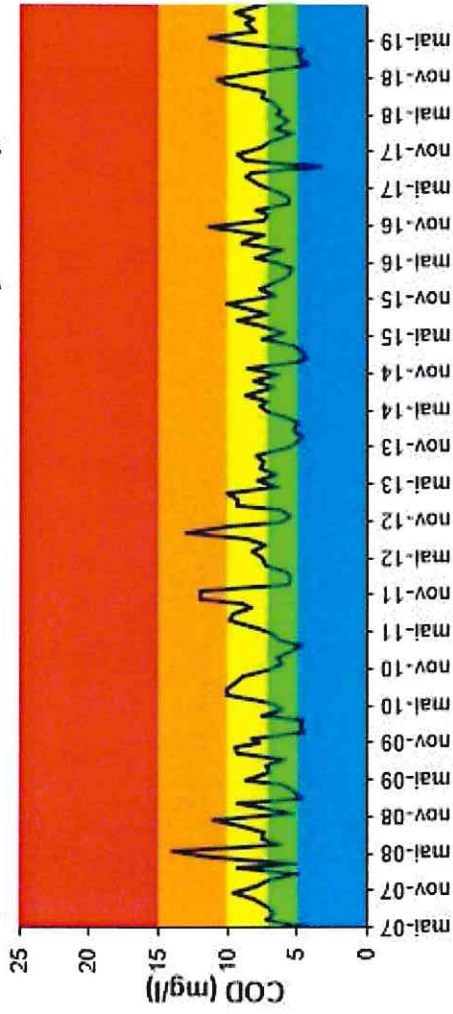
Source : ARS



EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'HERIE A CHERANCE (2007-2019)

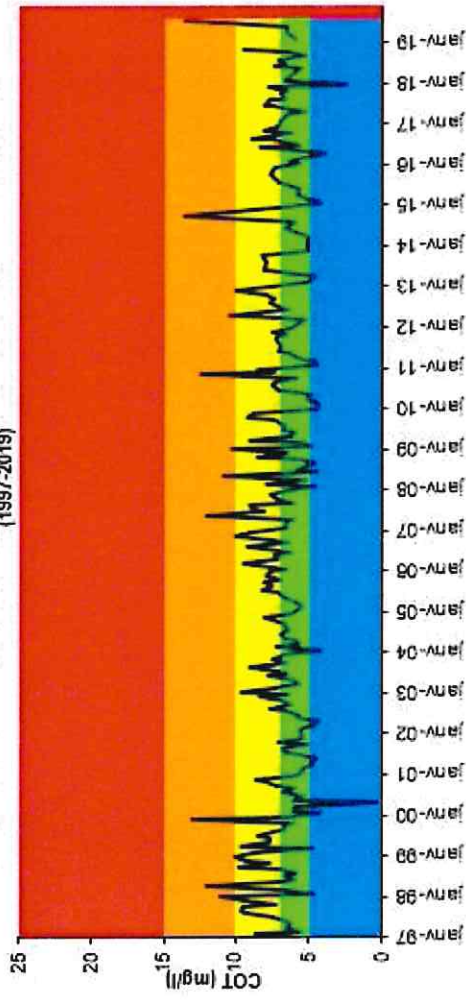


EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS LE CHERAN A LA BOISSIERE (2007-2019)

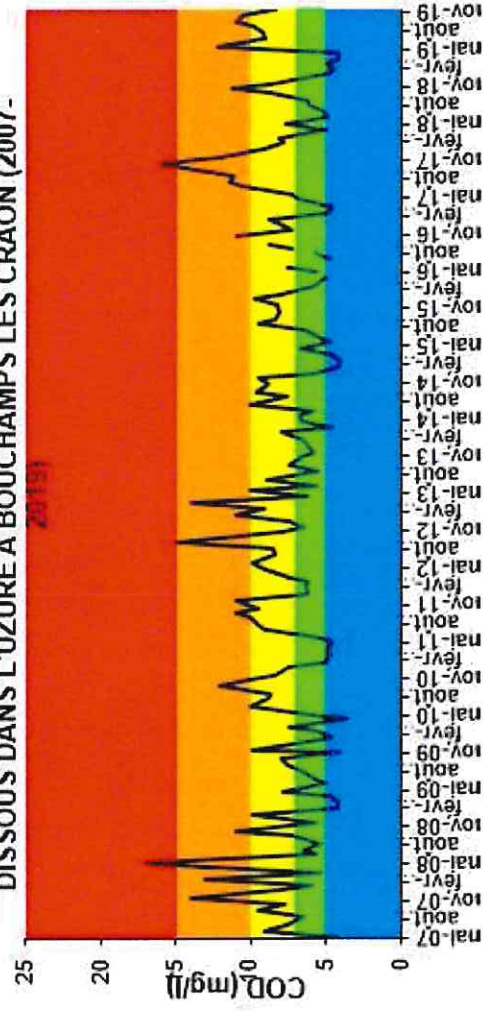


Source : OSUR

EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'OUDON A ANDIGNE (1997-2019)

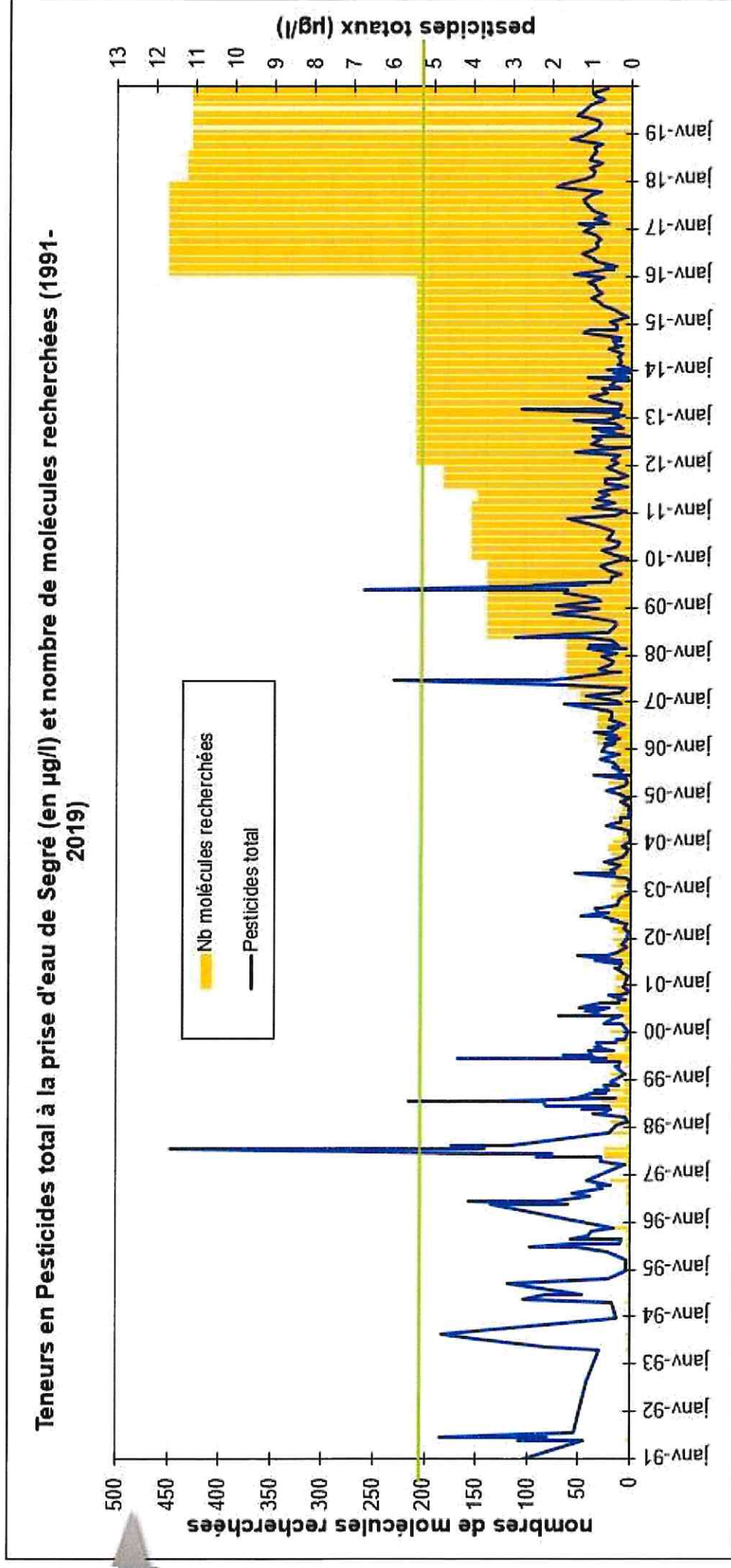


EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'UZURE A BOUCHAMPS LES CRAON (2007 - 2019)



# Les produits phytosanitaires

Source : ARS



seuil max Pesticides totaux

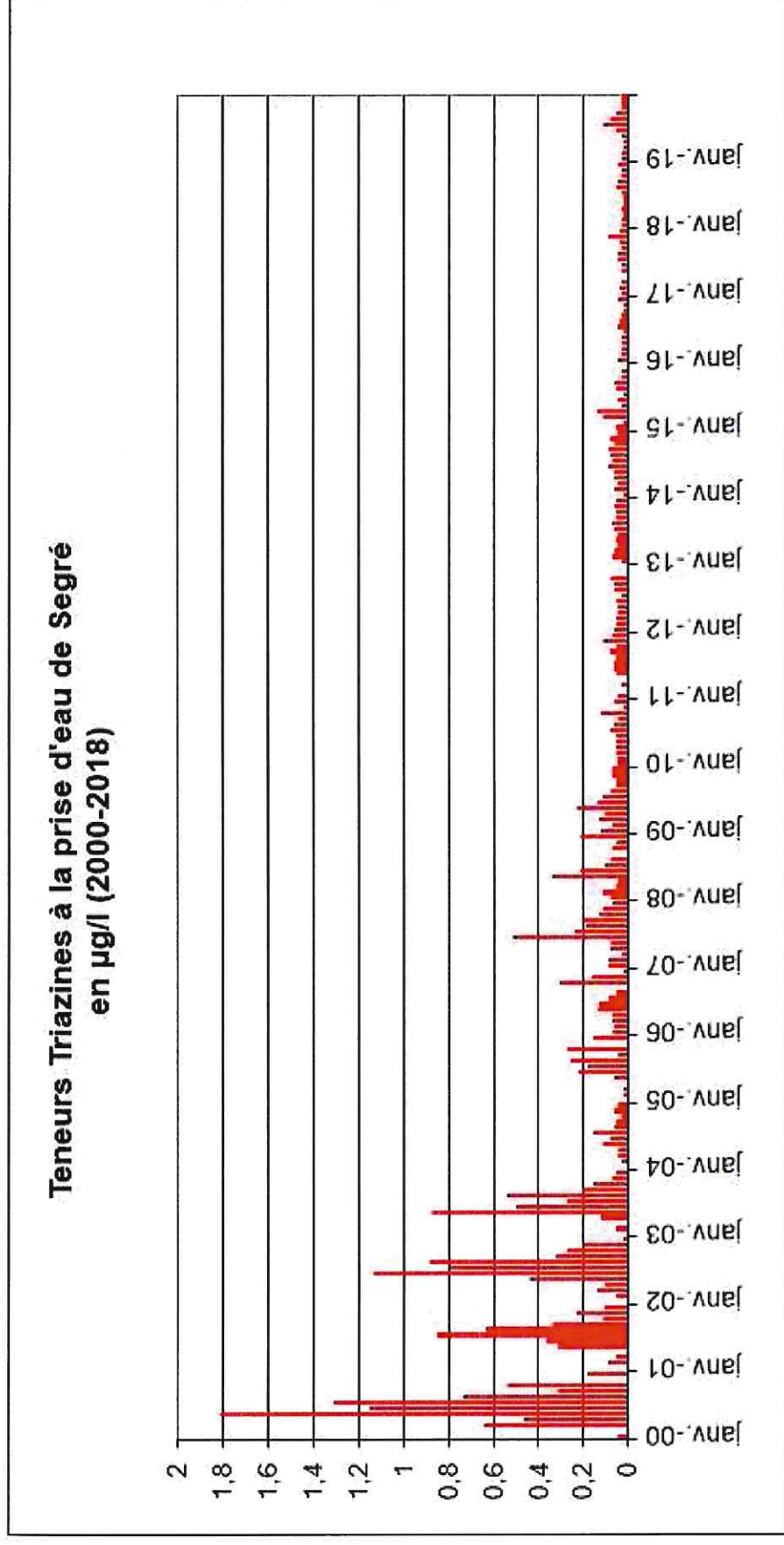
norme eau brute = 5 µg/l

Données ARS



# Les produits phytosanitaires

Source : ARS

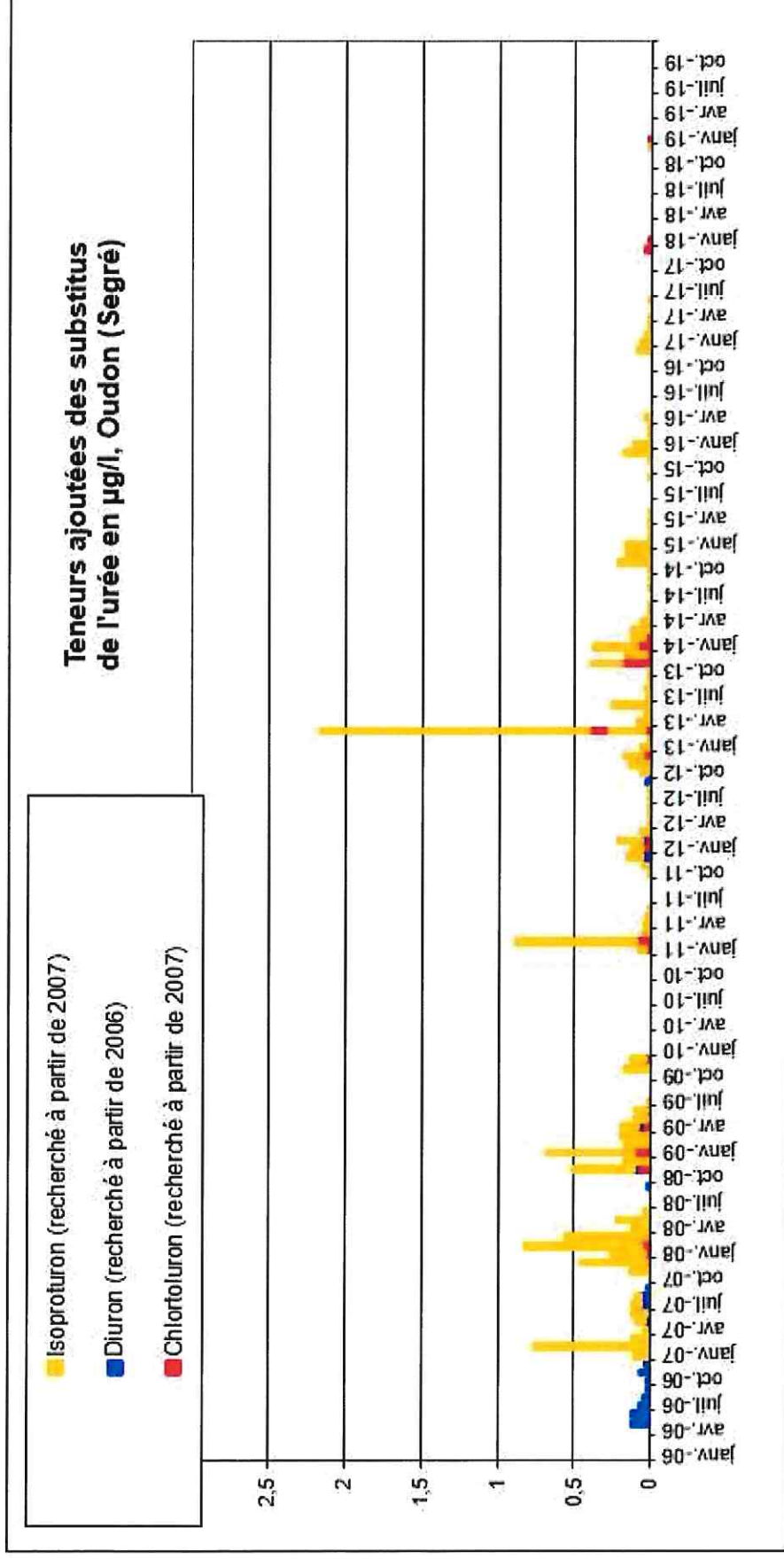


seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l      eau brute = 2 µg/l

# Les produits phytosanitaires

Source : ARS



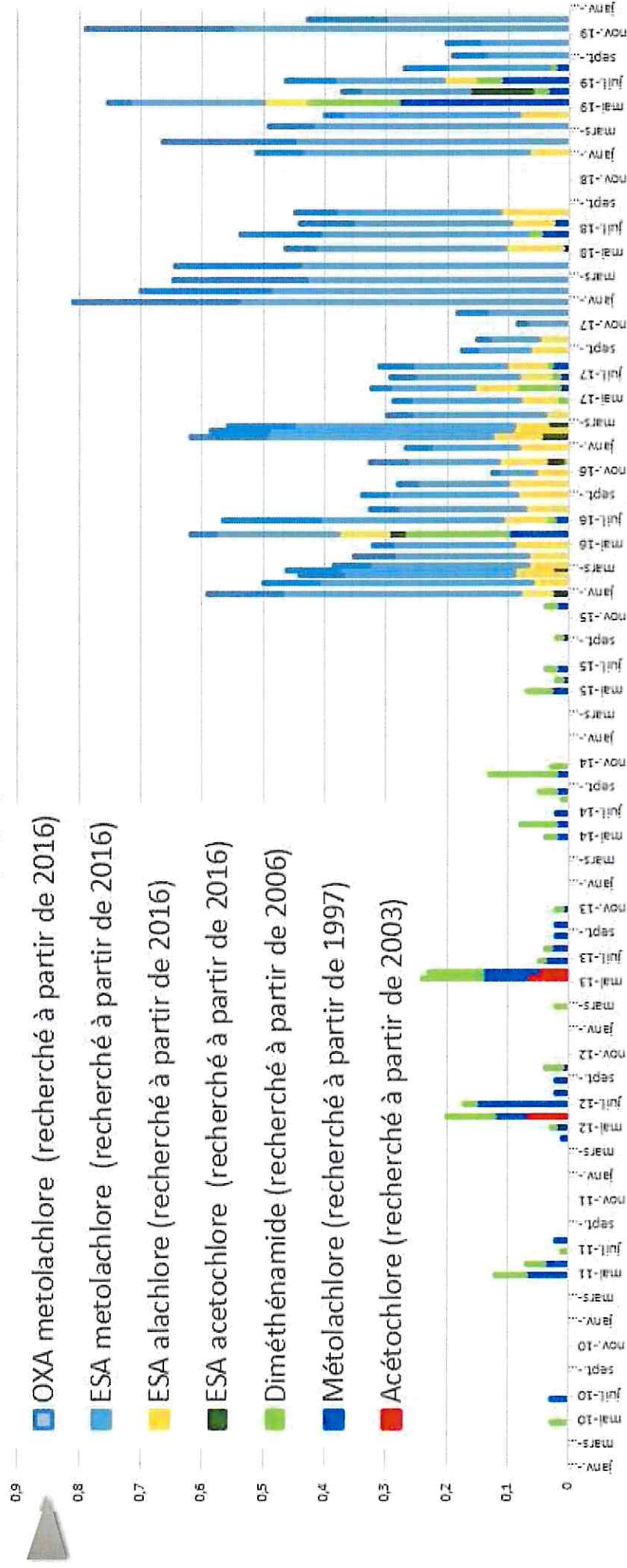
seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l      eau brute = 2 µg/l

# Les produits phytosanitaires

Source : ARS

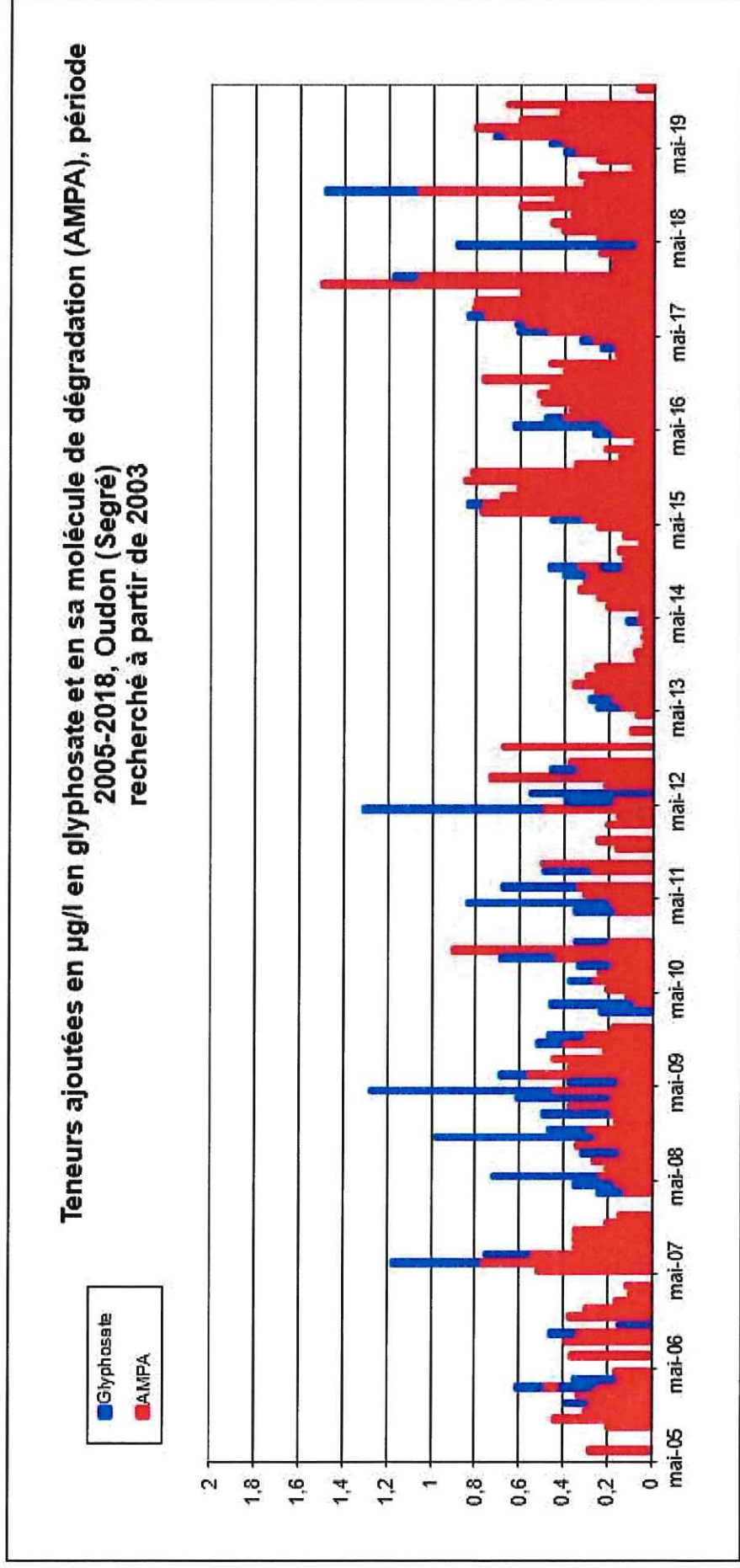
Teneurs ajoutées en amides en µg/l,  
Oudon (Segré), 2010-2018



seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 µg/l      eau brute = 2 µg/l

Source : ARS

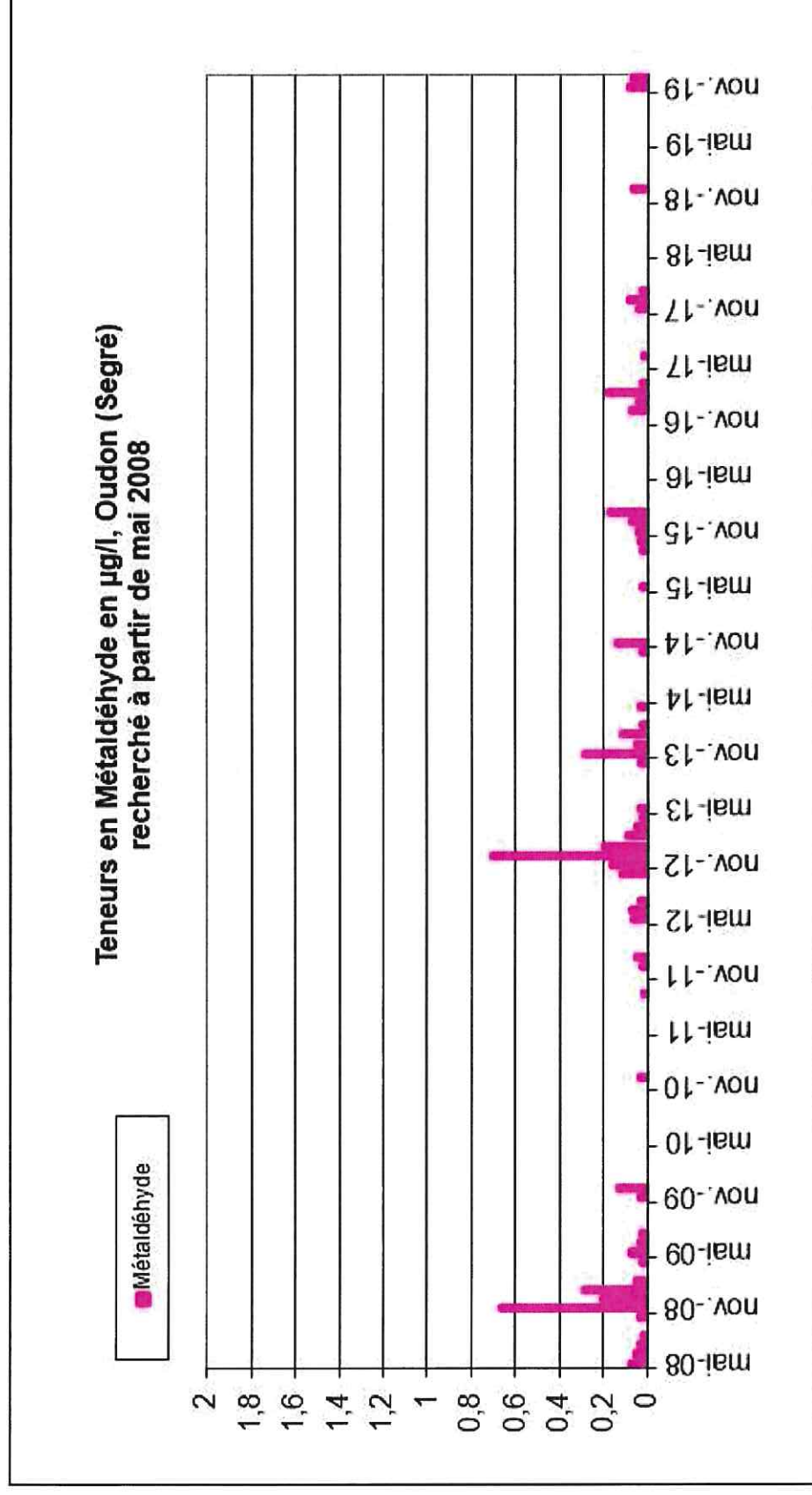
# Les produits phytosanitaires



seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 µg/l      eau brute = 2 µg/l

# Les produits phytosanitaires

Source : ARS

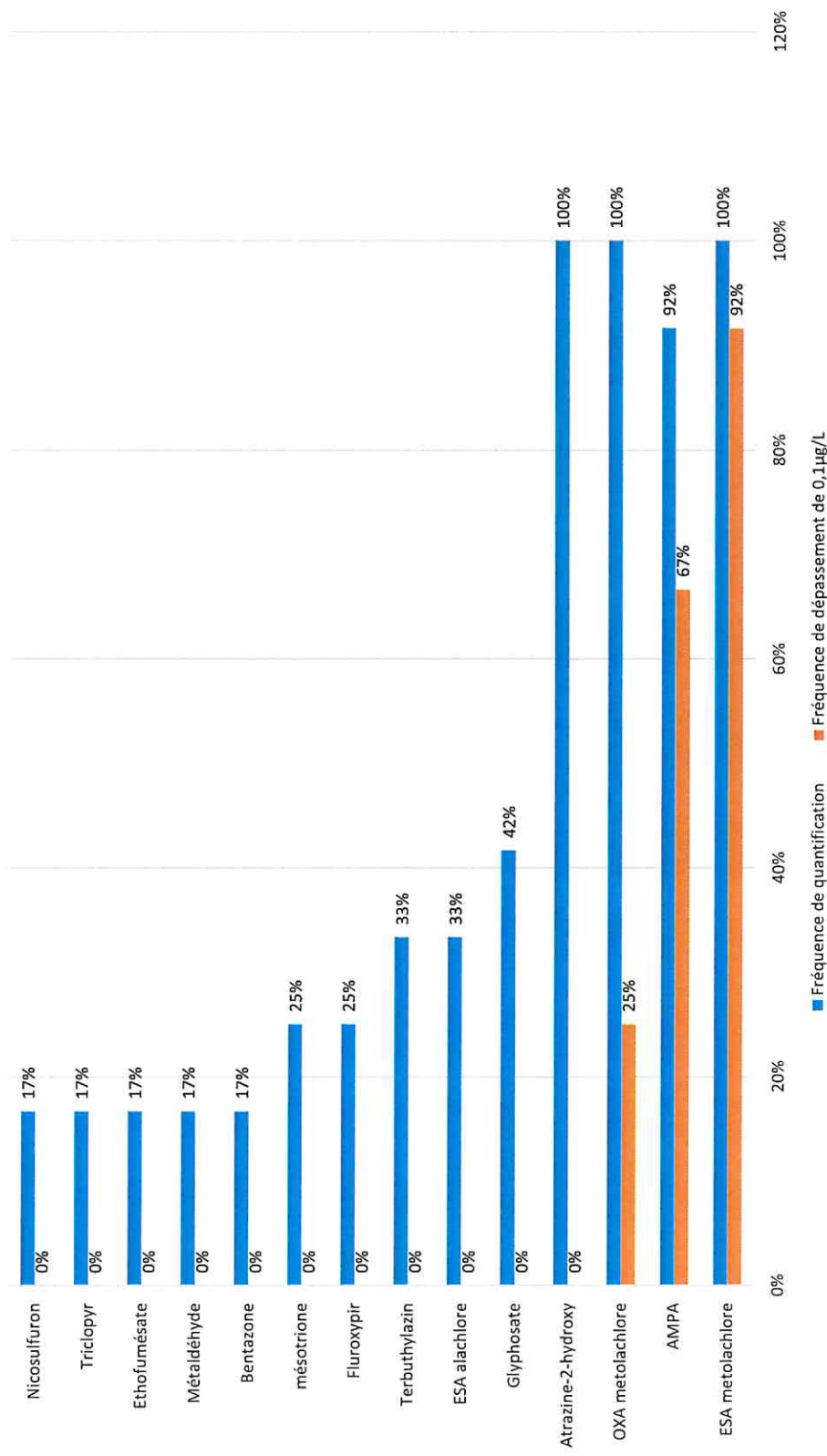


seuil max par substance : eau distribuée = 0,10 µg/l      eau brute = 2 µg/l

# Les produits phytosanitaires

Source : ARS

Les molécules les plus fréquemment quantifiées en 2019



# Les produits phytosanitaires Évolution qualité des eaux souterraines

	2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		
	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	
La Masurraie																											
CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	0	-	0	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,021	ESA metolachlore	-	-	
La Marinière	Exploité	DANS BV	0,1	Isop	0,11	Isop	0,1	Isop	0,06	Isop	-	-	0,07	Isop, Atrz	0,09	Méta*	0,10	Isop, Ampa, Méta, Atrz	0,04	Méta*	0,16	Atra Boscalid Iso Méta	0,12	Imida Méta Isop	-	-	
Chanteloup	Exploité	DANS BV	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	0	-	0
CHEMAZE	Exploité	DANS BV	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
La Plaine	Exploité	DANS BV	0,1	Atrz	0,1	Atrz	-	-	0,09	Atrz	-	-	0,11	Atrz	-	-	0,06	Atrz	-	-	-	0,03	Atra	-	-	0,03	Atrz
L'Eperonnière	Exploité	DANS BV	-	0,1	Atrz	-	0,1	Atrz	-	-	0,09	Gly	-	-	0,02	Atrz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chaintres	Exploité	DANS BV	0,1	Isop	-	-	0,1	Isop	-	-	0	-	-	-	0,03	Isop	-	-	0,09	bromacil, isoprotur on	-	-	-	-	-	-	-
La Haie - Les Fiches	Exploité	DANS BV	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-
COSSE LE VIVIEEN	Exploité	DANS BV	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Bon enfant	Exploité	HORS BV	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-
AHUILLE	Exploité	DANS BV	-	-	-	-	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
La Jordonnaière	Exploité	DANS BV	0	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	-	0	Atrz	-	0,1	Atrz, Ampa	-	-	0,04	Atrz	-	-	0,03	Atrz	-	-	0,02	Atrz	-	-	-	-	-	-	-
Les Fauvières	Exploité	DANS BV	-	0	Atrz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	-	0	Atrz	-	0	Atrz	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chailonge	Exploité	DANS BV	-	0	Atrz	-	0	Atrz	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Les Thuayas	Exploité	HORS BV	0,4	0,4	Ampa, Simaz, Atrz	0,4	0,3	Atrz, Simaz	0,22	Atrz, Simaz	0,22	Atrz, Simaz	0,19	Atrz, Simaz	0,16	Atrz, Simaz, Hexa	0,18	Atrz, Simaz	-	-	-	-	-	-	-	-	-
La Thyonnaière	Exploité	HORS BV	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Les Germeudières	Exploité	HORS BV	-	0	-	-	-	-	0	-	-	-	0,04	Atrz	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ST PIERRE LA COUR	Exploité	HORS BV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kiriiale F2	Exploité	HORS BV	-	-	-	-	0,14	Méta, Adet	0,14	Atrz	0,21	Adet, Méta	0,15	Adet, Méta	0,06	Atrz	0,18	Atrz, Ampa	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kiriiale F1	Exploité	HORS BV	-	0,2	Atrz	0,26	0,2	Atrz	0,18	Atrz, Simaz	0,15	Atrz	0,09	Atrz	0,15	Atrz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Concentration	Classe
C<0,02	Aucun
0,02<C<0,1	Faible
0,1<C<1	Moyen
1<C<5	Fort
C>5	Très fort
-	Pas de données

Atrz Atrazine et dérivés

Isop Isoproturon et dérivés

Simaz Simazine

Ampa Ampa

Gly Glyphosate

Méta Métaldéhyde

Hexa Héxazinone

\* seul résidu analysé

Source : ARS

Moyenne des concentration en pesticides

## Annexe 8 : tableaux financiers des contrats mis en œuvre sur le bassin versant de l'Oudon

### LE CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES 2014-2018 (EXTRAIT)

#### ANNEXE 2

GLOBAL		Subvention agence		Echéancier d'engagement (€ TTC)					
		Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	2014	2015	2016	2017
Restauration berges et ripisylve	892 500 €	892 500 €	50%	446 250 €	76 750 €	111 750 €	106 750 €	54 250 €	98 750 €
Entretien berges et ripisylve	450 000 €	450 000 €	35%	157 500 €	19 600 €	37 100 €	35 350 €	31 850 €	33 600 €
Gestion des plantes envahissantes	225 000 €	225 000 €	35%	78 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €
Restauration lit mineur	950 000 €	950 000 €	50%	475 000 €	65 000 €	132 500 €	92 500 €	97 500 €	87 500 €
Continuité	195 000 €	195 000 €	50%	97 500 €	12 500 €	12 500 €	10 000 €	42 500 €	20 000 €
Restauration de ZH	345 000 €	345 000 €	50%	172 500 €	8 000 €	30 500 €	50 500 €	53 000 €	30 500 €
Entretien de ZH	190 000 €	190 000 €	35%	66 500 €	7 350 €	16 100 €	16 100 €	7 350 €	19 600 €
Plan de gestion de ZH	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Postes de technicien	1 107 500 €	1 107 500 €	50%	553 750 €	2 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €
Communication	67 000 €	67 000 €	50%	33 500 €	9 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Etudes	345 000 €	345 000 €	70%	241 500 €	105 000 €	38 500 €	31 500 €	7 000 €	59 500 €
Suivis	99 000 €	99 000 €	50%	49 500 €	10 000 €	8 500 €	12 500 €	7 500 €	11 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 881 000 €</b>	<b>4 881 000 €</b>		<b>2 379 750 €</b>	<b>333 700 €</b>	<b>548 450 €</b>	<b>516 200 €</b>	<b>461 950 €</b>	<b>519 450 €</b>

Les actions pour la restauration et l'entretien des zones humides au droit de la section domaniale de l'Oudon (estimées respectivement à 100 000€ et 25 000€) sont intégrées dans ce tableau prévisionnel global : elles feront l'objet d'un avenant ultérieurement pour leur réalisation par le Département de Maine-et-Loire.



# LE CONTRAT TERRITORIAL POLLUTIONS DIFFUSES 2014-2019 (EXTRAIT)

Annexe 4 : Plan de financement et échéancier du programme d'actions

N°	Ech	Nom de l'action	Coût total	2015	2016	2017	2018	2019	AELB		Département de Mayenne			Département de Maine-et-Loire*			Aide Région	Participation possible des agriculteurs	Maître d'Ouvrage
									Montant éligible	Taux	Montant aide	Aide possible	Montant éligible	Aide pressentie	Aide possible	Montant éligible			
A_01	BVO	Faire vivre la charte des preconnaites	10 000	5 000			5 000		10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €	X			X		SY.M.B.O.L.I.P.
A_02	BVO	Formation des agents preconnaites	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	35%	26 250 €	X	37 500 €	X					SY.M.B.O.L.I.P.
A_03	AAS	Diagnostico-conseils ciblés	280 000	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000	280 000 €	70%	196 000 €	X	224 000 €	X	X	280 000 €	X		SY.M.B.O.L.I.P.
A_04	AA	Diagnostico-conseils globaux	50 000		12 500	25 000	6 250	6 250	50 000 €	70%	35 000 €	X	50 000 €	X					SY.M.B.O.L.I.P.
A_05	AAS	Diagnostico-conseils pour le changement de système	30 000	7 500	3 750	7 500	3 750	7 500	30 000 €	70%	21 000 €	X	24 000 €	X	X	30 000 €	X	X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_06	AAS	Accompagnements spécifiques	260 000	48 000	58 000	48 000	58 000	48 000	260 000 €	50%	130 000 €	X	208 000 €	X				X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_07	BVO	Formation des agriculteurs	450 000	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000 €	50%	225 000 €								VNFA
A_08	BVO	Promotion des aides mobilisables à l'échelle de l'exploitation	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000 €	50%	5 000 €	X	5 000 €		X	10 000 €		X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_09	BVO	Plan de communication collectif	60 000	13 000	10 500	13 000	10 500	13 000	60 000 €	50%	30 000 €	X	30 000 €		X	60 000 €		X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_10	BVO	Lettre agricole de l'Oudon	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000 €	50%	62 500 €	X	62 500 €		X	125 000 €		X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_11	BVO	Bulletin agronomique de l'Oudon	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000 €	50%	20 000 €	X	20 000 €		X	40 000 €		X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_12	BVO	Diagnostic d'opportunité de développement de l'agriculture biologique	26 000	26 000					26 000 €	70%	18 200 €	X	13 000 €	X				X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_13	BVO	Prospective eau et agriculture sur le bassin versant de l'Oudon à l'horizon 2030	10 000		5 000			5 000	10 000 €	70%	7 000 €	X	5 000 €					X	SY.M.B.O.L.I.P.
A_14	SBV	Création de zones tampons	30 000			15 000	15 000		30 000 €	40%	12 000 €	X	15 000 €					X	SY.M.B.O.L.I.P.
NA_01	BVO	Poursuivre la charte "Jardiner au naturel"	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000 €	50%	37 500 €	X	37 500 €	X				X	SY.M.B.O.L.I.P.
NA_02	BVO	Démarche vers les GSA concernant la vente des phyto	3 000			3 000			3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X				X	SY.M.B.O.L.I.P.
NA_03	BVO	Diagnostic et plan de gestion des espaces publics n°	30 000	6 000	12 000				30 000 €	50%	15 000 €								Autres collectivités
NA_04	BVO	Plan de désherbage simplifié pour les petites communes	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X				X	SY.M.B.O.L.I.P.
NA_05	BVO	Démarche pour réduire l'usage des phyto dans les cimetières et terrains sportifs	2 000		1 000		1 000		2 000 €	50%	1 000 €	X	1 000 €	X				X	SY.M.B.O.L.I.P.
NA_06	BVO	Formations groupées certiphyto	0						0 €	50%	0 €	X	0 €	X					SY.M.B.O.L.I.P.
NA_07	COLL	Aider à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif	182 000	63 000	65 000	54 000			182 000 €	50%	91 000 €							X	Autres collectivités
NA_08	BVO	Charte communale	0						0 €	50%	0 €								SY.M.B.O.L.I.P.
NA_09	COLL	Communiquer sur les actions de réduction d'usage des phyto des collectivités	14 000	13 000	1 000				14 000 €	50%	7 000 €							X	Autres collectivités
NA_10	COLL	Gestion des eaux pluviales	33 000	15 000				18 000	33 000 €	35%	11 550 €								Autres collectivités
NA_11	BVO	Démarche vers les artisans et les entreprises paysagères	3 000		3 000				3 000 €	50%	1 500 €	X	1 500 €	X					SY.M.B.O.L.I.P.
T_01	BVO	Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000 €	50%	25 000 €	X	25 000 €					X	SY.M.B.O.L.I.P.
T_02	BVO	Formation des élus sur les enjeux du bassin versant	9 000	3 000		3 000		3 000	9 000 €	35%	3 150 €	X	4 500 €	X				X	SY.M.B.O.L.I.P.
T_03	AAS	Acquisition foncières stratégiques								50%					X**		X		Autres collectivités
T_04	BVO	Coordination des actions en faveur du bocage	0						0 €	40%	0 €	X	0 €						SY.M.B.O.L.I.P.
T_05	AA	Etude de périmètre captage souterrain prioritaire	30 000		10 000	10 000	10 000		30 000 €	70%	21 000 €	X	15 000 €	X					SY.M.B.O.L.I.P.
T_06	BVO	Animation du programme d'actions	550 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	500 000 €	50%	250 000 €	X	215 000 €	X					SY.M.B.O.L.I.P.
T_07	BVO	Suivi et évaluation du programme d'actions	30 000					30 000	30 000 €	70%	21 000 €	X	15 000 €		X	30 000 €		X	SY.M.B.O.L.I.P.

**TOTAL** 2 467 000 522 500 514 750 496 500 442 500 478 750 2 417 000 1 278 150 1 015 000 293 750 575 000 18 600

BVO Bassin versant de l'Oudon  
 AAS Aire d'alimentation du captage de Segré  
 AA Aire d'alimentation de captage souterrain  
 COLL Commune ou communauté de communes  
 SBV Sous bassin à identifier au cours du programme d'actions

\* montants prévisionnels non garantis selon les règles du Conseil Général de Maine-et-Loire en vigueur en 2015  
 \*\* si les parcelles sont dans un ENS avec un plan de gestion : aides possibles

## LE CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT 2016-2018 (EXTRAIT)

Enjeux du S.A.G.E.	N° fiche	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif total H.T. ou T.T.C. initial	2016	2017	2018	% Région	montant aide	Ingénierie locale	% Agence de l'Eau	% Dépts	% autres	
Enjeu F-Actions transversales	F - S.A.G.E ET C.R.B.V. : animation, communication et évaluation				376 000	126 000	127 000	117 000		136 500	0			
	F-1	Animation de la C.L.E., évaluation du S.A.G.E. et coordination du C.R.B.V.	SYMB.O.L.I.P. (C.L.E.)	210 000	80 000	80 000	80 000	40%	96 000	0	40%			
	F-2	Communication dans le cadre du S.A.G.E.	SYMB.O.L.I.P. (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	40%	6 000	0	40%			
	F-3	Relevé complémentaire de suivi de la qualité de l'eau	SYMB.O.L.I.P.	50 000	20 000	20 000	10 000	30%	15 000	0	50%			
	F-4	Suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des eaux superficielles	Département 53	65 000	21 000	22 000	22 000	30%	19 500	0	50%			
Enjeu B - Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques ; Enjeu E - reconnaître et gérer les zones humides, le bocage	objectif B2 - rétablir la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau				896 000	82 500	402 500	425 000		184 400	7 400			
	B2-1	Restauration de la continuité écologique	S.B.O.N.	550 000		275 000	275 000	10%	55 000	2 750	50%	20%		
	B2-2	Communication	S.B.O.N.	24 000	8 000	5 000	5 000	20%	4 800	0	60%			
	B2-3	Ateliers pédagogiques	S.B.O.N.	9 000	3 000	3 000	3 000	50%	7 200	0				
	B2-4	Restauration de la continuité écologique - Suivi plurianuel de 2 sites pilotes	S.B.O.N.	20 000	10 000	0	10 000	80%	16 000	0				
	B2-5	Restauration de la continuité écologique sur des sites pilotes	S.B.O.S.	220 000	12 500	112 500	95 000	40%	88 000	4 400	40%			
	B2-6	Information et sensibilisation	S.B.O.S.	12 000	4 000	4 000	4 000	20%	2 400	0	60%			
	B2-7	Restauration de la continuité écologique du Pont de Beauchêne sur l'Uzarc	Département 53	25 000	25 000	0	0	20%	5 000	250	60%			
	B2-8	Restauration de la continuité écologique de l'Oudou domaniale	Département 49	30 000			30 000	20%	6 000	0	60%	20%		
	Objectif B3 - poursuivre la restauration hydromorphologique des cours d'eau pour rétablir leurs fonctionnalités biologiques				607 200	184 700	267 100	225 320		183 947	9 150			
	B3-1	Restauration de la ripisylve	S.B.O.N.	135 120	45 320	44 480	45 320	32%	43 238	2 162	32%	16%		
	B3-2	Restauration du lit majeur et de frayères à Crans	Fédération pêche 53	42 700	0	42 700	0	10%	4 270	214	50%	20%	10%	
	B3-3	Restauration du lit du ruisseau de l'Hoisseau	Fédération pêche 53	41 388	41 388	0	0	10%	4 139	222	50%	20%	10%	
	B3-4	Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau	S.B.O.S.	400 000	100 000	150 000	150 000	20%	80 000	4 000	60%			
	B3-8	Restauration du milieu aquatique de l'étang de Chailhan la Potherie et de ses annexes	Chailhan la Potherie	65 000	5 000	30 000	30 000	80%	52 000	2 600				
	Objectif E1 - protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides				165 000	83 000	81 000	41 000		77 200	3 650			
	E1-1	Préservation des marais	S.B.O.N.	18 000	6 000	6 000	6 000	20%	3 600	0	60%			
	E1-2	Restauration et valorisation de zones humides	S.B.O.S.	40 000	10 000	15 000	15 000	20%	8 000	400	60%			
	E1-3	Restauration de zones humides communales	S.B.O.S. et communes	67 000	47 000	20 000	0	80%	53 600	2 650				
	E1-4	Restauration écologique de zones humides	Fédération pêche 49	60 000	20 000	20 000	20 000	20%	12 000	600	60%			
Objectif E3 - ralentir la vitesse de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocager efficace				13 900	3 500	5 000	5 000		2 500	150				
E3-1	Création de bandes boisées sur les zones tampons : expérimentation	S.B.O.S.	13 000	3 000	5 000	5 000	20%	2 600	150	60%				

Enjeux du S.A.G.E.	N° fiche	Intitulé de l'action	Maitre d'ouvrage	Coût estimatif total H.T. ou T.T.C. initial	2016	2017	2018	% Région	montant aide	Ingénierie locale	% Agence de l'Eau	% Dépts	% autres
Enjeu A - stabiliser le taux d'approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales	Objectif A1 - Stabiliser le taux d'auto-approvisionnement en eau potable sur le bassin de l'Oudon				20 800	15 000	5 000	0	8 900	0			
	A1-1	Partenariat avec les précostructeurs agricoles	SYMB.O.L.I.P.	20 000	15 000	5 000	0	30%	6 000	0	40%	10%	
	Objectif A2 - A3 - B4 Communication				40 000	35 000	25 000	0	18 000	0			
	A2-1	Communication agricole	SYMB.O.L.I.P.	40 000	35 000	25 000	0	30%	18 000	0	50%		
	Objectif A3 - Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre phytoantaires				23 000	9 000	8 000	6 000		14 400	0		
	A3-2	Démarche de réduction d'usage des produits phytoantaires	SYMB.O.L.I.P.	8 000	4 000	3 000	1 000	30%	2 400	0	50%		
A3-3	Accompagnement des communes vers le "0 phyto"	SYMB.O.L.I.P. (C.L.E.)	15 000	5 000	5 000	5 000	50%	12 000	0				
4 - Enjeu D : diminuer les risques d'inondations	Objectif D1 - achever les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables				813 000	32 000	481 000	0	158 600	6 400			
	D1-1	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur 3 sites à Congrier et la Rouaudière	SYMB.O.L.I.P.	85 000	25 000	62 000		60%	51 000	2 550			20%
	D1-2	Réduction de la vulnérabilité à Chize Henry et restauration de la continuité écologique	SYMB.O.L.I.P.	18 000	9 000	9 000		20%	3 600		60%		
	D1-3	Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations à Montjean (53)	SYMB.O.L.I.P. et ou Département 53	410 000		410 000		20%	82 000	4 100		20%	40%
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>2 761 208</b>	<b>566 208</b>	<b>1 381 680</b>	<b>819 320</b>		<b>749 647</b>	<b>27 058</b>			

Soit **28,5%** accordés par la Région



## Syndicat du Bassin de l'Oudon

Groupe Milon - 4 rue de la Roirie

49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

### COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DE LA REGLE DE GESTION DES VANNAGES 13 NOVEMBRE 2019

NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE
ALLEE Kristell	Département de Maine et Loire	X	
ANDRE Marc	D.D.T Maine et Loire		X
BONIOU Pascal	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Maine Loire Océan		X
BOULTOUREAU Hubert	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
CHATARD Nicolas	Fédération de pêche du Maine et Loire		X
CHAUSSIS Raphaël	Agence de l'Eau Loire Bretagne - Délégation Maine Loire Océan	X	
CORDIER Gwénnaël	Conseil Départemental de Maine et Loire Service rivière domaine public fluvial	X	
COUSIN Géraldine	Technicienne Syndicat du Bassin de l'Oudon		X
COUSSEAU Jocelyn	DREAL - Service risques naturels et hydrologique	X	
DELANOE Jean-Claude	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon		X
CHESNEAU Sylvain	D.D.T. Mayenne	X	
DUBOSCLARD Hervé	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
FAUCONNIER Sarah	Département de la Mayenne	X	
GALLET Marion	Technicienne au Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GAROT Rémi	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon		X
GAUMÉ Bruno	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GUICHARD Patrick	DDT Main et Loire	X	
HENRY Philippe	Président de la Communauté de Communes du Pays de Château Gontier		X
HUNAUULT Alain	Président de la Communauté de Communes		X
LACÔTE Sylvain	Ingénieur milieux aquatiques Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
LARDEUX Jean-Yves	D.D.T. Maine et Loire	X	
MICHEL Louis	Président CLE et Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
GRANGEARD François	AFB service départemental du Maine et Loire	X	
NICOLAS Yann	Fédération de pêche du Maine et Loire	X	
PERCHET Sophie	Chargé de Mission plans d'eau Syndicat du Bassin de l'Oudon		
PIAU Marie-Laure	Fédération de pêche de Mayenne	X	
RONCIN Joël	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
SABIN Joël	Vice-président du Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
SAUDUBOIS Anthony	Technicien milieux aquatiques Syndicat du Bassin de l'Oudon		X
SEBY Marie-Claire	AFB service départemental de la Mayenne	X	
THOMY Arnauld	Technicien milieux aquatiques Syndicat du Bassin de l'Oudon	X	
TIELEGUINE Régine	Animatrice de la CLE		X
TISSERAND Aurélie	DREAL		X

ZOCCHETTTO François	Président de Laval Agglomération	X	
---------------------	----------------------------------	---	--

A l'ordre du jour du comité de pilotage de la règle gestion des vannages :

- Bilan de la mise en œuvre de la règle de gestion des vannages 2018-2019
- Perspectives d'application de la règle pour la période 2019-2020
- Concertation au titre de la continuité écologique, dite continuité « apaisée »
- Questions diverses



**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REGLE DE GESTION DES VANNAGES 2018-2019**

Monsieur Louis MICHEL ouvre la réunion.

Monsieur Louis MICHEL rappelle que la charte a été signée en 2008 par son prédécesseur.

Monsieur Sylvain LACOTE présente le bilan de la gestion côté (cf diaporama).

L'ouverture a débuté le 3 décembre 2018. L'ouverture a été tardive en raison du manque de pluviométrie.

La fermeture a été enclenchée de manière anticipée le 4 février 2019 du fait des faibles débits dans les cours d'eau.

Globalement, l'ensemble des ouvrages a été manœuvré conformément à la règle.

Cependant, 3 ouvrages privés n'ont pas été manœuvrés conformément à la règle en Maine et Loire. Monsieur François GRANGEARD informe que trois procédures sont en cours à la suite de l'absence de manœuvre des ouvrages.

En Mayenne, les ouvrages ont été manœuvrés conformément à la règle.

Monsieur Louis MICHEL demande comment la mise en œuvre de la règle a été perçue par les pêcheurs.

Madame Marie-Laure PIAU répond que les pêcheurs suivent le mouvement. C'est cependant plus compliqué sur les biefs ou il y a des frayères aménagées.

Madame Marie-Laure PIAU souhaite savoir où en est la phase test concernant l'ouvrage du moulin neuf à Chérancé.

Monsieur Louis MICHEL explique que le suivi biodiversité est en cours. Une nouvelle concertation avec le conseil municipal est prévue en 2020.

**PERSPECTIVES D'APPLICATION DE LA REGLE POUR LA PERIODE 2019-2020**

- Ouverture des ouvrages

Compte tenu de la situation hydrologique, Monsieur Louis MICHEL propose de débiter l'ouverture des ouvrages à partir du lundi 25 novembre.

Les membres du comité de pilotage valident cette proposition.

- Révision du SAGE

Monsieur Louis MICHEL souhaite que les ouvrages de contournement soient intégrés dans le cadre de la révision du SAGE.

Monsieur Sylvain LACOTE fait part de la demande de la Fédération de pêche du Maine et Loire pour une meilleure prise en compte de la vie piscicole (ex : cycle du Brochet). Une révision des débits de déclenchement et des périodes devra être envisagée.

Monsieur François GRANGEARD souligne l'intérêt de l'inscription dans le règlement du SAGE. Cela permet notamment de faire avancer les projets de restauration de la continuité écologique.

### CONCERTATION AU TITRE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, DITE CONTINUITÉ « APAISÉE »

Monsieur Sylvain LACOTE fait part de la réunion qui s'est déroulée le 14 octobre à la DDT de Mayenne.

Monsieur Louis MICHEL regrette que l'ouvrage de Touche Baron soit retiré de la liste des ouvrages prioritaire compte tenu des études engagées. Cela n'empêchera cependant pas le syndicat de continuer à travailler sur cet ouvrage.

Monsieur Sylvain LACOTE informe que le syndicat a été sollicité par la DDT du Maine et Loire pour intégrer les ouvrages de l'Oudon dans la liste des ouvrages prioritaires. Finalement, les ouvrages n'ont pas été retenus.

Madame Kristell ALLLEE informe que le Département n'était pas favorable car il y a beaucoup de chantiers en cours et l'Oudon est classé en liste 1 en Maine et Loire.

### QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du COPIL

Monsieur Louis MICHEL propose d'organiser le prochain COPIL le jeudi 12 novembre 2020 à 14h à Segré.